

L'écriture inclusive :  
analyse définitionnelle et socio-discursive d'un phénomène linguistique

Samuel Drouin

Thèse soumise dans le cadre des exigences du programme de  
Maîtrise ès arts – Études des femmes

Institut d'études féministes et de genre  
Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

## Résumé

En 2017, la publication d'un manuel scolaire par la maison d'édition française Hatier a fait polémique du fait de son usage de l'écriture inclusive. La présente thèse, « Écriture inclusive : analyse définitionnelle et socio-discursive d'un phénomène linguistique », analyse 10 études publiées entre les années 2017 et 2019 inclusivement. Son objectif est de mettre en relief la lutte idéologique qui se joue autour de cette « écriture » en examinant les différentes définitions qui en sont données, ainsi que les divers arguments qui sont invoqués en sa faveur ou en sa défaveur. Nous commençons par présenter les origines du phénomène et nos assises théoriques et méthodologiques avant de consacrer nos deux principaux chapitres à l'analyse des définitions de l'écriture inclusive et des arguments avancés. Puisque ce travail se situe dans une démarche avant tout féministe, nous empruntons de nombreux outils et concepts de ce domaine scientifique, notamment l'écriture féministe, le point de vue situé, le féminisme matérialiste et la notion de genre. À partir d'une approche transdisciplinaire combinant notamment la linguistique, le féminisme, la théorie *queer* et l'analyse du discours, nous tentons de mieux comprendre le phénomène de l'écriture inclusive et la part plus ou moins scientifique qu'y jouent les spécialistes qui s'y intéressent. Nos résultats montrent une variété de définitions qui se recoupent néanmoins sur les critères suivants : constituer un ensemble de pratiques linguistiques, contrer la règle grammaticale du « masculin qui l'emporte sur le féminin » et inscrire l'entière des genres sociaux du spectre. Les arguments évoqués par les auteurs révèlent que ces derniers se situent parfois du côté de la scientificité, de celui du militantisme, ou parfois dans un mélange des deux. Cette vue d'ensemble nous a permis de dégager une définition générale du phénomène et une méthode pour appréhender le positionnement objectif et subjectif des personnes qui s'y intéressent.

Mots-clés : écriture inclusive, genre, français, féminisme, définitions, arguments, discours.

## Remerciements

C'est avec beaucoup de reconnaissance que je tiens à remercier plusieurs personnes de mon entourage professionnel, puis personnel qui m'ont inspiré, guidé, motivé et appuyé tout au long de la rédaction de ce présent travail.

D'abord, il va sans dire que je remercie Dominique Bourque, ma directrice de thèse, qui, par sa passion, sa gentillesse et sa sensibilité a pu faire en sorte que ce projet se rende à terme. Grâce à la confiance que tu m'as accordée et au potentiel que tu as vu en moi, j'ai pu progresser avec assurance dans cette maîtrise. Plus qu'une directrice de thèse, tu es pour moi une mentore et j'ose écrire une mère, celle que j'aurais aimé avoir.

Je veux remercier la professeure Lucie Hotte. C'est lors d'un de ses cours de baccalauréat qu'est née l'étincelle qui a allumé en moi le goût des études supérieures, mais surtout, qui a donné une toute nouvelle orientation à mes champs d'intérêts en les révélant au grand jour. C'est ainsi que je suis passé de la littérature au féminisme et aux études de genre.

Cette transition a également été possible grâce aux professeures Julie Delorme et Anaïs Tatossian, deux personnes de qui je salue notamment la rigueur et les vastes connaissances qu'elles possèdent.

Les professeurs Éric Mathieu et Louise Frappier se sont aussi avérés importants, car ils ont vu en mon projet une pertinence rassurante et m'ont fourni de précieux commentaires. Pour ces raisons, je les remercie ici.

Cette thèse m'a permis de développer d'enrichissants contacts. Je désire remercier Céline Labrosse, pionnière éclairante avec qui j'espère avoir la chance de collaborer dans un futur proche sur de stimulants projets.

Je me dois de remercier la terminologue Mélanie Labelle et la langagière-analyste Fanny Vittecoq qui ont collaboré à résoudre certains questionnements liés à mon deuxième chapitre.

Je veux aussi remercier Présence et Action Culturelles, mouvement écosocialiste d'Éducation permanente, et particulièrement Christian Suntaxi, grâce à qui j'ai pu me procurer un exemplaire d'un des ouvrages de mon corpus.

Dans mon entourage personnel, c'est avec un immense plaisir que je remercie Jean-Sébastien Leclerc. Cher ami, grâce à ton immense créativité et à ton intelligence que j'admire, j'ai pu trouver une stimulation à poursuivre mon travail dans les moments plus difficiles. En plus de tous tes conseils de philosophe qualifié, je te dois une partie de ma réussite, alors reçois toute ma gratitude. Au plaisir de collaborer avec toi à nouveau prochainement.

Je tiens à remercier ma belle-mère Manon Charbonneau qui m'a si généreusement prêté son ordinateur personnel lorsque ce fut nécessaire, ainsi que son père, Monsieur Jean Charbonneau. Tout au long de ces trois années de maîtrise, j'ai eu le privilège de pouvoir compter sur leur hospitalité afin de pouvoir travailler dans des lieux calmes, sécuritaires et chaleureux.

Un grand merci à mon père, François Drouin, auteur et enseignant. Malgré la distance physique qui nous sépare, je sais à quel point tu es fier de moi et ce sentiment peut tout combler.

Je ne peux omettre d'adresser un précieux remerciement à ma grand-mère paternelle Yvette Vallée. Je sais que vous veillez sur moi et que, d'où vous êtes depuis votre départ trop hâtif il y a bientôt 15 ans, vous m'éclairez de votre bienveillance. Je suis conscient que cette tâche est complexe, mais que voulez-vous, nous nous ressemblons trop !

Et bien sûr, ces derniers mots et non les moindres reviennent à celle qui partage ma vie depuis cette belle soirée du 29 avril 2017. Ma douce Vicky Gauthier, ces quelques lignes ne sauront traduire toute l'affection que j'ai pour toi, mais sache que je te suis fort redevable de tout l'amour que tu me donnes, du soutien que tu m'apportes et surtout du bien-être qui égaye ma vie grâce à toi. Tu sais faire ressortir de moi le meilleur. Je t'aime beaucoup et pour toujours.

## Table des matières

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>II</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>III</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1. Mise en contexte de la problématique .....</b>	<b>1</b>
1.1. Les origines.....	1
1.2. Les répercussions.....	2
1.3. L’écriture féminine et le sexisme langagier .....	3
1.4. De la féminisation lexicale à la rédaction épïcène .....	4
1.5. De la rédaction épïcène à l’écriture inclusive.....	5
1.6. Les enjeux de l’écriture inclusive.....	6
1.7. Pour ou contre l’écriture inclusive ?.....	7
1.8. L’écriture inclusive dans la littérature scientifique et le point tournant .....	8
1.9. Note sur le choix de la langue française .....	10
1.10. Notre problématique.....	10
<b>2. Démarche, méthodes et hypothèses .....</b>	<b>11</b>
2.1. Notre objectif.....	11
2.2. Notre argument principal.....	12
2.3. Notre hypothèse.....	13
<b>3. Notre corpus scientifique .....</b>	<b>13</b>
3.1. Cadre théorique.....	13
3.2. Cadre méthodologique.....	17
3.3. Présentation de notre corpus.....	19
<b>4. Plan de travail.....</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 1 : THÉORIE ET MÉTHODOLOGIE .....</b>	<b>23</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>23</b>
1.1. Qu’est-ce qu’une langue ? .....	23
1.2. Comment une langue se transforme-t-elle ? .....	26
1.3. Écriture féministe ou féminine ? .....	31
<b>2. Théories et méthodologie .....</b>	<b>35</b>
2.1. Le point de vue situé.....	35
2.2. L’individualité : l’apport de la théorie <i>queer</i> .....	38

2.3. Le féminisme matérialiste et la notion de sujet .....	40
2.4. L'analyse du discours .....	44
<b>CHAPITRE 2 : ANALYSE DE DÉFINITIONS DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE PRODUITES ENTRE 2017 ET 2019 .....</b>	<b>48</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>48</b>
<b>2. La synonymie .....</b>	<b>48</b>
Tableau 1 – Auteurs du corpus principal et vocables employés .....	50
2.1. Les divergences des définitions .....	51
2.2. Les convergences entre les définitions .....	58
<b>3. Les types de définitions .....</b>	<b>62</b>
Tableau 2 – Types des définitions repérées dans notre corpus .....	64
<b>4. La négation.....</b>	<b>70</b>
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>72</b>
<b>CHAPITRE 3 : ANALYSE DES ARGUMENTS SUR L'ÉCRITURE INCLUSIVE .....</b>	<b>74</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>74</b>
<b>2. Définition et autres informations préalables au classement.....</b>	<b>77</b>
Tableau 3 – Les types d'arguments, selon Christian Plantin (1990) .....	78
<b>3. Les arguments en faveur de l'écriture inclusive.....</b>	<b>80</b>
Tableau 4 – Arguments en faveur de l'écriture inclusive.....	80
Tableau 5 – Classement des arguments en faveur de l'écriture inclusive en fonction des critères de l'Institut Numérique (IN) (2014) .....	81
<b>4. Les arguments en opposition à l'écriture inclusive .....</b>	<b>88</b>
Tableau 6 – Arguments en opposition à l'écriture inclusive .....	89
Tableau 7 – Classement des arguments en opposition à l'écriture inclusive en fonction des critères de l'Institut Numérique (IN) (2014) .....	90
<b>5. Analyse du classement .....</b>	<b>97</b>
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>104</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>107</b>
<b>1. Récapitulatif de notre démarche.....</b>	<b>107</b>

<b>2. La définition comme point de vue sur le monde.....</b>	<b>108</b>
<b>3. Les constats et découvertes.....</b>	<b>109</b>
<b>4. Et maintenant ? .....</b>	<b>111</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>114</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>117</b>

## Introduction

### 1. Mise en contexte de la problématique

Afin de brosser un portrait adéquat du phénomène qu'est l'écriture inclusive, nous devons retourner à sa source. Dans cette introduction, nous retraçons les origines françaises de cette écriture, en étudiant les courants qui l'ont précédée et leurs répercussions.

#### 1.1. Les origines

Le 28 décembre 1958, Charles de Gaulle débutait son premier discours à titre de Président de la République française ainsi : « Avant tout, Françaises, Français, je veux vous dire que j'accepte le mandat que vous m'avez confié » (de Gaulle, 1958). Cette adresse<sup>1</sup> innovait en ce qu'elle remplaçait l'usage de la formule habituelle « Français » par une référence explicite aux deux sexes<sup>2</sup>. De la sorte, le Général de Gaulle rompait avec une forme précédemment perçue comme générique (abstraite) pour en utiliser une spécifique (sexuée) de manière à donner une visibilité aux femmes et aux hommes concrets de la nation française. Une ère d'expérimentations et de dénonciations du sexisme dans les usages de la langue s'ouvrait. Celle-ci allait devenir manifeste sur le plan formel, et englober des approches différentes.

---

<sup>1</sup> Le nom du Général de Gaulle ressort à maintes occasions comme celui qui a lancé cette dénomination sous sa forme orale et populaire, notamment par le rayonnement médiatique de niveau international auquel il a eu droit pendant plusieurs années : « Quant à l'expression successive des termes féminins et masculins [...], elle remonte au moins aux discours du Général de Gaulle, qui commençaient par "Françaises, Français". Le père de l'écriture inclusive, c'est lui ! » (Viennot, le 15 octobre 2018). Toutefois, à en croire Éliane Viennot, cette pratique est apparue dès 1481 (*Ibid.*).

<sup>2</sup> Pour une définition de ce concept et de concepts apparentés, voir le glossaire.

## 1.2. Les répercussions

Dans son roman *L'Opoponax*, publié en 1964, Monique Wittig ne recourt pas à la stratégie d'identification des deux sexes du Général de Gaulle. Son usage du pronom « on », indéterminé en genre et en nombre, vise plutôt à donner aux personnages de petites filles la même capacité représentationnelle que détiennent à ses yeux les personnages de petits garçons : « [C]e procédé [...] m'a permis de faire tendre au général, à l'universel pour tout un groupe qui, dans le langage, est relégué à une sous-catégorie. Avec ce pronom qui n'a ni genre ni nombre, je pouvais situer les caractères du roman en dehors de la division sociale des sexes et l'annuler » (Wittig, 2018 [2007] : 141). Son objectif est de se distancier de l'usage du pronom personnel « elles » limité à la représentation d'humains femelles, contrairement à celui du « ils » qui a la capacité d'englober les humains femelles et mâles, évoquant ainsi l'humanité des personnages plutôt que leur caractère d'êtres sexués. En 1969, son deuxième roman *Les Guérillères* poursuivait cette entreprise, mais en universalisant le pronom « elles »<sup>3</sup> : « [Cette dernière partie du texte] me permet de prendre la mesure du pronom elles en tant que personnage collectif. Je cherche à lui donner textuellement une force telle qu'il puisse faire basculer le pronom ils en tant que général, à connotation masculine et lui dérober son universalité » (*Ibid.* : 149).

D'autres expériences littéraires similaires suivront, parmi lesquelles on compte celle d'Anne F. Garréta qui publiera en 1985 le roman *Sphinx* en contournant complètement le marquage grammatical du genre en ce qui concerne ses protagonistes. En guise d'exemple, mentionnons le

---

<sup>3</sup> Cette œuvre fut lue à tort comme un exemple de féminisation de la langue, voire « d'écriture féminine », c'est-à-dire de « visibilisation » des femmes dans la langue. En étendant la portée représentationnelle du pronom « elles » à tous les êtres humains, Wittig parodiait en fait celle du « ils ».

personnage prénommé « A\*\*\* », référencé par son prénom plutôt que par un pronom personnel genré<sup>4</sup>.

Les expérimentations dans le sens d'une élimination de la sexuation des humains femelles se poursuivent encore de nos jours, comme en fait foi un essai de la philosophe Katy Barasc<sup>5</sup> et de l'écrivaine Michèle Causse. Dans leur *Requiem pour il et elle*, publié en 2014, elles proposent une alternative aux pronoms « il » et « elle », soit le pronom « ul » – qui condense la première et la dernière lettre du mot « universel » – (p. 164) et la déclinaison inédite « ∞ » (p. 161) en place et lieu de l'accord de la marque du genre<sup>6</sup>.

### 1.3. L'écriture féminine et le sexisme langagier

Durant les années 1970, certaines intellectuelles françaises ont proposé, au contraire, une approche spécifiquement féminine de l'écriture. Ce type d'écriture, que nous élaborerons davantage dans le premier chapitre, se voulait une riposte essentialiste mettant de l'avant une spécificité féminine, autant dans le fond que dans la forme des propos. Mentionnons brièvement quelques figures francophones marquantes dans ce courant valorisant le féminin et la différence entre les sexes : Julia Kristeva, Hélène Cixous et Luce Irigaray.

---

<sup>4</sup> La parution de ce roman eut un effet retentissant dont atteste l'entrevue de Garréta avec Bernard Pivot à l'émission *Apostrophes* le 7 mars 1986.

<sup>5</sup> Dans un article récent, Barasc, avec Manuel Pérez et Hélène Giraud, s'entendent pour dire qu'à l'instar de Patricia Violi (1987 : 15), le genre, lorsqu'il correspond à une catégorie grammaticale, a pour appui une base sémantique (2019 : para. 25). Cela montre que ce concept, explicité dans le glossaire, n'est pas nouveau en soi.

<sup>6</sup> L'utilisation de la première lettre de l'alphabet grec (alpha) par Barasc et Causse comme déclinaison s'explique par le nom donné à la nouvelle langue qu'elles envisagent. Dominique Bourque écrit : « Michèle Causse propose, dans son ouvrage inédit *Défigures du soi*, le pronom neutre "ul" (par opposition à nul) au sein d'un langage, l'alphalecte, qui serait un "common language" qui respecterait l'égalité de tous ses locuteurs » (*Femmes et exils*, dir. D. Bourque & N. Hogikyan, 2010 : 277).

Au Québec, le mouvement féministe est influencé par ce qui se passe aux États-Unis (mouvement de « déséxisation » des noms de métiers, titres, grades et fonctions) et par ce que proposent les intellectuelles françaises concernant l'« écriture féminine ». Ces mouvements reflètent sur le plan linguistique les changements sociaux qui s'opèrent à ce moment. D'abord influencé par son voisin du sud, le gouvernement fédéral demande à l'Office de la langue française (appelée l'Office québécois de la langue française depuis 2002) d'étudier la question en ce qui concerne la langue française qui se tourne alors vers les expérimentations des différentialistes françaises. C'est ainsi que le Québec devient le pionnier de la francophonie mondiale dans le domaine de la féminisation linguistique. Dans la *Gazette officielle du Québec*, publiée le 28 juillet 1979, un avis de recommandation comprend la mention suivante : « Féminisation des titres : [...]. Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles (...) » (OQLF, dans Vachon-L'Heureux, 1992 : 140).

#### 1.4. De la féminisation lexicale à la rédaction épiciène

Cet avis a mis la table pour des transformations linguistiques et discursives qui suivront. La féminisation des noms de métiers, qui est une féminisation lexicale, s'étant produite sans grands heurts, a donné lieu, « [e]n 1981, [à] un premier essai d'analyse de la féminisation de texte [...] [qui] condui[sit] à l'avis de recommandation du 28 mars portant sur la féminisation syntaxique » (Vachon-L'Heureux, 2007 : 71). Cette « féminisation de texte » reconduisait à plus large échelle les objectifs de la féminisation lexicale. Parallèlement, une autre approche s'est développée que

l'on a appelée « rédaction épïcène ». La linguiste Pierrette Vachon-L'Heureux explique cette transition :

Cependant, il y a stagnation en matière de féminisation des textes. Celle-ci n'est pas pratiquée par les administrations qui ont recours à la note placée en tête de document pour excuser le recours au masculin générique. On peut penser que ce choix est basé sur la facilité, mais il s'agit plutôt d'un manque de consensus quant au type de rédaction acceptable. C'est la raison pour laquelle la rédaction épïcène vise maintenant à remplacer la féminisation linguistique des textes jugée excessive, impraticable et inefficace (Vachon-L'Heureux, dans Dumais, 2008 : 177).

### 1.5. De la rédaction épïcène à l'écriture inclusive

De la « rédaction épïcène », on passera éventuellement à ce qui est aujourd'hui connu sous le nom d'« écriture inclusive ». Bien que ces termes soient parfois vus comme synonymes – « L'écriture inclusive, dite aussi écriture épïcène (en Suisse et au Canada), écriture non sexiste ou écriture égalitaire » (Benzitoun, Simon & Gyax, 2020) – ils sont pourtant les porte-étendards de mouvements distincts. La rédaction épïcène, influencée par les mouvements féministes libéraux, incarne l'idée d'une « parité linguistique » ou « égalité entre les hommes et les femmes » (Vachon-L'Heureux, dans Dumais, 2008 : 174). Cette forme linguistique, qualifiée de « double flexion totale<sup>7</sup> » est une reformulation « neutre », c'est-à-dire que ce terme est à entendre au sens de

---

<sup>7</sup> La double flexion totale est une des nombreuses appellations désignant un terme inscrit intégralement sous la forme féminine et sous la forme masculine (ex. : les chirurgiens et les chirurgiennes). Elle s'oppose à la double flexion partielle, aussi appelée « graphie tronquée », qui présente les deux genres à l'intérieur d'un même mot (ex. : chirurgien·ne·s).

« équitable », « égalitaire ». L'écriture inclusive, pour sa part, émerge progressivement en France au début du XXI<sup>e</sup> siècle avec la dissémination de la théorie *queer*, plus soucieuse de la représentation des différentes identités que des seuls sexes. Ce type d'écriture utilise des règles et/ou des graphies plus originales, autrement dit moins normées. Il surgit parallèlement aux percées technologiques et à la démocratisation des communications que représentent les réseaux sociaux.

### 1.6. Les enjeux de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive met de l'avant des enjeux à la fois linguistiques et sociaux tels que le genre (genre grammatical / genre social<sup>8</sup>), la question identitaire, l'inclusion, la discrimination, les rapports entre groupes majoritaires et groupes minoritaires. Elle renvoie à des luttes et à des transformations sociales.

Dans la dernière partie du XX<sup>e</sup> siècle, la revendication d'une identité non-binaire sur le plan du genre – et donc s'opposant à la traditionnelle binarité femme-homme<sup>9</sup> – a ouvert un extraordinaire champ d'exploration. Les expérimentations surgissent d'abord aux États-Unis à la suite de l'élaboration de la théorie *queer*. Ses adeptes étendent par exemple l'utilisation du pronom « they » au singulier, ou substituent l'appellation « Mx » à celles de « Mr. » et de « Mrs. ». En Suède, le pronom personnel non marqué « hen » gagne en popularité. Il avait été créé dans les années 1960 comme alternative aux formes pronominales traditionnelles « hon » (elle) et « han »

---

<sup>8</sup> Alors que le premier renvoie au système de classement des mots dans la langue, le deuxième fait référence au système de classement des personnes dans la société. Pour une définition plus complète de ces deux concepts et de concepts apparentés, voir le glossaire.

<sup>9</sup> Le fait de nommer le terme féminin en premier n'a rien de la galanterie, concept galvaudé, mais surtout subjectif. Si nous désirons réellement l'égalité entre les sexes, il ne faut pas faire de faveur à un sexe, mais plutôt être rationnel. C'est le cas ici, puisque c'est l'ordre alphabétique qui prime. L'avantage de l'ordre alphabétique est qu'il permet l'alternance du genre présenté en premier et en second : ainsi, une phrase telle que « les employées et les employés sont beaux et belles » ne met pas l'accent sur un sexe en particulier.

(il). Du côté de l'Espagne, où l'on se passe plus aisément des pronoms, c'est plutôt le suffixe porteur de la marque du genre (les prénoms/termes masculins se terminant en « o » et, féminins, en « a ») qui est modifié. Les activistes espagnols adoptent l'arobase (« @ »). Visuellement, ce caractère typographique est constitué de la lettre « a » entourée d'un cercle non fermé évoquant la lettre « o ».

Ces propositions connaissent des fortunes différentes. Le « hen » suédois, proposé par le linguiste Rolf Dunås en 1966 pour contrer la sexuation des femmes dans la langue, puis repris par le linguiste Hans Karlgren en 1994, passe dans l'usage autour de 2010, soit près d'une cinquantaine d'années après son invention. En 2012, son emploi dans un livre pour enfant (*Kivi och Monsterhund*) suscite néanmoins une vive polémique. En 2015, le terme est suffisamment répandu et accepté pour être inclus dans le prestigieux *Svenska Akademiens ordlista*, le plus important glossaire de la langue suédoise.

### 1.7. Pour ou contre l'écriture inclusive ?

Pour les défenseurs de l'écriture inclusive, celle-ci est associée à un progrès ; s'en dissocier serait signe de fermeture et de conservatisme. Dans un rapport pour le Centre d'Éducation Populaire André Genot (CÉPAG) intitulé « Écriture inclusive : pour ou contre ? », Bénédicte Jansen constate le fait suivant :

[C]e qu'on peut retenir de ce débat, c'est que la question est idéologique plus que linguistique : les arguments purement « linguistiques » sont instrumentalisés par les anti comme par les pro dans l'éternel bras de fer entre conservateurs et progressistes.

Aujourd’hui, l’écriture inclusive est une innovation toujours en chantier, malgré le fait qu’elle puisse déjà prendre de nombreuses formes (2017 : 8).

Du côté de la défense de l’écriture inclusive, on plaide pour une actualisation de la langue, sa « démasculinisation » (Alpheratz, 2018 ; Lessard & Zaccour, 2017 ; Viennot, 2018, etc.). Elle sensibiliserait les mentalités à la parité linguistique. Du côté des sceptiques, on lui reproche d’être impossible à prononcer<sup>10</sup> (voir Angst, 2019 ; Haddad & Sebah, 2018 ; Lessard & Zaccour, 2017), de déformer ou d’appauvrir la langue, et d’entraver la lisibilité du français. Elle serait un effet de mode et nierait l’histoire de la langue française. Nous aborderons ce débat dans le chapitre 2 et le chapitre 3.

### 1.8. L’écriture inclusive dans la littérature scientifique et le point tournant

Le phénomène de l’écriture inclusive n’intéresse pas seulement les linguistes, mais également des spécialistes d’autres disciplines (histoire des langues, littérature, sociologie, etc.). C’est en partie ce qui explique la quantité croissante d’études qui ont été publiées sur le sujet depuis 2018. Toutefois, on remarque une accentuation des parutions après la publication, en 2017, par la maison d’Éditions Hatier, d’un manuel scolaire destiné aux enfants du primaire (*Magellan et Galilée - Questionner le monde*). Le fait que ce manuel était rédigé en utilisant l’écriture inclusive légitimait cette écriture. Sans surprise, la période correspondait à un pic d’intérêt pour le phénomène. Ce sont les publications de spécialistes variés parues entre l’année 2017 et l’année du début de la rédaction de la présente thèse, soit 2019, qui forment notre corpus principal.

---

<sup>10</sup> Cette idée et les suivantes se retrouvent surtout sur le web (commentaires d’articles, réseaux sociaux, blogs, etc.).

Pour composer notre corpus, nous avons cherché par mots-clés (« écriture inclusive » et ses dérivés contenant le terme « inclusion », ainsi que « féminisation linguistique ») dans le moteur de recherche Google et dans le magasin Amazon quels ouvrages et articles semblaient correspondre à ce que nous recherchions, soit un livre comportant une définition et des arguments. Puisqu'il est difficile d'avoir accès à tous les textes publiés ou en chantier, nous avons retenu les écrits scientifiques les plus évidents à trouver, selon nous<sup>11</sup>.

En date du 11 mai 2021, la consultation du groupe « écriture inclusive » sur la plate-forme « Zotero » fournit 207 titres. Une recherche par année de publication donne les résultats suivants : alors qu'en 2017 et 2018 il y a respectivement 15 et 13 textes, le nombre augmente à 54 en 2019, 47 en 2020 et 28 pour moins de la première moitié de 2021. Puisque ces textes incluent tant des articles de journaux que des guides universitaires, des articles scientifiques que des numéros de revues scientifiques, cela laisse penser que le sujet est toujours d'actualité et ne semble pas connaître d'essoufflement pour l'instant. En effet, il est encore potentiellement en hausse si la tendance de l'année 2021 se maintient pour les mois à venir.

La majorité des textes que nous retrouvons dans le groupe « écriture inclusive » sur Zotero proviennent de linguistes. Notre corpus reflète leurs caractéristiques générales. Ils ont souvent un caractère militant (Ashley, 2019 ; Szlamowicz, 2018 ; Wahl, 2021, etc.), certains sont spécifiquement féministes (Abbou & collab., 2018 ; Rabatel & Rosier, 2019 ; Robiche, 2018, etc.). Parmi ces derniers, on en trouve qui adoptent une approche historique (Alpheratz, 2018 ; Viennot, 2017). D'autres s'intéressent aux usages sociologiques de l'écriture inclusive (Chenu et al., 2020 ; Manesse & Siouffi, 2019).

---

<sup>11</sup> Pour plus de détails quant au corpus principal, voir la page 28.

### 1.9. Note sur le choix de la langue française

Avant d'aller plus loin, nous souhaitons préciser que ce travail porte uniquement sur la langue française. Nous sommes conscient que cet enjeu touche plus d'une langue comme le démontreront divers exemples que nous utiliserons tout au long de cette thèse. De plus, nous savons que le français, ayant un passé colonialiste à divers degrés selon les régions francophones à travers le monde, n'est pas représentatif d'une universalité à laquelle nous ne prétendons pas aspirer ici.

### 1.10. Notre problématique

L'écriture inclusive semble avoir pour ambition de faire apparaître linguistiquement et sans discrimination les femmes et les hommes et, selon les énoncés, également les diverses autres identités de genre, afin de dépasser la binarité homme/femme qui a primé dans la société occidentale depuis l'Antiquité. Mais, quel type de visibilité induit-elle : les femmes (et autres groupe minoritaires) y apparaissent-elles en tant que sexe (ou individus marqués par cette caractéristique) ou en tant que personnes représentatives au même titre que les hommes ?

Par cette thèse, nous souhaitons clarifier ce genre de question et, plus généralement, enrichir les connaissances sur ce phénomène de langage. Nous souhaitons le faire en combinant deux grandes approches : féministe et socio-discursive. Nous le ferons en nous concentrant sur les définitions de l'écriture inclusive et sur les arguments la défendant, ou la critiquant. C'est donc la perception du phénomène et le positionnement des spécialistes vis-à-vis de celui-ci que nous voulons mettre en relief et examiner. Nous pensons que ces informations pourraient contribuer à le situer par rapport aux autres propositions linguistiques, ainsi qu'à cerner son rôle dans l'arène sociale. Nous espérons qu'il constituera un apport universitaire au débat social sur le sujet, d'autant

plus que les études scientifiques sur celui-ci sont, malgré leur croissance, encore très peu nombreuses. Il semble n'en exister, sauf erreur de notre part, qu'une seule à ce jour qui adopte une approche féministe spécifiquement et ouvertement matérialiste<sup>12</sup>.

## 2. Démarche, méthodes et hypothèses

Il nous faut maintenant préciser notre objectif principal, notre argument et notre hypothèse. Nous précisons également en quoi notre étude se démarque des travaux qui existent actuellement sur l'écriture inclusive.

### 2.1. Notre objectif

Notre principal objectif est de dresser, à partir des outils du féminisme et de l'analyse du discours, un portrait de l'écriture inclusive dans le contexte de la francophonie nordique<sup>13</sup>. Nous souhaitons répondre aux questions suivantes : Quels sont les enjeux sociaux sous-tendant l'écriture inclusive ? Comment ses tenants et ses opposants la décrivent-ils ? Quels types de définitions en donnent-ils (linguistique, sociologique, féministe, etc.) ? Ces définitions se recoupent-elles ? Se contredisent-t-elles ? Sur quels points ? À quels discours sociaux ou courants politiques se rattachent les linguistes du corpus ? Parlent-elles/ils à titre de spécialistes ou de membres de groupes minoritaires ou majoritaires ?

---

<sup>12</sup> Les Éditions sans fin ont publié, à l'automne 2019, l'ouvrage *Humain / Femelle de l'humain. Effet idéologique du rapport de sexage et notion de sexe en français* de Claire Michard, dans lequel la question est évoquée.

<sup>13</sup> Il nous faut, dans ce travail, distinguer la francophonie du Nord et du Sud (pays du continent africain), dans la mesure où nous n'avons pas mené de recherches spécifiques sur les productions scientifiques publiées en Afrique.

## 2.2. Notre argument principal

Bien davantage qu'une mode, l'écriture inclusive est devenue une lutte. Des groupes militants ont demandé aux services publics et aux institutions d'utiliser cette écriture, l'Office québécois de la langue française a reçu des questions de la population concernant son usage, des guides d'étudiants ont été mis en ligne comme ceux de l'UQÀM (2020), de l'Université de Montréal (2019) et de l'Université de Sherbrooke (2008). Des instances gouvernementales ont modifié leurs règlements (voir Recommandation linguistique du Bureau de la traduction du Canada, 2015) ou fait des recommandations pour une rédaction inclusive (Gouvernement de l'Ontario, s. d.). Même l'Académie française a fini par faire des concessions en acceptant la féminisation de certains termes, en 2019, comme « agente » et « lieutenant » (Académie française, 2019 : 11 et 18).

Le phénomène a par ailleurs reçu une attention médiatique soutenue depuis quatre ans. En effet, en date du 13 mai 2021, une recherche à partir de l'expression « écriture inclusive » sur le site du journal français *Le Figaro*, donne 405 résultats d'articles publiés entre le 9 janvier 2017 et le 23 février 2021. Le même exercice sur le site *Slate.fr* fournit 462 articles. En sol québécois, le journal *Le Devoir* liste 129 articles depuis 1998, dont 70 rédigés depuis le 16 janvier 2017 ; le plus récent datant du 12 mai 2021.

Nous l'avons dit, les études traitant de l'écriture inclusive, parues entre les années 2017 et 2020 inclusivement, ont majoritairement été écrites par des linguistes. Ces linguistes, possédant des spécialisations distinctes, appartiennent aux deux sexes et à des générations variées. Certaines des parutions relèvent davantage de l'essai, d'autres se situent du côté des textes scientifiques. Certaines se positionnent en faveur de cette écriture et d'autres se contentent d'en relever les

caractéristiques et les limites. C'est en les comparant que nous comptons saisir les tensions qui les traversent en ce qu'elles pourraient être indicatrices de celles qui se déploient plus largement dans la société actuelle.

### 2.3. Notre hypothèse

L'hypothèse qui nous servira de point de repère tout au long de ce travail est la suivante : la pluralité de vocables désignant le phénomène de l'« écriture inclusive » et la diversité de ses définitions recensées recouvrent une lutte sociale. Cette lutte n'est pas aussi évidente et tranchée qu'on pourrait le croire entre « la gauche » (progressisme) et « la droite » (conservatrice).

## 3. Notre corpus scientifique

Présentons maintenant les outils à partir desquels et avec lesquels nous travaillerons dans la présente thèse, en débutant par notre cadre théorique, suivi de notre cadre méthodologique et de notre corpus principal de textes étudiés, l'objectif étant de définir nos balises de départ.

### 3.1. Cadre théorique

Nous avons antérieurement mentionné la notion du genre qui est au cœur de la démarche de l'écriture inclusive, ainsi que la manière dont se conceptualisent les grandes approches analytiques que nous utiliserons. Dans la présente section, nous allons traiter du féminisme matérialiste et de ses répercussions dans diverses notions liées à l'écriture inclusive. Ce courant nous paraît particulièrement apte à saisir la complexité de ce phénomène du fait de l'intérêt qu'il

porte au langage et de la perception de celui-ci comme faisant partie intégrante du contrat social (Wittig, 2018 [2007] : 78 et suivantes) qui nous lie.

Le féminisme matérialiste se rapporte à l'histoire et à la manière dont une société différencie les groupes sociaux qui la composent et les hiérarchise. Dans tous les courants, il y a bien sûr des divergences d'opinions et des sous-catégories. Dans cette thèse, nous opterons pour la définition qui rassemble un grand nombre de figures féministes matérialistes, soit : « travail collectif de théorisation des catégories de sexe : en termes de classes et des rapports les unissant, suivant les principes de l'unité des contraires et du matérialisme ; en termes de rapports sociaux y compris d'exploitation, de dépossession ou d'appropriation » (Bidet-Mordrel, Galerand & Kergoat, 2016 : 5-6).

Nous nous référerons aux travaux de Colette Guillaumin sur l'appropriation collective et privée des femmes. Pour l'auteure, « "Appropriation", renvoyé à une image, une "réalité symbolique", exprime et maquille à la fois une réalité brutale et concrète » (1992 : 68). Cette appropriation apparaît d'abord simplement par le fait d'être du sexe femelle (*Ibid.* : 51) et se vit à une échelle tant privée (à travers le travail domestique) que collective (à travers celui du soin) dans des rapports de classes de sexe (*Idem.*). Si les femmes sont appropriées, elles n'ont pas le statut de sujets à part entière et ne peuvent donc pas représenter les autres êtres humains comme le permet le statut du générique associé au sexe masculin.

Les publications de Nicole-Claude Mathieu nous seront également utiles. Cette dernière nous rappelle, dès 1971 dans son article *Notes pour une définition sociologique des catégories de sexe*, « l'importance de penser les femmes (jusque-là quasiment invisibles aux yeux de nombreux chercheurs), mais aussi les hommes (jusque-là pris pour la normalité et le modèle neutre de

l'humanité), comme des catégories sociales, et surtout sur la nécessité d'étudier ces deux catégories de manière relationnelle, dialectique » (s. p.). En d'autres termes, l'étude et l'analyse des rapports sociaux nous permettent de comprendre ce qui se joue au-delà des apparences, du côté de la fabrication même des catégories de sexe, du système de différenciation des groupes sociaux minoritaires.

L'écrivain Monique Wittig<sup>14</sup>, dont des ouvrages ont été mentionnés dans les premières pages de ce travail, traite de la catégorie de sexe d'une manière jusque-là inédite. Wittig soutient qu'il n'existe en fait qu'un seul genre, le féminin (puisque le masculin est considéré neutre et non marqué), et qu'il n'est pas détachable du général, qu'il n'est pas marqué. L'anthropologue Kate Robin (2011 : 72) commente l'approche wittigienne ainsi :

Selon Wittig, il n'existe qu'un sexe. C'est-à-dire : « le sexe » continue d'être collé aux femmes. Son espoir, c'est d'arriver à une humanité universelle, une seule humanité, où le système reproducteur n'a pas plus d'incidence que le système digestif – nécessaire, souvent en marche..., mais dont les caractéristiques n'ont pas besoin d'être élucidées constamment, rappelées par toute correspondance officielle (mâle/femelle), toute salutation (bonjour madame/monsieur), et par chaque phrase (tous et toutes)...

L'intérêt de la pensée de Wittig est l'attention qu'elle accorde au caractère matériel de la langue et le parallèle qu'elle fait entre la marque du genre et la réduction des femmes à leur sexe.

---

<sup>14</sup> Par respect pour la démarche de Monique Wittig, les dénominations génériques (donc masculines) sont employées pour lui faire référence en ce qui concerne les titres reliés à sa profession, comme elle le désirait.

L'étude sémantique d'ouvrages scientifiques a permis à Claire Michard et Claudine Ribéry (1982) de constater dans leurs discours une dissymétrie sémantique dans la représentation des femmes et des hommes. Alors que ces derniers sont présentés d'abord comme humains, puis qualifiés en tant que mâles, c'est exactement l'inverse pour les femmes qui sont d'abord déterminées en tant que femelles, puis qualifiées d'humaines. Michard fait ressortir « les problèmes qui ne sont pas abordés dans les défenses de la féminisation ou de l'écriture inclusive comme la sexuation des seules femmes » (2019, 4<sup>e</sup> de couverture).

Nous pouvons constater qu'une même conclusion se dégage des divers travaux que nous venons d'évoquer, soit que le genre grammatical et social ramènent les femmes à leur corps et de ce fait les animalisent, traitement auquel échappent les hommes. Pour ces analystes, cette fonction idéologique serait donc à la base du traitement différentiel des groupes minoritaires (dont les femmes font partie) par rapport aux groupes majoritaires (comprenant certains hommes plus que d'autres), tel que le décrit Linda Pietrantonio. Dans *Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social* (2005), elle explique que des groupes minoritaires sont créés à partir de caractéristiques communes, telles que le sexe, la race, la classe, du fait d'un rapport de pouvoir :

Cette terminologie majoritaire/minoritaire renvoie en fait à un concept par lequel on identifie et traduit ainsi un type particulier de relations sociales qui impliquent une domination progressive qui va de l'exploitation (dépendance, oppression) jusqu'à l'appropriation de l'individualité corporelle comme unité matérielle (Guillaumin, 1992 [1972], dans Pietrantonio, 2005 : 123).

Bref, l'application de la marque du genre aux seules femmes dans la langue française les particularise par rapport aux hommes qui ont accès à la forme référentielle ou générique (dite

« masculine ») qui englobe les groupes mixtes et les pronoms indéfinis. L'usage systématique des deux formes accolées (non marquée et marquée) peut-elle miner l'association des hommes à la forme référentielle ? Nous savons que l'institutionnalisation de la féminisation du français qui a débuté au Québec s'est progressivement étendue au reste de la francophonie. Assiste-t-on en France aujourd'hui, avec le recours à l'écriture inclusive dans des manuels scolaires, à celle de cette nouvelle pratique ? S'agit-il de donner une nouvelle extension à la féminisation de la langue ou d'introduire une nouvelle transformation, une sorte de genrisation de celle-ci ?

### 3.2. Cadre méthodologique

La méthodologie retenue dans le cadre de cette thèse est l'analyse de contenu, une technique indirecte d'investigation scientifique utilisée sur des productions écrites (Angers 1996 : 362, dans Ollivier et Tremblay, 2000 : 118). Notre but est de faire une étude comparative à partir d'un corpus de 10 parutions (articles et livres) portant sur la théorie de l'écriture inclusive et publiées entre 2017 et 2019 inclusivement. Ces dernières seront détaillées ultérieurement.

Dans la tradition féministe, nous souhaitons produire une thèse accessible qui crée des passerelles entre la pratique et le théorique, une thèse donc qui puisse intéresser non seulement les scientifiques, mais aussi rejoindre les préoccupations de la population en général.

Pour les besoins de cette thèse, l'analyse de discours sera définie en fonction des termes du linguiste Dominique Maingueneau : « [L]'analyse de discours suppose une remise en cause d'une certaine interprétation de la dichotomie saussurienne langue/parole, celle qui fait de la langue le domaine de l'universel, du systématique pour l'opposer à la parole, domaine de l'individuel, de la liberté des sujets parlants. » (1979 : 3). En d'autres termes, nous étudierons non pas la langue, cet

ensemble de points communs entre des locuteurs, mais plutôt la parole, qui correspond à sa pratique individuelle et libre, donc subjective. Ainsi, c'est sur la façon dont la langue est utilisée pour transmettre un message, ici le discours, que sera mis l'accent.

Cette façon de procéder nous permettra de trouver et d'analyser les points concordants et discordants entre les définitions répertoriées de l'écriture inclusive, ainsi que de repérer les arguments qui nous permettront de situer la perspective des linguistes étudiés.

Puisque ce travail fait notamment appel à une comparaison des définitions données de l'écriture inclusive, il est important de préciser ce qu'est une définition et quels en sont les différents types. Pour ce faire, nous nous servirons d'un document de l'Office québécois de la langue française, intitulé *La rédaction de définitions terminologiques* (2009). D'un point de vue lexicographique et terminologique – ce qui nous intéresse dans le cadre de ce travail –, la définition « permet d'explicitier le sens d'une unité ou d'un groupe d'unités signifiantes » (*Ibid.* : 5). Parmi les nombreux types de définitions mentionnés dans le document de l'OQLF, deux retiendront notre attention : la « définition par compréhension » (et ses sous-catégories : de type catégoriel, de type générique et de type partitif), ainsi que la définition morphosémantique en tant qu'elles s'appliquent aux définitions de l'écriture inclusive données dans les ouvrages de notre corpus principal.

Outre la définition, l'argument est un élément clé de cette recherche. Nous ferons appel ici à deux typologies. La première, qui concerne le type d'arguments, provient du système de classement du linguiste et théoricien de l'argumentation Christian Plantin (1990), dont le système est inspiré de celui de Wayne Brockriede et de Douglas Ehninger. Il y aurait donc trois types d'argumentations, la première étant subdivisée en six sous-types :

1) Argumentations « fondées sur la structure du réel » (traduction de Perelman pour « substantive argument », dont les subdivisions sont « par la cause », « par le signe », « fondées sur une généralisation », « fondée [sic] sur le parallélisme des situations », « fondées sur une analogie », « fondées sur une classification ») ;

2) Les arguments d'autorité ;

3) Les argumentations tirés des motifs, désirs d'une personne (p. 31 et suivantes).

À partir de ce classement préliminaire, nous effectuerons un deuxième classement basé sur les critères de l'Institut Numérique (2014), afin de départager le caractère militant ou scientifique d'un argument. Ces critères sont : « le point de vue », « l'objectivation », « des processus plutôt qu'une méthode » et « une approche qualitative ».

Cela nous donne le loisir d'analyser non seulement les propos comme tels dans les ouvrages étudiés, mais aussi d'en saisir les raisons en fonction du contexte dans lequel ils ont été énoncés.

### 3.3. Présentation de notre corpus

Notre corpus comporte dix textes, soit huit livres (dont trois collectifs), incluant une préface et deux postfaces (dont une est traitée séparément du livre dans laquelle elle se trouve), ainsi qu'un article scientifique.

L'article « Qui a peur de l'écriture inclusive? Entre délire eschatologique et peur d'émasculat. Entretien » (Abbou, Arnold, Candea et Marignier, 2018<sup>15</sup>), propose différentes

---

<sup>15</sup> Cet article sera référé par « Abbou & collab. » à partir de maintenant.

visions des enjeux liés à l'écriture inclusive, soit la signification de cette expression, sa provenance, un résumé des arguments en faveur et en opposition à cette pratique, ainsi qu'une prédiction de comment cette dernière pourrait socialement se transformer au fil du temps.

Le livre *Grammaire du français inclusif* (Alpheratz, 2018), traite d'une approche dégenrée de la langue française, aussi vue par son auteure comme une forme d'écriture inclusive. Elle explique notamment ce qui a mené à cette discussion collective, en plus de donner des outils pour appliquer l'écriture inclusive et des tableaux explicatifs. La préface (Monneret, 2018) appuie sans réserve les propos d'Alpheratz.

La *Grammaire non sexiste de la langue française – Le masculin ne l'emporte plus !<sup>16</sup>* (Lessard et Zaccour, 2017) explique différentes règles de grammaire en lien avec l'écriture inclusive et déboulonne des mythes populaires en plus de proposer une application concrète de cette dernière.

Le livre *Le féminin & le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions* (Manesse & Siouffi, 2019) est un recueil d'articles visant à analyser le phénomène de l'écriture inclusive selon une approche objective.

Le numéro *Les défis de l'écriture inclusive* (Rabatel & Rosier, 2019) nous présente l'écriture inclusive en fonction des objectifs de la revue, qui est de traiter de linguistique française et d'analyse du discours, ce que nous faisons également ici.

Le livre *Pratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement* (Robiche, 2018) ajoute un aspect pratique à la compréhension de l'écriture inclusive (aussi appelée

---

<sup>16</sup> Il est à noter qu'une réédition au contenu identique est parue en 2018 sous le titre *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive – Le masculin ne l'emporte plus !*

« dégenrée » par son auteure), puisqu'en plus d'un volet théorique, il comprend une étude de terrain, basée sur des entretiens et leur analyse.

L'ouvrage *Écriture inclusive. « Hommes-femmes : toutes égales »* (dir. Surleau, 2018) consiste en un recueil d'articles scientifiques autour de la question de l'écriture inclusive, dans un but d'éducation populaire.

Le livre *Le sexe et la langue : petite grammaire du genre en français, où l'on étudie l'écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance* (Szlamowicz, 2018)<sup>17</sup> questionne non seulement les éléments théoriques abordés en faveur de l'écriture inclusive, mais aussi les idéologies qui s'affrontent.

Le livre *Le langage inclusif : pourquoi, comment* (Viennot, 2018) donne des exemples théoriques et pratiques liés à l'idée de sexisme dans la langue française, en plus de fournir des moyens de contrer ces effets de sexisme lors de la rédaction. En postface, Haddad & Sebahg répondent aux réserves les plus fréquentes vis-à-vis de l'écriture inclusive.

L'idée de départ, soit celle d'utiliser un nombre égal d'ouvrages en faveur et en défaveur de l'écriture inclusive n'a pas pu être respectée. Il est possible que le peu d'études en défaveur de l'écriture inclusive, autant avant qu'après la controverse de 2017, s'explique par la nouveauté du phénomène et le moindre enthousiasme qu'il a suscité chez les spécialistes ne pratiquant pas cette écriture ou n'y étant pas confrontés. Par ailleurs, le rôle traditionnel des scientifiques n'est pas de prendre parti pour un phénomène, mais de le décrire et de l'analyser. Tous ces textes ont été publiés

---

<sup>17</sup> Notons que l'ouvrage contient, en seconde partie, un texte de Xavier-Laurent Salvador, *Archéologie et étymologie du genre*, qui sera utilisé ici par rapport au texte principal.

en France, à l'exception de l'ouvrage dirigé par Surleau (Belgique, 2018) et de Lessard & Zaccour (2017) qui est une co-publication France-Québec.

#### 4. Plan de travail

Nous venons de présenter les outils que nous avons choisis pour étudier le phénomène de l'écriture inclusive à partir d'une perspective féministe. Avec cette thèse, nous souhaitons mettre en lumière les différents enjeux qui la sous-tendent. La pluralité d'écrits qu'elle a suscitée, particulièrement ces dernières années, est le signe d'un bouillonnement social qui nous paraît indicateur des mutations sociales de notre époque : déplacement massif des individus, migrations importantes de certaines populations, raccourcissement des distances sociales par l'Internet et l'usage des réseaux sociaux, marchandisation de l'espace numérique favorisant la mise en circulation de certains discours au détriment d'autres, etc.

Dans le premier chapitre, nous présenterons de manière plus élaborée notre cadre théorique et méthodologique. Ensuite, le deuxième chapitre sera concentré sur les définitions données à l'écriture inclusive. Le troisième chapitre, quant à lui, sera réservé aux arguments liés à ce type d'écriture. Nous concluons par une synthèse de nos découvertes ainsi qu'une ouverture vers des recherches ultérieures.

## Chapitre 1 : Théorie et méthodologie

### 1. Introduction

Dans ce premier chapitre, nous présentons les bases théoriques qui nous serviront à circonscrire le phénomène de l'écriture inclusive sur les plans linguistique et idéologique. Pour ce faire, nous nous intéressons, dans un premier temps, à ce qu'est une langue et à ce que l'on entend par le terme « écriture » dans cette expression. Dans un deuxième temps, nous nous penchons sur les questions théoriques et méthodologiques que nous utilisons comme guide dans notre étude.

#### 1.1. Qu'est-ce qu'une langue ?

Les linguistes ont proposé plusieurs réponses à cette question au fil du temps. Nous avons retenu celles qui nous permettent de mettre en relief les éléments les plus pertinents pour notre étude.

Ferdinand de Saussure, le fondateur de la linguistique moderne, explique, dans son célèbre ouvrage *Cours de linguistique générale* paru en 1916, qu'il est difficile de définir la langue. C'est pourquoi il commence par décrire le langage : « Le langage a un côté individuel et un côté social, et l'on ne peut concevoir l'un sans l'autre », « [à] chaque instant[,] il implique à la fois un système établi et une évolution ; à chaque moment, il est une institution actuelle et un produit du passé » (Saussure, 2015 : 15). Quant à la langue, elle serait, pour faire très vite, « le langage moins la parole » (*Ibid.* : 85). Voici les quatre éléments qu'il propose pour la cerner :

1° On peut la localiser dans la portion déterminée du circuit où une image auditive vient s'associer à un concept. Elle est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui [...] n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les

membres de la communauté. D'autre part, l'individu a besoin d'un apprentissage pour en connaître le jeu.

2° La langue, distincte de la parole, est un objet qu'on peut étudier séparément.

3° [L]a langue ainsi délimitée est de nature homogène : c'est un système de signes où il n'y a d'essentiel que l'union du sens et de l'image acoustique, et où les deux parties du signe sont également psychiques.

4° La langue n'est pas moins que la parole un objet de nature concrète [...]. En outre, les signes de la langue sont pour ainsi dire tangibles ; l'écriture peut les fixer dans des images conventionnelles (*Ibid.* : 20-21).

Saussure, on le voit, distingue non seulement « langue » et « langage », mais il met en relation la langue avec l'écriture en tant qu'elle fixe ses signes.

De son côté, le sémiologue Roland Barthes se sert plutôt de l'écriture pour cerner la langue. Il la situe, comme le langage, en deçà de l'écriture, à laquelle il donne un sens plus large que Saussure. Dans un commentaire résumant la vision de Barthes de l'écriture, Angenot met en lumière le rôle que l'écrivain attribuait à la langue :

notion intermédiaire entre la langue (*comme code interindividuel*)<sup>18</sup> et le style (comme choix subjectif) : [l'écriture est un] ensemble de prescriptions langagières imposées à l'écrivain par l'époque, le groupe social, l'idéologie et qui sont la marque de l'appartenance de l'œuvre à un moment historique particulier. (Barthes, *Degré zéro de l'écriture* : 7, dans Angenot, 1979 : 68).

---

<sup>18</sup> Nous soulignons.

Le linguiste Sylvain Auroux s'inscrit, pour sa part, dans la même lignée que Saussure. Il ne considère pas non plus la « langue »<sup>19</sup> comme « un objet simple et évident » (2013 : 11), mais fournit des points d'explication qui complètent ceux de son prédécesseur. Pour lui, la langue possède d'abord une assise grammaticale ; elle repose ainsi sur sa traduction écrite plutôt qu'orale (Auroux, 2013 : 12). Les locuteurs lui confèrent un volet « possessif » (appropriation et utilisation personnelle de la langue) et « conventionnaliste » (respect des normes dans un contexte donné pour une intercompréhension) (notamment Beauzée, art. « langue » de l'Encyclopédie (vol. 9, 1765), dans Auroux, *Idem.*). Nous rencontrerons des variables de ces adjectifs dans nos prochains chapitres, lorsque nous traiterons respectivement du militantisme et de la norme. Auroux indique qu'il est possible, comme le fait [le linguiste allemand August] Schleicher, de comparer la « langue » « à un être biologique [...] qui croît, se développe (en fonction de lois internes) et meurt » (Auroux, *Ibid.* : 12). L'écriture inclusive correspondrait à un état de la langue dans le temps et dans l'espace. Elle est aussi influencée par l'idéologie d'une communauté de personnes s'accordant sur un usage de la langue, selon qu'elle la perçoit comme naturelle (Schleicher) ou comme construite.

Parce qu'elle insiste sur le caractère changeant de la langue en fonction des époques et des enjeux, plutôt que sur son rôle simplement communicatif, l'analyse d'Auroux nous paraît bien rendre compte du phénomène de l'écriture inclusive. Elle anticipe en outre les critiques que lui feront ses détracteurs en ce qui a trait à sa graphie tronquée et à la difficulté qu'elle présente à

---

<sup>19</sup> Auroux met toujours le mot entre guillemets, pour souligner que les langues sont construites et non naturelles, car « [d]'une certaine façon, les "langues" n'existent pas » (Auroux, 2013 : 25). Comment dès lors faire l'histoire d'une entité non-existante ?

l'oral. Voyons maintenant de quelle manière nous pouvons compléter ces premières définitions de la langue.

Tout comme Saussure et Auroux, Malo Morvan précise que « la notion de "langue" échappe en permanence à toute tentative de définition rigoureuse et précise » (s. d. : 8). Il cerne néanmoins deux critères qui nous seront utiles, soient ceux de « communauté de locuteurs » et d'« intercompréhension ». Le premier critère renvoie à « un groupe de locuteurs parlant de la même manière » (Morvan, *Ibid.* : 9), alors que le second se réfère à la capacité de deux personnes à « se comprendre entre elles » (p. 9-10). Nous les observerons lorsqu'il sera question des enjeux de contexte d'énonciation, de publics cibles, des connaissances préalables à l'utilisation d'une variété du français, ainsi que des différentes pratiques d'écriture inclusive selon les régions francophones. Dans l'immédiat, c'est le phénomène même de transformation de la langue qui retient notre attention.

## 1.2. Comment une langue se transforme-t-elle ?

Les transformations d'une langue dépendent de plusieurs facteurs. Le linguiste Jacques François<sup>20</sup> explique qu'il y a deux niveaux desquels il faut tenir compte. D'une part, une langue qui n'est pas fixée par les grammaires et les institutions est sujette à des modifications constantes et en profondeur. D'autre part, certaines langues, comme le français, sont « sacralisée[s] » (François,

---

<sup>20</sup> Le linguiste Jacques François présente plusieurs occurrences du terme « évolution » et ses dérivés lexicaux. Nous considérons ce terme comme inadéquat. En effet, bien que le dictionnaire *Le Petit Robert* donne dans les exemples du terme « évolution » « Évolution d'une langue », il définit « évolution » de la manière suivante : « Suite de transformations dans un même sens ; transformation graduelle assez lente, ou formée de changements successifs insensibles » (2020 : 963). Comme nous le verrons, les propositions linguistiques, officialisées ou idéalisées ne vont pas dans le sens d'un même mouvement et, alors que certains aspects s'implantent tranquillement dans l'usage, d'autres sont au contraire assez fulgurants.

2015 : 75). Selon François, elles ne connaissent que des modifications superficielles : « (...) la grammaire du français ne semble pas avoir connu d'altération depuis plusieurs siècles. Les changements ne paraissent concerner que les mots du lexique. Et encore ! Face à certains néologismes, on peut s'interroger sur leur conservation, certains peuvent se révéler éphémères » (*Idem.*). Le linguiste insiste sur les fortes résistances au changement du français. Il nous rappelle que depuis « 1910, tous les projets de réforme de l'orthographe ont suscité des controverses sans fin et accouché de révisions très ponctuelles » (*Idem.*). Ce deuxième facteur illustre le principe de fixation, ou d'« officialisation » d'une langue.

Comment déterminer si une langue est institutionnalisée ? Selon la linguiste Christine Marchello-Nizia (2015 : 79), « [p]our qu'un "parler" acquière le statut de "langue", un double processus est nécessaire, impliquant l'individu, puis l'institution ». Le premier critère relève de l'usage qu'en font les locuteurs et le deuxième, de l'existence d'une volonté institutionnelle de fixer la langue (documents officiels, grammaires) et de la perpétuer (enseignement, lois prônant l'usage d'une langue plutôt qu'une autre).

Lorsqu'une langue est institutionnalisée, comme c'est le cas du français, il devient plus complexe de la modifier. Sur ce point, on considère d'ailleurs que « toute innovation résultant d'une pratique individuelle [...] produit des "dégâts collatéraux" » (François, 2015 : 77), c'est-à-dire que chaque initiative personnelle, en se propageant, peut mener à d'autres transformations, que ce soit sur le plan des connotations, des prononciations, des choix de termes, etc. Pour Auroux, « [l]e "français", la langue française, (...) c'est une construction complexe où l'on rencontre les luttes politiques et idéologiques, la mise en place d'institutions spécifiques et la construction d'un

outillage linguistique varié (comprenant grammaires et dictionnaires) » (2013 : 25). Les débats autour de l'écriture inclusive illustrent l'une de ces luttes contemporaines.

Dans le cas d'une langue ancienne comme le français, différents aspects doivent être pris en compte, comme le rapport entre l'oralité et l'écrit, le taux d'analphabétisation de la population, l'accès à des technologies permettant de propager la langue – comme l'imprimerie – et le fait qu'elle se fixe davantage lorsqu'elle possède une version écrite (Marchello-Nizia, 2015). La création de l'Académie française en 1635 par le cardinal Armand Jean du Plessis de Richelieu, la religion et la scolarisation obligatoire ont aussi joué une part importante dans la modification du français durant les derniers siècles (*Idem.*).

La place qu'ont prises la langue et la culture étatsuniennes à l'échelle de la planète, l'accentuation importante de la mondialisation et l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication au siècle dernier ont eu un impact sur la manière d'écrire et de parler le français à travers la francophonie. Le *globish* sur l'Internet, le *texting* ou l'écriture électronique des textos, etc., ont quant à eux joué un rôle dans l'émergence de l'écriture inclusive. Nous verrons, dans le deuxième chapitre, que même son nom provient d'un emprunt à l'expression anglophone *inclusive language*. Elle se reconnaît par son détournement des signes typographiques et son usage de néologismes (mots valises, troncations, résurgence contemporaine de termes jugés archaïques, etc.).

L'étude de l'écriture électronique (textos, SMS) révèle de nombreuses similitudes avec l'écriture inclusive comme le montrent Jacques David et Harmony Goncalves dans leur article « L'écriture électronique, une menace pour la maîtrise de la langue ? » (2007). Ils y relèvent entre

autres la volonté de combler des lacunes que présente actuellement le français normatif (p. 40), en adaptant ses pratiques écrites pour le public à qui elles s'adressent (p. 43). Toujours selon eux :

[N]ous assistons au développement d'une nouvelle variété du français écrit, dont les objectifs évoluent vers une écriture immédiate, plus libre, désormais affranchie [des contraintes rigides du français normatif]... mais aussi vers une écriture plus accessible (car liée à un moindre contrôle), plus affective (par l'expression des sentiments, des émotions, de la corporéité du langage), plus inventive (par l'invention de néographies, de jeu de mots et de signes) et plus socialisante (par la dominance de la fonction phatique liée à la multiplication des messages et au partage de codes communs) (*Ibid.* : 46).

Bien que ce développement s'applique à l'écriture électronique, il évoque aussi l'écriture inclusive. Ainsi, son usage de néologismes dans un but de pouvoir se reconnaître, d'être mieux représenté dans la langue, rejoint la préoccupation de se doter d'une écriture « accessible », « affective », « inventive » et « socialisante » (*Idem.*).

Le linguiste Jean-François Sablayrolles, qui a étudié les néologismes, souligne le fait que la littérature est également un lieu d'innovation langagière, mais que ses propositions peuvent être contrées par le système éducatif qui enseigne les normes et règles de grammaires en vigueur afin de créer une base linguistique commune entre tous les locuteurs et apprentis locuteurs (Sablayrolles, 2015 : 110-111). Nous observerons plus loin que les néologismes rejoignent un des objectifs de certains fervents de l'écriture inclusive qui souhaitent donner une visibilité à de nouvelles identités de genre ou à ces identités nouvellement revendiquées depuis l'apparition et l'expansion des études de genre et *queer*. Ainsi, par souci de concordance avec les identités non-

binaires, nous avons vu apparaître la création de termes comme « Mx » ou « Mz » [au lieu de « Monsieur » ou « Madame »] ou « toustes » [au lieu de « tous et toutes »]. On retrouve ici l'idée « de luttes politiques et idéologiques » mentionnée par Auroux (Auroux, *Op. Cit.* : 25).

Sablayrolles indique que « les néologismes peuvent avoir des fonctions cryptiques et identitaires » (*Op. Cit.* 112). À l'aide de différents procédés, des groupes sociaux liés par l'âge, la classe économique, le partage d'une appartenance culturelle, etc., développent des manières de parler qui transgressent les codes linguistiques. Ces manières de parler leur permettent de se distinguer des autres groupes sociaux et de consolider leurs liens (David & Goncalves, 2007 : 43). La revendication par certains groupes sociaux d'une écriture « inclusive » pour contrer leur sentiment d'être exclus de la représentation sociale tient-elle de ce phénomène ? C'est l'une des questions auxquelles nous espérons que cette étude apportera une réponse.

Lorsqu'en 1978 la linguiste Marina Yaguello publiait *Les mots et les femmes*, elle soulignait le problème d'une juste représentation en ces termes : « [l]es différents groupes en conflit dans la société tirent à eux la langue comme on tire la couverture à soi » (2018 [1978] : 88). Elle considérait que l'action volontariste des groupes militants sur la langue était surtout vouée à l'échec, car il lui paraissait impossible qu'un groupe puisse imposer ses prétentions à l'ensemble des locuteurs. En outre, « le principe de l'effort est contraire à la pratique langagière, qui tend naturellement vers le moindre effort » (*Ibid.* : 237). Yaguello expliquerait sans doute le succès qu'a connu la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, depuis la rédaction de son ouvrage, par le fait qu'« une prise de conscience » s'est produite chez une majorité de francophones sur la place des femmes dans la société et que les néologismes proposés respectent les structures morphologiques de la langue : « si on s'abstient de violer la langue, on peut obtenir

des résultats et il est certain que la féminisation des noms d'agent en français est une revendication tout à fait raisonnable » (*Idem.*). On pourrait toutefois se demander s'il n'existe pas, derrière ce changement, des intérêts occultés d'autres groupes sociaux, en particulier du groupe majoritaire. De surcroît, l'écriture inclusive est-elle une évolution « logique » de la langue française ? Constitue-t-elle une action prescriptiviste ? C'est ce que le chapitre 3 devrait nous permettre de mettre en lumière.

La réalisation de la féminisation de la langue en un laps de temps relativement court mérite qu'on s'y attarde. Il s'agit maintenant de préciser le contexte d'émergence de l'écriture inclusive et de voir si nous sommes confrontés à deux états d'un même phénomène (spécification des identités de sexes) comme le laisse entendre *Le Petit Robert* : « une représentation égale des hommes et des femmes dans le texte » (2020 : 1303), ou à deux phénomènes distincts (spécification de toutes les identités ou « neutralisation »).

### 1.3. Écriture féministe ou féminine ?<sup>21</sup>

Dans les années 1970, divers courants de pensée portés par des femmes se sont affrontés, notamment ceux du féminisme radical (en Amérique du Nord) et du matérialisme (en France), en opposition à l'approche différentialiste (curieusement appelée *French feminism* aux États-Unis). Les premiers courants considèrent qu'il faut abolir les catégories de sexe (aussi appelées « sexe social » pour en souligner le caractère construit<sup>22</sup>) parce qu'elles contribuent à perpétuer les rapports inégalitaires entre les classes de sexe. Le dernier courant regroupe deux positions :

---

<sup>21</sup> Je tiens ici à remercier Dominique Bourque qui, grâce à son expertise, m'a permis de mener à bien cette section.

<sup>22</sup> Pour une définition de ce concept et de concepts apparentés, voir le glossaire.

essentialiste et postmoderne, dont les stratégies diffèrent. La position essentialiste, qui insiste sur l'existence de natures sexuées spécifiques en fonction des corps ou des psychés, considère qu'il faut valoriser la « vraie » féminité et non celle que les hommes ont inventée pour soumettre les femmes. Quant à l'analyse postmoderne, elle postule une clôture du système discursif qui condamne à la répétition des rôles sociaux, mais offre la possibilité de les parodier à l'infini.

Les propositions linguistiques du féminisme radical prônent l'élimination du sexisme dans la langue (*chairman* devient *chairperson*, par exemple), quitte à créer un pronom non sexué comme l'indique Yaguello qui fournit des exemples pour le cas étatsunien (2018 [1978] : 236). En France, les féministes matérialistes s'attaquent à la particularisation et à la réduction des femmes à leur sexe/corps par la marque du genre (le « féminin ») (Wittig, 2018 [2007]). De leur côté, les différentialistes lui conceptualisent une « séméiotikè » pré-symbolique (Julia Kristeva), un « parler-femme » hystérique (Luce Irigaray) et une « écriture féminine » organique (Hélène Cixous). Ainsi, deux approches théoriques vis-à-vis de la langue se développent de manière parallèle. L'approche postmoderne, un peu plus tardive, propose l'ajout de pronoms non marqués à la grammaire existante. Tandis que la démarche matérialiste vise à désexuer le français par diverses stratégies, celle de la néo-féminité et des postmodernes ciblent la visibilité respectivement d'un féminin qui aurait été mal représenté<sup>23</sup> et d'identités ludiques emmêlant les codes sociaux de masculinités et féminités artificielles et indépassables.

Illustrons chacune de ces approches. Wittig est l'écrivain qui a introduit le recours au dé-marquage (Bourque, 2006, 2012) dans son premier roman (1964). Ses stratégies vont du contournement de l'usage du pronom de la troisième et de la sixième personnes (elle et elles) à

---

<sup>23</sup> Voir l'article de Stistrup Jensen publié en 2000 et celui de Béatrice Slama (1981).

l'universalisation parodique du « ils » grammaticalement considéré universel. Ces procédés de démarquage lui permettent de donner à ses personnages de femmes le statut d'humains représentatifs au même titre que les personnages d'hommes, ainsi que de contrer la ségrégation des sexes dans la langue.

À l'opposé, Cixous, écrivaine de la même époque, se met à multiplier les marques du genre dans les années soixante-dix : « Cixous introduit en effet ce qu'elle appelle des mots-de-corps [...] : "ellusions" à la place d'"illusions", "joures et nuites" à la place de "jours et nuits" [...] » (Stistrup Jensen, 2000 : 4). Par ce moyen, elle féminise la langue et souligne l'utilité du corps des femmes pour les autres humains : « [d]ans la femme il y a toujours plus ou moins de "la mère" qui répare et alimente, et résiste à la séparation » (Cixous & Clément, 1975 : 172). Dans le premier cas, les femmes sont ré-humanisées, dans le deuxième, elles sont dépersonnalisées : « Cixous voit les effets de féminité dans la "dépropriation" ou la "dépersonnalisation", c'est-à-dire une subjectivité ouverte, une capacité de s'ouvrir à l'autre » (Stistrup Jensen, *Op. Cit.* : 4).

L'approche postmoderne fait son apparition bien après les deux autres, en français. Au Québec, Sophie Labelle est l'une des bédéistes qui a le plus popularisé ses propositions. Dans la planche « Les pirates du genre » de sa bande dessinée intitulée *Assignée garçon* (Labelle, 2014, dans Swamy, 2019 : 7) et en français et en anglais, l'un de ses personnages aux cheveux blonds courts et portant un boa de la même couleur se présente ainsi : « Moi, c'est Sandr@. J'aime le pronom ille. Et, euh, des fois je suis un/e superhéros/héroïne » (s. p.). La version anglaise est légèrement différente : « My name is Sandr@. I like the pronouns 'they' and 'them'. Sometimes. I am a superhero/heroine. » (*Ibid.* : 8). Le boa, une longue écharpe en fourrure ou à plumes apparue dans les cours européennes au XVII<sup>e</sup> siècle, appartient désormais à l'univers du spectacle, entre

autres, burlesque. Il signale ici une mise en scène du soi, dans la lignée de la « performativité » du genre (Butler, 2005 [1990]).

Bien que le courant différentialiste ait été élaboré ailleurs qu'au Québec, ce sont ses féministes qui joueront un rôle pionnier dans son implantation dans la langue française en féminisant, dès les années 1970, les noms de métiers, titres, grades et fonctions. Également inspirées par l'approche néo-féminine, des littéraires comme Nicole Brossard et Louky Bersianik vont aussi contribuer de manière importante à cette féminisation. Leurs œuvres ont été théorisées par la critique Suzanne Lamy sous l'appellation distincte d'« écriture au féminin ». Cette critique considérait toutefois que « [l]e féminin n'est pas une essence, il est l'expression d'une conjoncture sociale et linguistique. Il n'existe aucune **nature**<sup>24</sup> de femme (...) » (Simon, 1987 : 53). Pour Lamy, « [s]eulement les traces d'une culture millénaire et les effets de l'éclosion subite et violente d'une volonté féminine » (*Idem.*) pouvaient motiver une littérature axée sur la particularité du sexe biologique de ses auteures.

Nous venons d'esquisser les trois nouveaux usages de la langue qui émergent dans la filiation des mouvements de libération des femmes du XX<sup>e</sup> siècle : le premier entraîne un évitement de la marque du genre en tant qu'elle est considérée comme indice et outil de leur particularisation ; le deuxième usage conduit à une expansion du marquage par la féminisation d'un lexique vu comme masculin et, enfin, le troisième appelle à un élargissement du système pronominal (avec un aménagement des accords) et une utilisation inédite des signes typographiques pour rapprocher les catégories de sexe ou de genre (@, ille, héros/héroïne, etc.).

---

<sup>24</sup> Le caractère gras provient du texte original.

Dans tous les cas, la raison évoquée porte sur la nécessité de visibiliser des groupes sociaux minoritaires, les « femmes » entendues au sens biologique dans le premier cas et les individus appartenant aux communautés LGBTQ+ dans le deuxième. Nous espérons trouver dans l'analyse de notre corpus des pistes de réponse à ces questions. Afin de mener à bien cette analyse, des outils conceptuels qui nous seront nécessaires doivent maintenant être présentés.

## 2. Théories et méthodologie

Une théorie est un « [e]nsemble d'idées, de concepts abstraits, plus ou moins organisés, appliqué à un domaine particulier » (*Petit Robert*, 2020 : 2548), alors qu'une méthodologie est une manière de procéder, une démarche scientifique. Dans la présente section, nous présentons quatre outils avec lesquels nous travaillerons dans cette étude.

### 2.1. Le point de vue situé

Les études féministes, du fait de leur attention aux positionnements sociaux des sujets, ont développé un regard critique sur un aspect des théories scientifiques qui avait été négligé jusque-là. Elles ont produit cette révolution épistémologique en élaborant le concept du « point de vue situé », qui renvoie à la conscience que l'on a de la place que l'on occupe sur l'échiquier politique. De leur positionnement marginal, les sujets minoritaires possèdent une perspective spécifique sur la réalité.

Une des figures marquantes de la notion de point de vue situé est la philosophe Sandra Harding et son ouvrage marquant *The Science Question in Feminism* (1986). Dans ce livre,

« Harding dresse un panorama des travaux féministes sur la science et, en particulier, de ceux ayant porté sur les processus de discrimination des femmes dans la science, sur les barrières qui empêchent les femmes (...) » d'accéder à des postes au-delà du « plafond de verre » (Espinola, 2012 : 112). Son apport aux questions de point de vue est la création du concept « d'"objectivité forte" qui cherche à résoudre certains problèmes auxquels les autres théories n'ont pas apporté de solution, comme celui de la façon d'appréhender la diversité des situations et des expériences des femmes » (*Idem.*).

Pour la biologiste Donna Haraway, qui dialogue avec Harding, il est important, surtout dans les sciences humaines, de se demander qui parle et pour qui. Elle explique par ailleurs qu'il existe une dichotomie entre la théorie et la pratique dont les scientifiques ont mis du temps à prendre la mesure sur le plan méthodologique. Lorsqu'ils croyaient décrire le monde de manière objective, ils le faisaient à partir de leur point de vue subjectif, sans s'interroger sur l'impact que pouvait avoir sur leurs observations le statut accordé à leur sexe, leur « race », leur classe sociale, etc. ; autrement dit, sans penser que leur socialisation pouvait orienter leur regard et leur interprétation des données collectées.

Haraway demande ardemment que toutes les sciences prennent en compte le système sensoriel de la vision dans leur méthodologie. Apprendre à voir à partir des yeux des autres permettrait en outre de tendre plus facilement vers une réelle objectivité : « L'objectivité féministe est une affaire de place circonscrite et de savoir situé, pas de transcendance et de division entre sujet et objet. De cette manière, nous pourrions répondre de ce que nous avons appris à voir » (Haraway, 2009 : 7). Ici, c'est un changement total qui s'opère. En effet, plutôt que de se considérer au-dessus des sujets que nous étudions, nous les regardons depuis notre position afin de tirer des

conclusions enrichies par les leurs. Pour Haraway, « seule [la conscience d']une perspective partielle assure une vision objective » (*Idem.*) permettra aux sciences de s'émanciper des rapports sociaux et de l'androcentrisme.

Haraway développe, comme ses homologues sociologues Dorothy Smith et Hilary Rose, « un type d'épistémologie féministe fondé sur une théorie du travail marxiste » (Rose, 1983, dans Espinola, 2012 : 107). En introduisant l'analyse des rapports sociaux et de l'antagonisme de classes du marxisme, elles se dotaient de précieux outils pour comprendre la situation des femmes. Pour Smith, la théorie du point de vue situé permet « d'appréhender les conditions matérielles faisant des femmes un groupe assujetti. L'un des principaux axes de sa proposition consiste à dissoudre la hiérarchie entre objet et sujet de connaissance, conférant la même autorité au chercheur et aux sujets de l'investigation » (*Ibid.* : 105).

La notion de « point de vue », élaborée en 1983 par la philosophe et politologue Nancy Hartsock dans son article « The Feminist Standpoint », a fait l'objet de nombreuses études jusqu'à la fin des années 1990. La sociologue Susan Hekman (1997) mentionne que trois facteurs expliquent la disparition subséquente de cet indice de subjectivité : « le déclin du marxisme dont s'inspire ce modèle théorique [pour son ancrage dans un horizon émancipatoire], l'émergence de la question des différences au sein du féminisme, ainsi que l'influence du postmodernisme et du post-structuralisme » (Espinola, 2012 : 103). Rappelons que ce dernier courant, qui gagne en popularité dans les universités occidentales à partir des années 1980 à travers la théorie *queer*, considère qu'il n'y a pas de sujet au sens plein du terme, les représentations constituant le réel. À la manière d'acteurs interprétant la vision d'un metteur en scène, les êtres humains seraient plutôt

des supports reproduisant plus ou moins fidèlement les comportements traditionnels (*gender*<sup>25</sup>) associés aux sexes. La marge de manœuvre de ces acteurs se limiterait à parodier ces comportements en les emmêlant de diverses manières (non-binarité), d'où la prolifération d'« identités de genres et de sexualités » qu'on a vu apparaître depuis plus d'une trentaine d'années.

Comme dans tous les mouvements militants, des écarts persistent entre la théorie *queer* et la pratique, à travers des discours qui continuent à penser en termes d'émancipation. L'approche du féminisme matérialiste, bien qu'également constructiviste, base son militantisme sur cette conviction que les femmes peuvent se libérer des contraintes sociales qui les réifient. Héritière avouée et critique nuancée des Lumières et du marxisme, cette approche ne limite pas son analyse aux seules représentations et discours, mais examine les fondements mêmes des systèmes politiques qui les ont générés. Tournons-nous maintenant vers les outils que met à notre disposition ce courant de pensée pour aborder la question de l'écriture inclusive.

## 2.2. L'individualité : l'apport de la théorie *queer*

Le postmodernisme a contribué, principalement à partir des années 1990, à changer le rapport d'un individu face à lui-même et face aux « autres ». Le terme « [*q*]ueer, [qui] est au départ une insulte nord-américaine, [vient] nommer l'autre dans son étrangeté, sa bizarrerie. Étymologiquement, ce signifiant renvoie à un "travers", qui s'oppose à straight (droit, "hétérosexuel" dans le champ de la sexualité) » (Macary-Garipuy, 2006 : 43). Dans ce même article, Macary-Garipuy explique ainsi les influences du mouvement *queer* : « Le discours de la

---

<sup>25</sup> Pour une définition de ce concept et de concepts apparentés, voir le glossaire.

science, le capitalisme, les systèmes de représentativités démocratiques du Nord promeuvent l'individu au détriment du sujet » (*Idem.*). Pour ses tenants, l'écriture inclusive est un moyen de conférer à la langue une valeur d'inclusion de tout-un-chacun, de le faire par la représentation (ou visibilisation). Au-delà des catégories et des ensembles, ces personnes cherchent à se réapproprier cet outil de communication qu'est la langue. Ils souhaitent inscrire, au moyen de signes typographiques, de néologismes, d'accords, etc., leur identité subjective, ou les possibles combinaisons de multiples aspects de leur personne (genre, sexe, idéologie, etc.).

Selon Macary-Garipuy, un des objectifs principaux de la théorie *queer* est le suivant :

[I]e cœur du "queer", c'est la déconstruction du sexe, du genre [...]. Le sexe ("biologique") et le genre (l'identité sexuelle), basés sur le binaire masculin/féminin sont fictions, constructions d'un discours dominant marqué de son hétérosexualité. Le sujet lui-même est fictif et il s'agi[t] de détruire tout essentialisme déclaré ou caché dans les modes de le penser (*Ibid.* : 44).

Ainsi, l'écriture inclusive se veut la transcription linguistique de ces nouvelles conceptions des notions de « genre » et de « sexe ». « Les genres masculin et féminin sont présumés exprimant la naturalité des corps mâle et femelle et ce qui ne respecte pas cette répartition agit comme un dévoilement fécond de la limite inhérente à cette imposition » (*Ibid.* : 48), ce que la théorie *queer* travaille à déconstruire au profit de la « performativité » (Butler, 1990). La langue constitue pour les adhérents à ce courant de pensée un véhicule pour cette subversion. Selon Butler, le fait de reproduire les rôles préexistants de manière ludique favoriserait à la longue une certaine agentivité des individus (*Idem.*). En effet, elle affirme : « le langage est le lieu même d'une répétition, d'une citation constante, d'une itérabilité inhérente et, conséquemment, il ouvre la porte à l'"agentivité"

du sujet à travers le redéploiement, la resignification et la répétition subversive (voir Baril, 2007 : 72). Ces stratégies constituent des procédés permettant la performativité d'un individu dans la langue, en tant qu'elle est perçue comme un lieu de pouvoir.

### 2.3. Le féminisme matérialiste et la notion de sujet

Le féminisme matérialiste s'intéresse à un autre type de subjectivité, celle que l'on pourrait qualifier de relationnelle ou de politique. Il y accorde même une grande attention. Devenir un sujet, dans ce cadre théorique, signifie non seulement prendre conscience de l'existence de rapports sociaux, mais également de leur emprise sur soi. En d'autres termes, c'est entrer dans le processus de se distancier des conditionnements subis : « une fois qu'on a pris connaissance de l'oppression, on a besoin de savoir et d'expérimenter qu'on peut se constituer comme sujet (en tant qu'opposé à objet d'oppression), qu'on peut devenir quelqu'un en dépit de l'oppression » (Wittig, 2018 [2007] : 61) en s'engageant avec ses pairs sur le terrain politique de la lutte émancipatoire.

Dans la langue, nous rappelle Wittig après Benveniste (voir bibliographie), ce sont les pronoms qui indiquent la présence d'une subjectivité. Or, la marque du genre dans la syntaxe française saboterait celle des humains femelles :

Sous la dénomination de genre, la catégorie de sexe imprègne tout le corps du langage et force chaque locuteur s'il en est une, à proclamer son sexe physique (sociologique), c'est-à-dire à apparaître dans le langage, représenté sous une forme concrète et non sous la forme abstraite que la généralisation nécessite, celle que tout locuteur masculin a le droit inquestionnable d'utiliser. La forme abstraite, le général,

l'universel, c'est bien ce que le soi-disant genre masculin grammatical veut dire (Wittig, 2001 : 131-132, dans Michard, 2002 : 128).

En ramenant les femmes à un sexe, et donc à un corps, la marque du genre réussit, selon Wittig, le tour de passe-passe de les priver de leur individualité pour en faire des instruments de (re)production sociale. Cette espèce particulière d'êtres humains ne peut pas représenter le genre humain caractérisé par sa conscience et son autonomie d'action :

le féminin porte la marque du genre et ne peut jamais être au-delà des genres. Le féminin (et lui seul) est le concret dans le langage et est rempli du sens de l'analogie *a priori* entre le genre et le féminin/sexe/nature. C'est ainsi que sous la pression de cette marque [...] le locuteur doit [...] quand il s'agit de *je* et de *tu* [...] rendre son sexe public, c'est-à-dire si *il* – le locuteur – est aussi un *elle* (Wittig, 2018 : 137).

Pour contourner cette réduction à leur personne matérielle, Wittig propose, plutôt que l'élargissement de l'usage de la féminisation comme le font les féministes différentialistes, l'abolition du genre grammatical dans la langue (Bourque, 2006, 2012). Notons que la théorie matérialiste postule que le genre précède le sexe. La signification qu'on accorde à ce dernier provient du fait de l'idéologie, le sexe n'en ayant aucune en soi (Delphy, 2001).

Le statut de chose dont héritent les femmes dans le système patriarcal est fort bien démontré par la sociologue Colette Guillaumin. En tant que classe de sexe, elles seraient appropriées de manière dialectique. Elles le seraient sur le plan collectif (les femmes appartiennent à tous les hommes comme l'illustre le viol) et sur le plan privé (chaque femme appartient traditionnellement par contrat à un homme, son mari). Cette double « "[a]ppropriation", renvoyée à une image, une "réalité symbolique", exprime et maquille à la fois une réalité brutale et concrète » (1978 : 18). À

l'échelle privée, elle se vit à travers le travail domestique, et à l'échelle collective, à travers celui du soin à la communauté (*Ibid.* : 13). Du fait de cette mise à disposition des autres, les femmes se voient transformées en « machines-de-force-de-travail ».

En ce qui concerne la langue, pour Guillaumin comme pour Wittig,

il n'y a pas vraiment de masculin (il n'y a pas de *genre* grammatical mâle). On dit « masculin » parce que les hommes ont gardé le général pour eux. En fait il y a un général et un féminin, un humain et un femelle. Je cherche le masculin et je ne le trouve pas ; et je ne le trouve pas car il n'existe pas, le général suffit pour les hommes. Ils ne tiennent pas tant que cela à se retrouver en genre (les mâles) alors qu'ils sont une classe dominante (...) (Guillaumin, 1992 [1978] : 65, dans Michard, 2019 : 48).

Dans la perspective matérialiste de l'élimination des classes de sexe, l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu s'inquiète, pour sa part, des effets de la féminisation de la langue : « On peut [...] se demander si une sur-sexua(lisa)tion du langage ne bloquera pas toute possibilité d'évolution vers une abolition du genre » (2004 : 212). Dans la notice qu'elle consacre aux « Sexe et genre » du *Dictionnaire critique du féminisme* (2004 [2000]), elle rappelle par ailleurs que le brouillage sémantique autour de l'usage contemporain du mot « genre » – il est tantôt utilisé pour signifier le sexe biologique, tantôt pour signifier le sexe social – entretient une dangereuse confusion. Ce terme masque, en outre, la hiérarchie qui existe entre les deux classes de sexe pour les présenter comme s'il s'agissait de simples options équivalentes proposées dans un menu. C'est le processus même de la différenciation des femmes (humains particuliers) par rapport aux hommes (humains généraux) qui est évacué.

La linguiste Claire Michard (1982) constatait cette dissymétrie sur le plan sémantique dans son étude sur la représentation des femmes et des hommes dans des ouvrages scientifiques. Alors que ces derniers sont déterminés d'abord comme humains, puis qualifiés en tant que mâles, c'est exactement l'inverse pour les femmes qui sont d'abord déterminées en tant que femelles, puis qualifiées d'humaines : « J'ai fait l'hypothèse que les propriétés d'humanité et de sexe avaient des poids inverses pour les notions de femme et d'homme [...] les constructions discursives la placent du côté de l'animalité et des objets inanimés » (Michard, 2019 : 33). En cela, Michard fait ressortir « les problèmes qui ne sont pas abordés dans les défenses de la féminisation ou de l'écriture inclusive comme la sexuation des seules femmes » (*Ibid.* : 4<sup>e</sup> de couverture).

Chez Michard, cette dissymétrie entre les sexes se répercute également dans les connotations que reçoivent certains mots, comme la péjoration. C'est le cas dans le couple du mot « maître / maîtresse » que cite avec humour la sociolinguiste : « Les sens anciens ne disparaissent pas. Même si vous êtes "maîtresse de conférences" et pas "maîtresse de Jacques", il y a toujours de la maîtresse là-dessous ! Ce qui n'a pas d'équivalent du point de vue des hommes, qui sont des maîtres ou des amants ! » (*Ibid.* : 49). Nous pouvons constater qu'une même conclusion se dégage des divers travaux que nous venons d'évoquer, soit que le genre ramène les femmes à leur corps et de ce fait les chosifie. Les hommes échappent à ce traitement.

Pour ces analystes, cette fonction idéologique serait donc à la base du traitement différentiel des groupes « minoritaires » (dont les femmes font partie) par rapport aux groupes « majoritaires » (comprenant certains hommes plus que d'autres). Guillaumin, analysant les systèmes des codes sociaux, remarque, après la mise en place de l'esclavage au XVIII<sup>e</sup> siècle, un passage de l'usage de signes externes (type de vêtements, insigne), vers des signes internes (comme la couleur de la

peau et le sexe). Wittig décrit la marque du genre comme « l'indice linguistique de l'opposition entre les sexes » (2018 [2007] : 134). Cette marque s'apparenterait donc à ce système de codification dont l'effet est de naturaliser la différence, d'en faire une donnée incontestable. L'application de marques linguistiques à des groupes sociaux peut-elle contrer cette opération de particularisation ou ne fera-t-elle que l'élargir à d'autres groupes minoritaires ? Afin de pouvoir répondre à cette question et aux précédentes, nous aurons également besoin de l'analyse du discours. Elle nous sera particulièrement utile dans les chapitres 2 et 3.

#### 2.4. L'analyse du discours

Bien qu'il n'existe pas de définition précise du concept de discours, le linguiste Dominique Maingueneau explique qu'il concerne principalement l'existence d'un lien ou non entre la langue et la parole. Deux camps se sont dessinés : les théoriciens qui sont favorables à l'analyse du discours et ceux qui s'en méfient :

Les premiers ont tendance à y voir une sorte de panacée aux problèmes linguistiques, l'amorce de cette « translinguistique » utopique qui réconcilierait enfin la langue avec le « concret », le « social », l'« histoire »... Les seconds la considèrent plutôt comme un ensemble disparate de techniques rudimentaires qui restent à l'extérieur de la méthodologie linguistique ; pour eux l'analyse du discours est vouée à l'étude de l'« extralinguistique » (Maingueneau, 1979 : 3).

Par leur ancrage transformationnel, les études féministes et genre se situent du côté de l'utopie et de la transdisciplinarité. Dans la lignée des féminismes qui posent les questions « Qui

parle ? » et « Pour qui ? », nous voyons dans l'analyse du discours une manière de traiter non seulement le message, mais aussi le sens, la manière et la direction de sa diffusion.

Parmi les différents procédés permettant d'effectuer une analyse du discours, Maingueneau mentionne celui basé sur l'argumentation :

(...) l'argumentation constitue un facteur de cohérence textuelle très important, qui dépasse habituellement le cadre phrastique. L'argumentation est une action complexe finalisée : il s'agit de faire adhérer un auditoire défini à une thèse de l'énonciation, grâce à un enchaînement structuré d'unités, les « arguments ». Chaque argument, comme une séquence de récit, n'est qu'une étape dans une stratégie globale. Les arguments peuvent être hiérarchisés [...]. L'ordre des arguments obéit lui-même à des lois qui ont été étudiées avec plus ou moins de rigueur dès la rhétorique antique (*Ibid.* : 23).

Dans les deuxième et troisième chapitres, nous allons étudier, à partir de notre corpus, différentes définitions de l'écriture inclusive et les arguments qui la défendent et la contestent, recueillis dans notre corpus. Nous le ferons en examinant ce que Maingueneau appelle les « unités topiques », soit des unités qui « correspondent à des espaces déjà "prédécoupés" par les pratiques verbales. On peut les appréhender à deux niveaux : celui des unités englobantes (type de discours, lieu discursif, champ discursif, locuteur), et celui des unités qu'elles englobent (genres de discours et positionnements) » (Maingueneau, 2012 : s. p.).

Nous aborderons également la question des unités construites :

Les unités « construites » présentent la particularité d'impliquer beaucoup plus fortement le chercheur, qui, même s'il n'en est pas toujours pleinement conscient,

construit ses corpus à partir de catégories topiques, autour de points de fixations qui ne sont pas des domaines découpés par les pratiques sociales. Les unités de ce type supposent une prise de risque beaucoup plus grande, et il n'est pas étonnant qu'elles soient maniées de manière privilégiée par les chercheurs qui se réclament de perspectives « critiques » (*Idem.*).

Comme nous l'avons vu antérieurement, les féministes valorisent le recours au point de vue situé, afin de mieux se prémunir contre des biais qui pourraient infléchir leurs analyses. Pour cette raison, nous situerons notre propre perspective. Nous espérons, par ce moyen, exercer une vigilance redoublée en ce qui concerne l'étude des différentes définitions et arguments examinés.

Notons que la plupart des textes de notre corpus présentent une « attitude herméneutique », définie comme suit par Maingueneau :

[L]'attitude herméneutique qui prévaut en analyse du discours a en règle générale une visée dénonciatrice. Il y a en effet depuis le début de la culture occidentale une sorte de symétrie entre une herméneutique qu'on peut dire « claire », tournée vers les texte [sic] qui font autorité, sources de Bien, à travers la lecture desquels l'exégète doit élaborer son identité, et une herméneutique que je dirai « sombre », dans laquelle les relations sont inversées : les textes sont commentés pour ruiner l'autorité qu'ils prétendent avoir, pour mettre en évidence l'inavouable qu'ils masqueraient de façon nécessaire (*Idem.*).

Nous voulons aussi mentionner que les auteurs des études qui constituent notre corpus utilisent l'intertextualité pour illustrer leur point de vue ; ils se trouvent de ce fait dans la position de commentateurs.

Maintenant que nous avons présenté les approches et les outils dont nous avons besoin, nous pouvons nous tourner vers l'analyse des définitions de l'écriture inclusive et ainsi commencer à répondre à nos différentes questions.

## **Chapitre 2 : Analyse de définitions de l'écriture inclusive produites entre 2017 et 2019**

### 1. Introduction

Les spécialistes de la langue de notre corpus se réfèrent au phénomène de l'écriture inclusive de différentes manières. Ils utilisent divers termes pour le nommer et les caractéristiques qu'ils lui prêtent ne sont pas toujours les mêmes. C'est pourquoi l'objectif spécifique de ce chapitre est de répondre aux questions suivantes : Pourquoi cette diversité ? Que nous indique-t-elle ? Et surtout, qu'est-ce que l'écriture inclusive ?

Afin d'analyser la quinzaine de définitions de notre corpus principal, nous nous servirons de la typologie des approches définitionnelles élaborées par l'Office québécois de la langue française (OQLF) (2009). Dans ce chapitre, nous observerons trois phénomènes. D'abord, nous nous attarderons à la synonymie. Cette étape nous permettra de nous assurer que nous comparons des concepts comportant des caractéristiques et/ou des objectifs communs, grâce notamment à l'analyse des divergences, puis des convergences que nous retrouvons entre les définitions. Par la suite, nous regarderons les définitions en tant que telles, classées par type, afin de voir ce que cela peut nous apprendre. Nous terminerons par l'étude des définitions négatives, car elles sont suffisamment nombreuses pour être significatives. Chacun de ces aspects de la définition constituera une section.

### 2. La synonymie

Lors de la recherche qui a mené à la composition de notre corpus principal, nous avons constaté l'usage d'une variété de termes pour désigner le phénomène que les médias nomment « écriture inclusive ». Ces termes sont-ils des synonymes ? Cette section de notre chapitre sera construite de

la manière suivante : nous présenterons d'abord les expressions que nous avons recensées, nous définirons la notion de synonyme de manière à les classer ; enfin, nous comparerons leurs significations et composantes.

Pour repérer les différentes appellations du phénomène et ainsi composer notre corpus principal, nous avons d'abord commencé par recenser les ouvrages traitant de l'« écriture inclusive ». Cette recherche nous a conduit à de nombreux articles scientifiques et ouvrages que nous avons triés en fonction de ceux qui définissaient ce concept. Ce questionnement du rôle du genre dans la langue française, que nous retrouvons dans nos ouvrages à partir de 2017, nous est apparu pertinent pour l'analyse argumentative et pour ainsi mieux cerner les tenants et aboutissants de cet enjeu.

Voici la liste des principaux termes que nous avons trouvés qui renvoyaient spécifiquement au phénomène identifié : communication inclusive, dégenrement (dégenrisation) de la langue, démasculinisation, écriture égalitaire, écriture inclusive, écriture militante féministe, féminisation, français dégenré, français démasculinisé, français inclusif, langage dégenré, langage égalitaire, langage épïcène, langage inclusif, langage non discriminant, langage non sexiste, langue inclusive, rédaction épïcène. Tous les auteurs de notre corpus ne recourent pas à l'ensemble de ces expressions<sup>26</sup>. Ce tableau suivant montre la distribution de leur usage :

---

<sup>26</sup> Cette liste n'est pas exhaustive. Dans une conférence récente (3 juin 2021), Julie Abbou s'est prêtée à un exercice similaire et est arrivée à une liste comportant des termes différents des nôtres. Cela est indicateur de l'ère d'expérimentation dans laquelle nous sommes depuis quelques années.

<b>Vocables</b>	<b>Écriture inclusive</b>	<b>Langage inclusif</b>	<b>Féminisation</b>	<b>Français inclusif</b>	<b>Dégenrement</b>	<b>Langue inclusive</b>
<b>Auteurs</b>						
<b>Abbou &amp; collab.</b>	X					
<b>Alpheratz</b>				X		
<b>Haddad &amp; Sebah</b>	X	X				
<b>Lessard &amp; Zaccour</b>			X			
<b>Manesse &amp; Siouffi</b>	X					
<b>Monneret</b>				X		
<b>Rabatel &amp; Rosier</b>	X			X (article d'Alpheratz)		X (article d'Alpheratz)
<b>Robiche</b>					X	
<b>Surleau</b>	X					
<b>Salvador</b>	X					
<b>Szlamowicz</b>	X					
<b>Viennot</b>		X				
<b>Total</b>	7	2	1	3	1	1

*Tableau 1 – Auteurs du corpus principal et vocables employés*

Comme nous pouvons le voir dans ce tableau, cinq locutions et un nom ont été retenus. La forme la plus utilisée est celle qu'avait choisie la maison d'édition Hatier pour le manuel qui fit scandale en 2017, soit « écriture inclusive ». Nous avons ensuite, en termes décroissants d'occurrences, « français inclusif » (choix d'Alpheratz, linguiste, ainsi que de Monneret qui signe sa préface), puis « langage inclusif » (choix d'Éliane Viennot, historienne de la littérature). Cette dernière forme est reprise dans la postface par Raphaël Haddad (diplômé en communication publique) et par Chloé Sebah (détentrice d'un master en finalité politique).

Du côté des occurrences uniques, nous avons trouvé « français dégenré » (locution utilisée par une sociolinguiste), « langue inclusive » (expression proposée par une linguiste), ainsi que

« féminisation » (terme employé par deux doctorants en droit). Ici, comme nous le verrons ultérieurement, le terme « féminisation » rencontre, par sa définition, celle que d'autres auteurs accordent à l'expression « écriture inclusive ».

À partir de ce recensement de notre corpus, nous pouvons mettre en relief certaines caractéristiques saillantes que voici : premièrement, l'expression « écriture inclusive » est utilisée par la majorité des auteurs, soit huit sur douze, en majorité des linguistes. Deuxièmement, l'adjectif « inclusif » est présent dans deux autres expressions proposées par une linguiste. Troisièmement, nous remarquons que la notion d'inclusion est présente dans 60 % des appellations.

Dans les paragraphes suivants, nous allons comparer ces données afin de répondre aux questions suivantes : Y a-t-il unité à l'intérieur d'une même expression ? Quelles sont les composantes de chacune de ces expressions et à quel point sont-elles reliées, si elles le sont ? Où y a-t-il à la fois divergence et convergence ?

### 2.1. Les divergences des définitions

Commençons par l'analyse des principales divergences que nous avons repérées entre les définitions de notre corpus. Nous en avons trouvé quatre principales et celles-ci correspondent à des concepts présentant diverses composantes : le langage inclusif et sa reconduction de la binarité, la « féminisation », le « dégenrement », ainsi que le « français inclusif ».

L'historienne de la littérature Éliane Viennot<sup>27</sup> considère, dans son livre *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, que le « langage inclusif » « vis[e] à réaliser l'égalité entre tous les

---

<sup>27</sup> Éliane Viennot s'oppose à parler de « féminisation de la langue ». Pour elle, la langue doit être « démasculinisée », c'est-à-dire qu'elle doit procéder à inverser la masculinisation qui a été effectuée à son égard, non pas naturellement,

êtres humains » (2018 : 4<sup>e</sup> de couverture) en contrastant « la surreprésentation du masculin dans les énoncés censés parler de populations mixtes, ou s'adresser à des femmes *aussi* » (Viennot, 2018 : 10). Viennot écrit également que « la démasculinisation du français a ainsi fait des progrès notables : les titres de "chancelière", ou de "présidente de conseil", les mots "pharmacienne", "autrice", "compositrice" ont à nouveau droit de cité dans la langue » (*Idem.*). Notons que ces exemples concernent uniquement les métiers, titres, grades et fonctions. Viennot traite spécifiquement de la démasculinisation de la langue à l'aide de néologismes (ou de réactivation d'anciens termes sortis de l'usage contemporain) afin d'accentuer le caractère féminin des mots. Pour elle, il s'agit de freiner le masculin générique pour sortir d'« [u]ne suprématie qu'il va pourtant bien falloir éradiquer » (*Idem.*).

Le terme « féminisation », en référence à l'écriture inclusive, apparaît dans *Grammaire non sexiste de la langue française – Le masculin ne l'emporte plus !* (2017) de Michaël Lessard & Suzanne Zaccour. Ces derniers décrivent la féminisation comme suit :

La féminisation désigne un ensemble de procédés d'écriture ou de discours qui évitent l'emploi générique du masculin. Elles [sic] transforment les mots (*féminisation lexicale*) et les phrases (*féminisation syntaxique*) pour « dégenrer » le français, ou encore pour mettre en lumière l'existence des femmes. Au moyen de diverses stratégies, elle refuse d'accepter que « le masculin l'emporte » et propose une façon de s'exprimer sans sexisme (2017 : 31).

---

mais en fonction d'idéologies des siècles derniers (Rouch, Marine, 2018. <https://lirecrire.hypotheses.org/571>). Voir aussi : *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* (Viennot, 2017).

Cette définition relève deux caractéristiques : éviter le masculin ayant comme fonction d'être générique, ou « dégenrer »<sup>28</sup> le français, et visibiliser davantage les femmes. La définition grammaticale du *Petit Robert 2020* de « féminiser », qui se résume à : « Gramm. Faire du genre féminin. *Le mot entrecôte, qui était masculin, a été féminisé par l'Académie.* – Donner un féminin à. *Féminiser les noms de métier.* » (2020 : 1024), se trouve en accord avec la vision de « dégenrification » de Lessard & Zaccour qui implique une genrification des femmes et des genres non-binaires.

Valentine Elleau, dans sa thèse de maîtrise « La parité linguistique dans la francophonie » (2016 : 2), nous explique : « les grammaires ont contribué et continuent à construire l'illusion d'un féminin accessoire formé sur le masculin ; [...] "Féminisation" n'est donc pas techniquement correct ; il faudrait plutôt parler de "démasculinisation" ». L'idée de « démasculinisation » nous apparaît ainsi plus directe avec le désir de certains auteurs de notre corpus d'éviter l'emploi du masculin utilisé comme générique<sup>29</sup>. De plus, le terme « féminisation » se rapporte plus couramment à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions, qui fut le premier grand débat sur l'extension de la sexualisation des femmes dans la langue, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre. Malgré ce que semble annoncer le mot « dégenrer », nous restons bien ici dans le registre du genre dont il s'agit d'étendre l'usage par la marque du genre. Devrait-il plutôt être question de « déssexualisation » lorsque l'objectif est de contrer la réduction d'un groupe social humain à son sexe dans la langue ?

---

<sup>28</sup> Il est intéressant de noter que pour Lessard & Zaccour, « dégenrer » est synonyme de marquer par le genre : « De son côté, la rédaction épiciène vise une écriture "dégenrée". Une stratégie de féminisation qui permet l'inclusion des personnes de tous genres est jugée plus complète » (2017 : 33).

<sup>29</sup> Le chapitre 3 revient notamment sur cet aspect du sujet.

Dans son ouvrage *Pratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement* (2018), la sociolinguiste Lou Robiche fait la distinction entre les concepts « féminisation » et « langage épïcène » (Robiche, 2018 : 12) et souligne que « [le] mot "épïcène" donna naissance, par extension, à l'expression "rédaction épïcène", qui renvoie à une rédaction neutre ou présentant les deux genres » (*Ibid.* : 43). Il nous paraît ici étonnant que le terme « épïcène » puisse référer à une chose et à son contraire<sup>30</sup> ; nous nous trouvons donc face à une définition paradoxale du « neutre ». Où trouver une explication quant à cette compréhension de la « neutralité » ? La logique à l'œuvre ici, comme dans d'autres textes de notre corpus, est l'« équilibre » de la représentation des sexes en tant que sexes dans une perspective identitaire indépassable. L'idée est de neutraliser l'appropriation du générique par le groupe des hommes en misant sur une plus grande visibilité du féminin dans la langue.

Robiche inscrit la « féminisation » dans la filiation de l'écriture inclusive, qu'elle nomme « dégenrement »<sup>31</sup> :

En commençant à faire des recherches sur le sujet [le féminisme et les luttes LGBTI], j'ai découvert qu'il y avait eu un nombre assez conséquent d'études et d'écrits en général sur les politiques de féminisation des noms de métiers (et par extension : titres et grades) initiées au début des années 80, mais celles-ci ne constituent qu'un

---

<sup>30</sup> Cela est possiblement une conséquence de l'ambiguïté entourant les composantes de ce terme, dont l'usage est jugé problématique par certains linguistes. Alors que Céline Labrosse (1996) parle d'un mot « bivalent » et Edwige Khaznadar (2002) d'un « bivalent en -e », Catherine Kerbrat-Orecchioni (2004) considère que la désignation « ambigène » est à privilégier.

<sup>31</sup> Pour Robiche, le terme « dégenrement », qu'elle reconnaît pouvoir présenter des objectifs contradictoires à la « féminisation », est celui qu'elle privilégie, considérant toutefois que « écriture/rédaction inclusive » est un de ses nombreux synonymes (Robiche, 2018 : 8).

fragment des pratiques langagières d'évitement du masculin générique existantes  
(*Ibid.* : 12).

Pour Robiche, le concept de féminisation linguistique n'est pas adéquat pour bien rendre compte de la forme qu'a pris le phénomène au XXI<sup>e</sup> siècle. Mais, qu'en est-il de son choix d'utiliser le terme « dégenrement », si la féminisation reste une partie intégrale de la pratique désignée ? Doit-il être entendu dans le sens d'une dissociation potentielle du sexe biologique et du sexe social ? On peut en douter dans la mesure où elle défend cette écriture qui lui permet d'apparaître en tant qu'humain femelle se conformant à la féminité (*Ibid.* : 11). Pour elle, en plus de la féminisation, il y a « les techniques de dégenrement [qui] sont tout à fait complémentaires et davantage liées à des problématiques actuelles » (*Ibid.* : 38). Ces problématiques renvoient à l'analyse étatsunienne au sein de laquelle la féminisation est évitée plutôt que sollicitée, comme c'est le cas en France. Robiche précise en effet que le « terme [dégenrement] renverrait – il n'y a pas de consensus à ce propos ! – davantage à la gender-neutralisation ou *covert-neutralization*, davantage à l'évitement du marquage de genre tandis que la féminisation peut dans certains cas faire référence aux seules formes [grammaticales] féminines » (*Idem.*).

La linguiste Alpheratz préfère, de son côté, le concept de « français inclusif », locution qu'elle utilise tant dans l'ouvrage collectif de Rabatel & Rosier (2019), que dans son propre livre *Grammaire du français inclusif* (2018). Pour elle, cette notion

désigne aussi bien des processus langagiers permettant l'inclusion de ce qui est perçu comme n'étant pas représenté, mais aussi une éthique, notamment élaborée par Judith Butler (2004) et ayant pour *objectif la visibilité/valorisation/prise en*

*compte/reconnaissance de catégories sociales minorisées par un discours dominant qui les invisibilise (2019 : 55. Nous soulignons.).*

Notons que l'inclusion linguistique des catégories sociales minorisées est énoncée comme accomplissant leur « visibilité/valorisation/prise en compte/reconnaissance ». Le problème est présenté comme l'invisibilisation de ces catégories dans la langue plutôt que leur construction même par les groupes majoritaires.

Alpheratz distingue le « français inclusif » de la « langue inclusive » qu'elle définit de la façon suivante :

[U]ne langue inclusive est une variété d'une langue standard, *qui s'en distingue par des procédés langagiers évitant de reproduire des hiérarchies symboliques et sociales* associées à des unités linguistiques ou des éléments morphosyntaxiques et fondées sur différents critères de discrimination (sexe, genre, âge, corps, mobilité, origine géographique, orientation sexuelle, fonctionnement neurologique, classe socio-professionnelle, etc.) (*Idem. Nous soulignons.*).

La langue inclusive aurait ainsi le pouvoir de contrer les formes de « hiérarchisation » imposées par le système social.

Alpheratz voit la langue comme malléable et dépendante du bon vouloir concerté des locuteurs. Elle considère qu'une langue réellement inclusive doit permettre à chaque personne d'apparaître selon son identité spécifique. Celle-ci est conçue selon une liste de discriminations sociales ne se limitant pas au genre : « la cécité, la surdité, la dyslexie, la neuroatypie, l'obésité, la race, la classe, l'origine sociale, la glottophobie » (*Idem.*). Toutefois, elle ne précise pas si ces inclusions dans la langue devraient se faire en tenant compte du caractère composite de nos

identités (donc en développant des néologismes alliant les critères qui nous sont propres) ou en suivant l'inclusion qui serait la plus pertinente selon les circonstances ou la préférence de chaque personne.

Curieusement, la définition que donne Alpheratz (2018) du « français inclusif » ne s'inscrit pas dans cette logique d'ouverture puisque seul le critère du genre est retenu : « [...] ensemble des variations langagières fondées sur la notion de genre, en particulier sur le rejet d'une hiérarchie entre les représentations sociales ou symboliques qui sont associées aux genres grammaticaux, ces variations ayant pour objectif d'inclure et de visibiliser tous les genres dans la langue comme dans le passé » (p. 50). Cette définition rencontre celle de la féminisation en ce qu'elle s'attache à visibiliser le genre « féminin » à travers des noms de métiers, de titres, de grades et de fonctions spécifiques, comme cela se voyait fréquemment. L'auteure élabore, dans son ouvrage, une grammaire qui offre à tout un chacun la possibilité de puiser la forme pronominale qui lui convient le mieux. Elle donne l'exemple de l'utilisation du terme neutre singulier « autaire », comme alternative au terme masculin « auteur » et au terme féminin « autrice » (ou « auteure »). En ce sens, il s'agit de la vision la plus utopiste du corpus.

Dans cette section, nous avons vu qu'un certain consensus se dégage entre les auteurs. En effet, tous décrivent une version augmentée, ou actualisée, de la féminisation linguistique telle qu'elle s'est imposée dans les années 1970-1980. Celle-ci s'élabore de Viennot à Alpheratz, de manière à s'étendre depuis des pratiques standards (« langage inclusif », « féminisation ») vers des pratiques plus audacieuses (« dégenrement », « français inclusif »).

Jean Szlamowicz et Xavier-Laurent Salvador, linguistes et professeurs, ne proposent pas, quant à eux, de véritable définition de l'écriture inclusive<sup>32</sup>.

## 2.2. Les convergences entre les définitions

Poursuivons avec l'analyse des convergences entre les définitions de l'écriture inclusive que nous avons relevées. Nous en avons trouvé trois qui ressortent particulièrement et que nous présentons en ordre croissant d'occurrences dans notre corpus : le fait que l'écriture inclusive constitue un ensemble de pratiques, qu'elle présente une alternative à la règle grammaticale du « masculin qui l'emporte » sur le féminin et que son objectif est d'inclure tous les genres sociaux (agenre, genre *queer*, neutrois, non-binaire, pangendre, transgenre, etc.) au-delà de la binarité (femme, homme).

Commençons par la première convergence. Pour Abbou, Aron Arnold, Maria Candea et Noémie Marignier, spécialistes en linguistique ou en sciences du langage, l'« écriture inclusive » est un « ensemble de pratiques » (2018 : 1) dont l'objectif est la non-discrimination. Dans cet article, « Qui a peur de l'écriture inclusive? Entre délire eschatologique et peur d'émascation. Entretien » (2018), Aron Arnold précise :

[c]es différences dans les pratiques peuvent à mon avis être associées à deux visées de l'écriture inclusive qui, bien que différentes, ne s'excluent pas forcément mutuellement et peuvent converger. La première serait la parité et consisterait à ne

---

<sup>32</sup> Nous avons retenu cet ouvrage dans notre corpus, car nous croyions qu'il comportait une définition, en plus des arguments. Or, il s'est avéré que ce n'est pas le cas. Nous remercions la terminologue Mélanie Labelle qui nous a éclairé sur cette question, en fonction de l'ouvrage de référence que nous avons retenu (OQLF, 2009).

pas invisibiliser le genre féminin par le masculin générique et à faire apparaître les déclinaisons féminines aussi souvent que les masculines (par des doublets [ex. : fabuleuses et fabuleux] ou bricolages graphiques fusionnant le féminin et le masculin [ex. : fabuleux.se]). Et la deuxième visée serait la neutralisation de la binarité de genre (Abbou & collab., 2018 : 3).

Haddad, dans son *Manuel d'écriture inclusive*, définit l'écriture inclusive comme « l'ensemble des attentions graphiques et syntaxiques qui permettent d'assurer une égalité de représentations des deux sexes » (2016 : 4). Complétant la « féminisation » des années 1980 qui concernait « d'abord [le] vocabulaire des métiers, titres et fonctions, ensuite [la] langue elle-même » (Viennot, 2018 : 15), le « langage inclusif » s'inscrit plus largement avec « un souci de s'exprimer de manière plus exacte et plus égalitaire, en s'appuyant pour l'essentiel sur les ressources traditionnelles de la langue française [...] » (*Ibid.* : 11). Dans les deux cas, toutefois, cette approche « constitue un moyen – parmi beaucoup d'autres – pour atteindre un objectif civique, à savoir l'égalité » (Haddad & Sebah, dans Viennot, 2018 : 112).

Dans le livre *Écriture inclusive. « Hommes-femmes : toutes égales »* (2018), recueil d'articles sous la direction de Dominique Surleau, coordonnatrice du secteur formation au PAC (Présence et Action Culturelles), cette dernière résume le phénomène en 4<sup>e</sup> de couverture : « L'écriture inclusive, que certain·e·s appellent aussi écriture égalitaire ou écriture militante féministe, entend remettre en question la prédominance du genre masculin dans les différentes composantes de la langue française » (2018 : 4<sup>e</sup> de couverture). Cette définition est intéressante dans la mesure où elle situe explicitement le phénomène de l'écriture inclusive comme politique (égalitaire, militante, féministe). Elle propose aussi des synonymes (« écriture égalitaire »,

« écriture militante féministe ») que nous n'avions pas encore rencontrés et évoque « la prédominance du genre masculin dans les différentes composantes de la langue française » (*Idem.*), formulation qui se démarque par rapport à la terminologie vue ci-haut de « dégenrison », ou de « démasculinisation ». Surleau n'associe donc pas le phénomène à une annulation du masculin ou à une forme de réappropriation du générique. Toutefois, certains des auteurs du recueil, comme Labrosse et Borde, se distancient dans leur article respectif de cette définition en mentionnant ou en proposant des néologismes (« librainu », « humaines ») et des accords identiques pour tous les locuteurs quels que soit leur sexe ou leur genre.

Le livre *Le féminin & le masculin dans la langue – L'écriture inclusive en questions* est le produit des professeurs Danièle Manesse & Gilles Siouffi, respectivement de sciences du langage et de linguistique. Les auteurs reconnaissent l'existence du phénomène d'« écriture inclusive » dans le sens où ils discutent de son origine historique, de ses traductions possibles et de la source de chacun des mots. Dans leur introduction qu'ils signent conjointement, ils résument la définition qu'en donnent ses promoteurs en précisant que cette écriture est perçue comme pouvant « "inclure" toutes les personnes qui peuvent se sentir non représentées par une désignation, qu'il s'agisse de sexe, d'ethnicité, de religion » (2019 : 7). Ils expliquent que cette définition tient s'il est question d'« *inclusive language* ». S'il s'agit plutôt d'une traduction de « *gender-neutral language* » qui procède « d'une visibilité accrue des genres » (*Idem.*), cette définition aurait pour fonction de « séparer les genres, [les] distinguer pour les rendre tous deux visibles » (*Ibid.* : 8).

L'ouvrage *Les défis de l'écriture inclusive*, sous la direction du professeur en sciences du langage Alain Rabatel et de la professeure de linguistique Laurence Rosier, rassemble des articles dans lesquels « [...] chaque auteur et autrice a proposé sa version de l'inclusif, hétérogénéité qui

nous [Rabatel & Rosier] semble convenir aux propos tenus sur cette écriture dans notre recueil, variée et en construction » (2019 : 12). Dans le premier article du livre, intitulé « L'écriture inclusive, au défi de toutes les inclusions, des contraintes de la langue et des stéréotypes discursifs », Rabatel & Rosier décrivent ensemble le contexte d'apparition du phénomène. Ils résumant ainsi le résultat de leur recherche sur la notion :

Sous l'étiquette « écriture inclusive », on entend diversement *langage non sexiste, langage ou rédaction épiciène, langage dégenré...* On retrouve aussi, plus classique, la féminisation des noms de métiers et de fonctions sous ses formes diverses ainsi que des questions d'accord [...] [.]. On voit également apparaître la notion de communication inclusive pour traiter également de l'oral et des genres de discours où cette « écriture » devrait s'appliquer en priorité (*Ibid.* : 9).

Cette citation de nature générique est influencée par les articles proposés dans l'ouvrage. Toutefois, comme nous l'avons vu, les autres contributeurs du livre offrent leur propre définition de l'écriture inclusive. C'est, entre autres, le cas d'Alpheratz et de sa vision d'un français qui présente un genre de plus (le genre « neutre ») que la binarité traditionnelle.

Toutes les appellations utilisées par les auteurs de notre corpus pour désigner ces pratiques de « genrisation » contemporaines sont partiellement ou totalement des synonymes, dans la mesure où elles se rapportent à un tronc commun qui est les pratiques de la « féminisation de l'écriture ». Toutefois, chaque auteur interprète le phénomène en s'attardant davantage à un de ses aspects, voire en l'enrichissant par des propositions (accord de proximité ou gamme de pronoms personnels).

Nous venons d'analyser les différentes dénominations utilisées pour décrire le phénomène de l'écriture inclusive dans notre corpus principal. Nous avons commencé par effectuer un recensement des différentes nominations employées afin de les comparer sur la base de leurs divergences et de leurs convergences. Nous avons découvert que le vocable « écriture inclusive » est le plus courant, conformément à son emploi par la maison d'édition à l'origine du débat médiatique d'envergure qui entoura sa publication d'un manuel. De plus, nous avons observé que le terme « inclusif » se trouve dans deux autres expressions proposées et que l'idée d'inclusion est présente dans 60 % des appellations. Toutefois, peu importe la dénomination choisie, cette dernière englobe la féminisation et y ajoute des composantes, soit l'idée d'un ensemble de pratiques, celle d'être une alternative au masculin employé seul pour désigner un groupe mixte, ainsi que celle d'inclure les hommes, les femmes et les autres genres.

Afin de pousser plus avant notre analyse comparative, nous allons maintenant classer les différentes définitions que nous avons relevées.

### 3. Les types de définitions

Selon l'Office québécois de la langue française (2009), une définition adéquate est un « [é]noncé linguistique qui décrit un concept et qui permet de le situer dans un système conceptuel » (p. 36). Or, plusieurs types de pareils énoncés existent. Afin de les repérer dans notre corpus, nous utiliserons la typologie qui se trouve dans l'ouvrage *La rédaction de définitions terminologiques* (2009)<sup>33</sup>. Nos spécialistes utilisent principalement deux grandes approches : l'approche terminologique et l'approche structurelle. Dans cette section, nous classerons ces définitions en

---

<sup>33</sup> L'ouvrage, de l'OQLF, est sous la direction de Robert Vézina.

fonction de ces approches et de leurs sous-catégories. Pour ce faire, nous commencerons par présenter la typologie que nous utiliserons. Puis, nous analyserons le classement des définitions de notre corpus.

Le tableau ci-après rend compte de la répartition des 15 définitions que nous avons relevées dans notre corpus.

Approches définitionnelles du corpus	Approche terminologique <sup>34</sup>	Approche structurelle <sup>35</sup>		
		Définition par compréhension		
Types de définitions et occurrences selon la typologie de l'OQLF	Définition morpho-sémantique (1 auteur) (1 occurrence)	de type catégoriel (1 auteur) (2 occurrences)	de type générique (9 auteurs) (12 occurrences)	de type partitif (6 auteurs) (8 occurrences)
Auteurs				
Abbou & collab.	---	---	OUI 1x	OUI 2x
Alpheratz	---	---	OUI 1x	OUI 1x
Haddad & Sebagh	---	OUI 2x	---	---
Lessard & Zaccour	---	---	OUI 1x	OUI 1x
Manesse & Siouffi	OUI 1x	---	OUI 1x	---
Monneret <sup>36</sup>	---	---	OUI 1X	OUI 1X
Rabatel & Rosier	---	---	OUI 3x	OUI 2x

<sup>34</sup> Nous utilisons le terme « terminologique », comme employé dans l'ouvrage de l'OQLF (2009), par opposition aux définitions dites « lexicographiques » (*Idem.*) qui ne nous concernent pas dans le présent travail.

<sup>35</sup> Le terme d'approche « structurelle » est le nôtre. Nous considérons que les définitions apparaissant sous cette approche relèvent davantage du contexte (l'explication du concept et son application) par opposition à l'approche terminologique qui recherche plutôt des réponses dans les origines du concept.

<sup>36</sup> Puisque Monneret ne donne aucune définition de l'écriture inclusive, on peut supposer qu'il endosse celle donnée par Alpheratz, pour qui il signe la préface de son livre. C'est pourquoi nous l'avons classé dans la même catégorie qu'Alpheratz.

<b>Robiche</b>	---	---	OUI 2x	---
<b>Surleau</b>	---	---	OUI 1x	---
<b>Salvador</b>	---	---	---	---
<b>Szlamowicz</b>	---	---	---	---
<b>Viennot</b>	---	---	OUI 1x	OUI 1x

Tableau 2 – Types des définitions repérées dans notre corpus

Du côté de l'approche terminologique, nous n'avons retenu que la définition morphosémantique. Notre corpus ne comprend qu'une seule définition dans cette catégorie. Du côté de l'approche structurelle, seule la définition par compréhension a été conservée. Elle se subdivise en trois types et les trois correspondaient à des définitions de notre corpus : la définition catégorielle, la définition générique et la définition partitive.

Du fait que certaines définitions de notre corpus peuvent se trouver dans plusieurs catégories à la fois, nous sommes arrivés à un total de 23 occurrences. C'est dans l'approche structurelle que nous recensons le plus de définitions, en particulier dans le type générique. Dans les prochains paragraphes, nous aborderons chacune de ces catégories, selon l'ordre croissant de définitions qu'elles comportent. De plus, nous traiterons des convergents et divergents des définitions recensées à l'intérieur de chaque catégorie.

Commençons par la définition morphosémantique, incluse dans l'approche terminologique. Elle est définie comme suit par l'OQLF : « Définition qui consiste à décrire un mot ou un terme en explicitant sa morphologie à l'aide d'une structure sémantiquement équivalente. Exemples : *bactéricide* [adj.] : Qui tue les bactéries. [;] *rallumer* [v. tr.] : Allumer de nouveau » (2009 : 38). Dans le recensement de notre corpus principal, nous n'avons relevé qu'une seule occurrence de ce

type de définition. Elle se trouve dans le texte de Manesse, dans Manesse & Siouffi (2019)<sup>37</sup> et décrit l'écriture inclusive en fonction de la version anglophone de l'expression qui serait à l'origine de la forme francophone. En effet, Manesse & Siouffi nous fournissent l'origine du concept : « L'expression française paraît une traduction de l'expression anglaise *inclusive writing*, qui est une variante de *inclusive language*, ou *gender-inclusive language* [...] Le *gender-inclusive language* en est une spécificité [de *inclusive language*] » (Manesse & Siouffi, 2019 : 7-8).

Manesse & Siouffi sont les seuls auteurs de notre corpus à relever cet emprunt linguistique au vocabulaire étatsunien. On reconnaît pourtant là une pratique d'emprunt fréquente du fait du poids économique et symbolique des États-Unis dans le monde contemporain. Or, l'expression « *gender inclusive language* », ou « *gender-neutral language* » n'a pas le même sens en Amérique où elle signifie « qui intègre tous types de personnes » (*Ibid.* : 8) sans distinction de sexe ou de genre, et en France, où « les propositions graphiques [de l'écriture inclusive] visent précisément à séparer les genres, à les distinguer pour les rendre tous deux visibles » (*Le Petit Robert*, 2020 : 1303).

Passons aux définitions faisant partie de l'approche structurelle ou de la « définition par compréhension ». Cette dernière « décrit l'ensemble des caractères constituant un concept en indiquant un concept superordonné ainsi qu'un ou des caractères distinctifs » (OQLF, *Op. Cit.* : 38). Cette dernière contient 22 occurrences sur les 23 que nous avons recensés et est utilisée par 10 de nos 12 auteurs. Les définitions de notre corpus se retrouvent dans trois catégories : la définition

---

<sup>37</sup> Or, puisqu'il s'agit du tout premier article de l'ouvrage, nous comprenons que les auteurs qui le suivent endossent cette définition ; c'est pourquoi nous continuerons de nous référer, pour cette définition, à « Manesse & Siouffi ».

catégorielle, la définition générique et la définition partitive. Nous nous référerons à ces sous-catégories par leur nom spécifique.

Commençons par celle qui est la plus rarement employée, soit la définition catégorielle dont voici le descriptif de l'OQLF :

Définition par compréhension dans laquelle le définisseur initial correspond à un genre suprême (appelé aussi *catégorie*). Note : Les définitions catégorielles commencent par des définisseurs initiaux du type *action, état, fait, phénomène, procédé*, dont la compréhension est si limitée qu'ils ne transmettent au concept défini pratiquement aucun caractère essentiel. Exemple : *panachronisme* <géologie/paléontologie> : **Fait**, pour une espèce d'organismes, de conserver des caractères constants dans le temps (2009 : 37).

Ce type de définition n'est utilisé qu'à deux reprises et par un seul duo de nos auteurs. Il s'agit d'Haddad et de Sebah. Ils expliquent, en postface de l'ouvrage de Viennot, que « (...) l'écriture inclusive, [...] [leur] semble être un levier d'acquisition du langage inclusif (...) » (p. 111). Ils précisent, comme nous l'avons vu : « Ne l'oublions pas : l'écriture inclusive n'est pas une finalité. Elle constitue un moyen – parmi beaucoup d'autres – pour atteindre un objectif civique, à savoir l'égalité » (p. 112). Ici, dans ces deux définitions – dont la deuxième est complémentaire à la première – Haddad & Sebah nous expliquent le but de l'écriture inclusive. Pour eux, nous devons collectivement nous tourner vers le langage inclusif en utilisant, notamment, l'écriture inclusive pour y parvenir. Ces définitions n'expliquent pas le concept d'« écriture inclusive » ; elles n'en donnent aucun caractère essentiel. À la place, elles indiquent ses fonctions en tant que moyen vers le dépassement de l'état actuel de la langue.

Poursuivons avec la deuxième sorte de définition par compréhension. Celle-ci est nommée « partitive » et est décrite comme suit dans l'ouvrage de l'OQLF :

Définition par compréhension qui établit une relation partie/tout ou tout/partie. Note : Une définition partitive est composée d'un concept intégrant suivi de sa relation avec les concepts partitifs, ou bien d'un concept partitif suivi de sa relation avec un concept intégrant. Exemples : *rame* <matériel de bureau> : Ensemble de cinq cents feuilles de papier. *guidon* <sport> : Partie avant du vélo constituée principalement de la potence et du cintre, qui permet au cycliste de conduire son véhicule (2009 : 38).

Dans notre corpus principal, six auteurs ont utilisé ce type de définition à huit reprises. Nous avons Maria Candea qui parle d'une « grande diversité de techniques » et d'un « ensemble de pratiques » (Abbou & collab., 2018 : 1), Lessard & Zaccour d'un « ensemble de procédés » (Lessard & Zaccour, 2017 : 31), Alpheratz et Monneret d'un « ensemble des variations langagières » (Alpheratz, 2018 : 50) et d'un « ensemble des traitements » (Alpheratz, dans Rabatel & Rosier, 2019 : 71), Haddad d'un « ensemble des attentions graphiques et syntaxiques » (Gardelle, dans Rabatel & Rosier, 2019 : 153) et Viennot du : « langage inclusif (dont l'écriture n'est qu'un volet) » (Viennot, 2018 : 10).

Nous remarquons donc que, dans cinq des sept occurrences, l'écriture inclusive est décrite comme un « ensemble » d'éléments proches sur le plan sémantique. Nous notons la convergence des définitions et donc l'accord qui se dégage entre les auteurs.

Voyons maintenant le dernier type de définition que nous retrouvons dans notre corpus principal, soit la définition générique. Toujours selon l'OQLF, cette définition

est composée d'un incluant qui correspond à un genre prochain ou éloigné, suivi du ou des caractères distinguant ce concept des concepts qui lui sont coordonnés.

Exemples : *siège* <mobilier> : **Meuble** conçu pour s'y asseoir. *radar routier à pulsations* <route> : **Radar routier** dont l'émission est brève et périodique (2009 : 37).

Ce type de définition est celui que nous retrouvons le plus fréquemment dans notre corpus : 12 occurrences recensées appartiennent à cette catégorie et neuf auteurs sur douze l'utilisent. Candea décrit des « techniques [...] utilisées pour [...] » (Abbou & collab., 2018 : 1) ; Alpheratz des « variations ayant pour objectif [...] » (Alpheratz, 2018 : 50) et une « variété du français fondée sur [...] » (dans Rabatel & Rosier, 2019 : 54), la « variété d'une langue standard qui s'en distingue par [...] » (dans Rabatel & Rosier, 2019 : 55) et « le français inclusif [qui] répond à [...] » ; Lessard & Zaccour pour qui « [l'ensemble de procédés] transforment les mots [...] et les phrases » (Lessard & Zaccour, 2017 : 31) ; Manesse & Siouffi traitent des « propositions graphiques [qui] visent à séparer les genres, à les distinguer [...] » (Manesse & Siouffi, 2019 : 7) ; Robiche écrit sur les « graphies [qui] étaient aussi employées [...] » (Robiche, 2018 : 9) et qui « servaient à [...] » (Robiche, 2018 : 10) ; Surleau décrit une « écriture inclusive [qui] entend remettre [...] » (Surleau, 2018 : 4<sup>e</sup> de couverture) ; et enfin, Viennot mentionne que « le langage inclusif vis[e] à [...] » (Viennot, 2018 : 10).

Contrairement aux définitions précédentes, ce qui ressort de celles recensées dans cette catégorie est la variété des critères de distinction évoqués : usage, objectif, distinction, finalité. Cette variété fait ressortir la perspective professionnelle du ou de la spécialiste qui en parle et sans

doute aussi son positionnement idéologique vis-à-vis du phénomène de l'écriture inclusive<sup>38</sup>. Nous trouvons dans cette catégorie des définitions génériques et des précisions éthiques. Cinq occurrences précisent, par exemple, que l'écriture inclusive doit servir à inclure les personnes non-binaires. Bien que leur définition ne se trouve pas dans cette grande approche structurelle ou compréhensive, Manesse & Siouffi relèvent également cet objectif du phénomène. Une autre récurrence de type axiologique concerne le fait que cette écriture reflète linguistiquement les évolutions sociales, celle de s'opposer au masculin à valeur générique, ainsi que celle de séparer les deux genres de la binarité traditionnelle pour mieux les visibiliser. Tous les auteurs n'évoquent pas ces enjeux ou insistent plutôt sur l'idée qu'elle contre la discrimination des femmes, en les visibilisant. Il se dessine clairement une tension entre la question de la représentation inclusive des « sexes » ou des « genres ».

Nous venons de voir que les spécialistes traitent les définitions en fonction de deux grands axes : l'approche terminologique et l'approche structurelle. L'approche terminologique a mis en lumière l'origine du concept qu'est l'écriture inclusive, sous la plume de Manesse & Siouffi. L'approche structurelle, pour sa part, nous a permis de saisir ses fonctions (Haddad & Sebah), l'idée d'un « ensemble » (Abbou & collab., Lessard & Zaccour, Alpheratz, Rabatel & Rosier, Viennot), ainsi qu'une variété d'éléments : usage, objectif, distinction, finalité (Abbou & collab., Alpheratz, Lessard & Zaccour, Manesse & Siouffi, Rabatel & Rosier, Robiche, Surleau, Viennot).

Parmi les composantes du concept d'écriture inclusive, nous avons remarqué des divergences entre les auteurs quant aux choix de termes utilisés (« langage inclusif », « féminisation », « dégenrement », « français inclusif »). Pour ce qui est des convergences, nous

---

<sup>38</sup> Nous reviendrons sur les conséquences de la subjectivité et du militantisme dans le chapitre suivant.

avons fait ressortir trois idées maîtresses : celle d'un ensemble de pratiques, celle d'être une alternative au masculin employé seul et celle d'inclure linguistiquement les genres sociaux au-delà de la binarité traditionnelle (« femme », « homme »).

Afin de pouvoir poursuivre l'analyse et de rencontrer l'objectif de notre thèse, qui est de cerner les enjeux sociaux entourant le phénomène de l'écriture inclusive, il est nécessaire de pouvoir situer ces définitions de l'écriture inclusive. Une manière de procéder est de mettre en évidence ce qu'elle n'est pas. Nous allons maintenant nous intéresser à ce à quoi elle s'oppose.

#### 4. La négation

Nous avons remarqué que dans certains ouvrages de notre corpus, on mentionne ce que l'écriture inclusive n'est pas. Nous nous sommes donc référés à l'ouvrage susmentionné de l'OQLF pour voir ce qu'il en est de ce type de définition. La position est sans appel : « **La définition doit avoir une forme affirmative** et dire ce qu'est le concept plutôt que ce qu'il n'est pas. (PEA) [Principe d'explicitation et d'adéquation] » (2009 : 17). Un exemple d'une telle définition est offert suivi de son ajustement : « *maison en rangée* <bâtiment> : Maison qui n'est pas indépendante de celles qui lui sont immédiatement voisines ; *maison en rangée* <bâtiment> : Maison qui appartient à une rangée continue de plusieurs maisons adjacentes, reliées entre elles par les murs latéraux mitoyens » (*Idem.*).

Notre objectif dans cette section est de repérer de potentiels éléments qui auraient été omis précédemment ou de confirmer l'importance de certains aspects que nous avons relevés. Pour ce faire, nous présentons les données que nous avons recensées, avant de passer à leur analyse. Pour procéder au repérage, nous avons cherché des marqueurs de négation accolés au concept étudié.

De cette façon, nous avons pu repérer quatre définitions négatives, provenant du même nombre d'ouvrages. Les voici :

- Chez Haddad & Sebah, ce procédé est utilisé ainsi : « Ne l'oublions pas : l'écriture inclusive **n'est pas** une finalité. Elle constitue un moyen – parmi beaucoup d'autres – pour atteindre un objectif civique, à savoir l'égalité » (Haddad & Sebah, dans Viennot, 2018 : 112).
- Manesse & Siouffi n'échappent pas à ce principe, affirmant que « [l']écriture dite "inclusive" **ne procède pas** d'une neutralisation, qui pourrait être le caractère d'une langue épiciène, mais au contraire d'une visibilisation accrue des genres » (2019 : 8).
- Monneret, pour sa part, déclare : « On l'aura compris : le français inclusif **n'est pas** une police de la langue **mais** une liberté de la parole » (Monneret, dans Alpheratz, 2018 : 9).
- La 4<sup>e</sup> de couverture de l'ouvrage collectif sous la supervision de Surleau adopte également cette perspective :

Féminiser<sup>39</sup> la langue, **ce n'est pas** écrire un "mauvais français", **mais** chercher à redéfinir ce que doit être le français correct. Dépoussiérer la grammaire **n'est pas** une fantaisie, c'est un juste retour des choses. [...] On le sait le français **n'est pas** une langue fixe, dont les dogmes seraient éternels. Il s'enrichit par son évolution perpétuelle, **sans que** les personnes **cessent** de se comprendre ou de communiquer efficacement pour autant (Surleau, 2018 : 4<sup>e</sup> de couverture).

Ces définitions négatives de l'écriture inclusive cernent les désignations jugées inadéquates par quatre des spécialistes de notre corpus. Plutôt qu'« une finalité » (Haddad & Sebah, *Op. Cit.*),

---

<sup>39</sup> Surleau utilise indifféremment les termes « féminisation » et « écriture inclusive ».

« une neutralisation » (Manesse & Siouffi, *Op. Cit.*), « une police de la langue » (Monneret, *Op. Cit.*), « un mauvais français » (Surleau, *Op. Cit.*), « une fantaisie » (*Ibid.*), elle serait un « moyen [...] pour atteindre [...] l'égalité » (Haddad & Sebah, *Op. Cit.*), une procédure de « visibilité accrue des genres » (Manesse & Siouffi, *Op. Cit.*), une « liberté de parole » (Monneret, *Op. Cit.*) et « [la redéfinition d'un] français correct [et] un juste retour des choses » (Surleau, *Op. Cit.*).

Cette section a fait ressortir les contrastes importants entre les définitions données de l'écriture inclusive. Qu'en comprendre ? Qu'il y a une grande variété des pratiques qui rendrait plus difficile de dire ce qu'elle est et n'est pas ? Un manque d'expertise vis-à-vis d'un nouveau phénomène dont les frontières seraient floues ? Une certaine partialité chez quelques spécialistes qui interférerait avec leurs capacités de bien le cerner ?

## 5. Conclusion

En conclusion, répondons aux questions que nous posions en début de chapitre grâce aux découvertes que nous avons faites. Nous avons remarqué que l'expression « écriture inclusive » est celle qui est la plus fréquente, notamment puisqu'elle comporte le terme « inclusive » qui se retrouve, ainsi que ses dérivés lexicaux (inclusion, inclusif...), dans plus de la moitié des définitions. La majorité des définitions de l'écriture inclusive que nous avons recensées, provenant des auteurs de notre corpus, montre qu'il n'existe pas de consensus sur ce qu'est ou ce que doit être l'écriture inclusive. Les divergences qui existent quant au choix des termes signalent une adhésion à des idéologies distinctes, puisque chacune des expressions ne recouvre pas les mêmes aspects. En effet, « langage inclusif », « féminisation », « dégenrement » et « français inclusif » font appel à des réalités distinctes. Parmi les convergences, nous avons fait ressortir trois idées partagées entre

plusieurs auteurs de notre corpus : l'écriture inclusive se compose d'un ensemble de pratiques de rédaction, elle constitue une alternative au « masculin qui l'emporte » et elle permet l'inclusion de l'entièreté du spectre des genres.

Afin de synthétiser le tout, nous reprendrons donc le vocable qui fait le plus consensus, soit « écriture inclusive », et nous définirons ce concept de la manière suivante : ensemble de procédés linguistiques servant à contrer la règle grammaticale traditionnelle du « masculin qui l'emporte » sur le féminin, par l'inscription de tous les genres sociaux existants.

Cependant, rien ne nous prouve pour l'instant que ces composantes du concept soient au cœur de l'argumentaire des différents auteurs dans leur(s) ouvrage(s) respectif(s). Cela est la raison pour laquelle, afin d'y voir plus clair, nous allons investiguer le positionnement politique des spécialistes. Le prochain chapitre se concentrera donc sur une analyse des arguments provenant de notre corpus.

### Chapitre 3 : Analyse des arguments sur l'écriture inclusive

#### 1. Introduction

Avant d'entrer dans le vif du sujet, donnons un portrait général des spécialistes de notre corpus.

Rappelons que notre corpus est composé de dix textes, soit huit livres (dont trois collectifs), incluant une préface et deux postfaces (une d'elle constitue un texte à part entière), ainsi qu'un article scientifique. Nous observons une quasi-égalité parmi les signataires des textes (21 femmes, 20 hommes, soit respectivement 51 % et 49 %) <sup>40</sup>, phénomène encore rare aujourd'hui dans le milieu scientifique, à l'exception du domaine des arts et des lettres. Le léger écart s'accroît un peu si nous tenons compte de leur statut dans le cas des ouvrages collectifs : 11 femmes dirigent un livre contre huit hommes <sup>41</sup>.

Concernant la profession ou le champ de spécialisation des auteurs de notre corpus principal, un point qui relie la majorité d'entre eux est la linguistique, ou du moins la langue française (grammaire, science du langage, philologie, sociolinguistique, etc.). Toutefois, diverses disciplines viennent s'y rattacher, que ce soit la communication, le droit, l'histoire, l'information, la philosophie, la psychologie et la traduction. L'écriture inclusive est ainsi un objet scientifique au centre d'un carrefour multi, inter et transdisciplinaire.

La majorité des auteurs de notre corpus occupent ou ont occupé un poste lié à l'enseignement universitaire. Nous avons également déterminé qu'en date du 2 août 2020, la moyenne d'âge de nos auteurs se situait à 59 ans pour ceux dont nous avons pu retracer l'année de

---

<sup>40</sup> Alpheratz s'identifie comme personne non-binaire.

<sup>41</sup> Bien qu'il nous semble impossible d'obtenir le nombre de linguistes en France, en fonction des sexes, nous avons toutefois repéré l'information suivante, à titre indicatif seulement : sur Wikipédia, en date du 10 juin 2021, la page « Linguiste français » comporte 372 noms, alors que son équivalent féminin, « Linguiste française », ne compte que 50 noms.

naissance, soit 20 sur 42. La fourchette d'âge allant de 35 ans à 88 ans, on observait un écart de 53 ans, donc d'environ deux générations.

Concernant les pays d'activités des auteurs de notre corpus principal, nous avons pu les recenser pour 41 des 42 auteurs, soit 97,6 %. Sur ces 41 auteurs, le lieu de naissance ou d'activités professionnelles de 38 d'entre eux est l'Europe (90,5 %), dont 25 auteurs sont plus spécifiquement Français (59,5 %) ; neuf, Belges (19,5 %), alors que trois œuvrent au Canada (7,3 %). À première vue, nous constatons que ces trois lieux de la francophonie sont cohérents avec les recherches et les débats antérieurs sur la féminisation linguistique.

Nous précisons ces données personnelles et professionnelles de nos auteurs à titre indicateur. Nous pensons qu'elles permettent de brosser un portrait général des spécialistes et ouvrir des pistes pour l'interprétation de nos résultats. Elles nous permettent également de situer les réflexions et les analyses : Qui parle ? et pour qui ? en fonction de quelles générations ?

Ces spécialistes utilisent différents types d'arguments pour faire valoir leur position ou pour expliquer le phénomène de l'écriture inclusive. Afin de situer la position des auteurs de notre corpus, nous abordons quelques questions. Est-ce que ces spécialistes adoptent la même approche ? Leur démarche est-elle scientifique ? militante ? Certains spécialistes sont-ils à la fois scientifiques et militants ? Est-ce que certains d'entre eux précisent le point de vue à partir duquel ils écrivent ?

Notre étude montre que les spécialistes préconisent diverses approches : certains choisissent une approche uniquement scientifique ; d'autres, uniquement militante et certains emmêlent les deux approches. Sur les 42 auteurs de notre corpus, nous avons pu cerner cette information pour 41 d'entre eux. Nous y sommes parvenus grâce à une recherche d'indices clairs, tels que la marque

de la première personne du singulier pour l'approche militante et la constatation de publications scientifiques pour l'approche scientifique.

Par approche scientifique, nous entendons une méthode qui s'appuie sur les quatre éléments suivants, ainsi que l'indique l'Institut Numérique : le point de vue, l'objectivation, des processus plutôt qu'une méthode et une approche qualitative (Institut Numérique, 2014). Ce type d'approche est déclaré comme utilisé en solo par 13 auteurs sur les 41 susmentionnés (31,7 %)<sup>42</sup>. Nous utiliserons ces quatre critères afin de départager la qualité des arguments et ainsi identifier quels auteurs et ouvrages sont les plus objectifs sur la question de l'écriture inclusive.

Dans la présente étude, nous définirons l'approche militante comme une méthode qui s'appuie sur l'expérience minoritaire. Elle a été nommée « point de vue situé » par les féministes étatsuniennes, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre. Ce type d'approche est auto-identifié comme utilisé en solo par cinq auteurs sur 41, soit 12,1 %.

Là où nous retrouvons le plus d'occurrences est dans la combinaison d'une approche scientifique et d'une approche militante. En effet, 23 auteurs sur 41 semblent utiliser ce procédé, ce qui correspond à 56 %, donc à plus de la moitié des auteurs de notre corpus.

En ce qui concerne nos auteurs, nous avons vérifié s'ils revendiquaient une appartenance à au moins une des deux minorités souvent associées, par les militants, à l'écriture inclusive. Il s'agit d'une orientation sexuelle non hétéronormée et de ce que ces militants appellent une « identité de genre » minoritaire (femmes, personnes non-binaires, transgenre, etc.). Lorsque tel n'était pas le cas, nous avons examiné leur propos pour voir s'ils s'associaient à l'un ou l'autre de ces points de

---

<sup>42</sup> Il est à noter qu'un de ces 13 auteurs exprime explicitement ne pas utiliser l'approche militante dans ses travaux.

vue situés. Toutefois, le peu de résultats obtenus<sup>43</sup> s'est donc avéré non-significatif pour notre travail.

Nous mettrons ces informations en regard avec les arguments fournis par les spécialistes afin de voir s'ils infléchissent potentiellement leurs arguments en ce qui concerne l'usage de l'écriture inclusive.

Ce chapitre comportera quatre grandes sections. D'abord, nous commencerons par présenter la définition de l'argument et la typologie que nous utiliserons. Par la suite, nous traiterons les arguments en faveur de l'écriture inclusive recensés dans notre corpus. Nous ferons ensuite le même travail avec les arguments en opposition à l'écriture inclusive. Nous terminerons par l'analyse du classement des arguments en faveur de l'écriture inclusive et en opposition à cette dernière.

## 2. Définition et autres informations préalables au classement

Avant d'aller plus loin, rappelons la définition que donne *Le Petit Robert* du terme « argument » : « Raisonement destiné à prouver ou à réfuter une proposition, et PAR EXT. Preuve à l'appui ou à l'encontre d'une proposition » (Le Petit Robert, 2020 : 136).

C'est donc à partir de cette définition que nous avons procédé à un recensement des arguments dans les ouvrages de notre corpus. Pour ce faire, nous avons extrait des passages de chacun des articles et ouvrages qui comportaient un raisonnement prouvant ou réfutant une

---

<sup>43</sup> En ce qui concerne l'orientation sexuelle, seulement trois auteurs (Alpheratz, Surleau, van Raemdonck) évoquent le sujet sans se positionner explicitement. Quant à l'identité de genre, outre les marques d'accord masculines ou féminines qui peuvent constituer un affichage ou une normalisation, seulement quatre auteurs (Alpheratz, Candea, Robiche, van Raemdonck) abordent la question sans ambiguïté.

proposition associée à l'usage de l'écriture inclusive. Avec le désir d'être le plus exhaustif que possible, nous avons relevé un total de 679 arguments dans les dix ouvrages qui constituent notre corpus.

Nos recherches nous ont mené à la conclusion que tous les systèmes de classements existants sont en lignée directe avec les raisonnements des sophistes et qu'il n'existe aucune grille complètement objective<sup>44</sup>. Nous avons donc utilisé deux systèmes, et ce de la manière suivante : le premier système, celui de Christian Plantin (1990)<sup>45</sup> nous a permis de déterminer si un énoncé que nous lisions était ou non un argument. Le classement par type d'argument servait donc d'information complémentaire ; une preuve, en quelque sorte que l'argument en était bien un. Le deuxième système que nous avons utilisé, celui de l'Institut Numérique (2014), a servi quant à lui à départager un argument déjà trouvé, sur un axe allant de la scientificité au militantisme.

Voici le résumé du système de Plantin (1990) sous forme de tableau :

<b>Les arguments « fondés sur le réel »</b>	<b>Les arguments d'autorité</b>	<b>Les arguments tirés des motifs, désirs d'une personne</b>
Par la cause	X	X
Par le signe	X	X
Fondés sur une généralisation	X	X
Fondés sur le parallélisme des situations	X	X
Fondés sur une analogie	X	X
Fondés sur une classification	X	X

Tableau 3 – Les types d'arguments, selon Christian Plantin (1990)

<sup>44</sup> Nous remercions Jean-Sébastien Leclerc, étudiant à la maîtrise en philosophie, avec qui nous avons pu confirmer cette information.

<sup>45</sup> Ce système est inspiré par le système de Toulmin, lui-même créé à partir de celui d'Ehninger et Brockriede.

De ce tableau, nous considérons l'idée que les arguments appartenant à l'approche scientifique sont ceux qui sont « fondés sur le réel ». Par opposition, les « arguments d'autorité » et les « arguments tirés des motifs, désirs d'une personne » nous apparaissent davantage correspondre à une approche militante, car fondés sur des impressions, donc relevant d'une plus grande subjectivité.

Toutefois, pour éviter un biais d'interprétation erroné dans le premier classement, nous avons considéré tous les arguments, peu importe la catégorie dans laquelle ils apparaissaient dans la typologie de Plantin, comme des arguments scientifiques. En effet, nous avons constaté qu'un argument a priori militant pouvait rencontrer un ou plusieurs critères scientifiques et vice versa. Nous détaillerons ces critères ultérieurement.

Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, nous possédons inévitablement une incontournable subjectivité dans nos démarches. Puisque tout argument est incontestablement construit à partir d'un point de vue situé, toute interprétation qui en découle est elle aussi subjective. Cela a donc une incidence directe sur le nombre d'arguments recensés ainsi que sur les classements qui suivent. Nous tenons à mentionner que l'exemplification présente dans les prochaines sections ne peut être que partielle, compte tenu de l'espace dont nous disposons ici et que des arguments qui nous apparaissaient plus neutres ont été classés dans les deux camps, donc en double.

Maintenant que nous avons défini l'argument et présenté les systèmes de classements que nous utiliserons, ainsi que mis en place les arguments et le système de classement, nous allons examiner les arguments en faveur de l'écriture inclusive.

### 3. Les arguments en faveur de l'écriture inclusive

Dans les ouvrages de notre corpus, nous avons recensés 334 arguments en faveur de l'écriture inclusive. Ces derniers se déclinent comme suit :

Approches Types	Approche « fondée sur le réel »						Argu- ment d'autorité	Argu- ment tiré des motifs, désirs d'une personne
	Par la cause	Par le signe	Fondée sur une généra- lisation	Fondée sur le paral- lélisme des situations	Fondée sur une analogie	Fondée sur une classi- fication		
<b>Auteurs</b>								
<b>Abbou &amp; collab.</b>	2x	3x	0x	4x	6x	1x	4x	4x
<b>Alpheratz</b>	2x	3x	2x	2x	4x	1x	0x	1x
<b>Haddad &amp; Sebah</b>	1x	1x	0x	3x	4x	1x	10x	6x
<b>Lessard &amp; Zaccour</b>	1x	2x	5x	1x	5x	0x	1x	0x
<b>Manesse &amp; Siouffi</b>	1x	0x	0x	0x	0x	0x	1x	1x
<b>Monneret</b>	1x	0x	0x	2x	2x	2x	0x	3x
<b>Rabatel &amp; Rosier</b>	11x	8x	10x	10x	11x	13x	13x	16x
<b>Robiche</b>	0x	0x	1x	1x	4x	1x	3x	7x
<b>Salvador</b>	0x	0x	0x	0x	0x	0x	0x	0x
<b>Surleau</b>	10x	6x	2x	19x	26x	6x	11x	21x
<b>Szlamowicz</b>	0x	0x	0x	0x	0x	0x	0x	0x
<b>Viennot</b>	3x	8x	5x	4x	2x	1x	3x	5x
<b>Total (334)</b>	32x	32x	25x	46x	64x	26x	45x	64x

Tableau 4 – Arguments en faveur de l'écriture inclusive

Ce tableau nous montre combien chaque auteur a utilisé, selon nous, d'arguments dans chacun des types, correspondant aux deux grandes approches. Bien que nous ne traiterons pas ici

de la valeur philosophique de ce classement<sup>46</sup>, il nous a toutefois permis d'en arriver au deuxième classement suivant :

<b>Critère (IN, 2014)</b>	<b>Le point de vue</b>	<b>L'objectivation</b>	<b>Des processus</b>	<b>Une approche qualitative</b>	<b>Total</b>
<b>Auteurs</b>					
<b>Abbou &amp; collab.</b>	10	6	4	<b>14</b>	<b>34</b>
<b>Alpheratz</b>	6	2	4	<b>8</b>	<b>20</b>
<b>Haddad &amp; Sebagh</b>	7	2	7	<b>9</b>	<b>25</b>
<b>Lessard &amp; Zaccour</b>	2	5	3	<b>8</b>	<b>18</b>
<b>Manesse &amp; Siouffi</b>	<b>3</b>	1	0	2	<b>6</b>
<b>Monneret</b>	<b>7</b>	4	0	5	<b>16</b>
<b>Rabatel &amp; Rosier</b>	33	31	14	<b>38</b>	<b>116</b>
<b>Robiche</b>	<b>11</b>	6	2	6	<b>25</b>
<b>Salvador</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Surleau</b>	<b>52</b>	13	25	43	<b>133</b>
<b>Szlamowicz</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Viennot</b>	<b>16</b>	2	5	10	<b>33</b>
<b>Total</b>	146	72	64	143	<b>426</b>

Tableau 5 – Classement des arguments en faveur de l'écriture inclusive en fonction des critères de l'Institut Numérique (IN) (2014)

De ce tableau, nous remarquons que, sur les 10 auteurs présentant des arguments en faveur de l'écriture inclusive, cinq d'entre eux ont proposé majoritairement des arguments relevant du point de vue, alors que cinq autres ont opté pour l'approche qualitative.

Commençons par parler du critère « point de vue ». Dans l'optique de ce que nous avons vu dans le premier chapitre, nous pouvons comprendre ce type d'argument comme comportant des

<sup>46</sup> Un ouvrage co-écrit avec l'auteur et philosophe Jean-Sébastien Leclerc, au titre provisoire *L'écriture inclusive : qu'en dit la philosophie ?* est en préparation. Nous y analyserons notamment les arguments donnés sur l'écriture inclusive en fonction d'un croisement des approches philosophique et féministe.

marques de subjectivité. Ces marques peuvent être des locutions de la première personne du singulier, telles que « Je crois que... », « À mon avis... » ou du vocabulaire connoté, comme « intéressant », « plus pertinent... », ou ce qui relève de l'esthétisme.

Ici, ce critère est celui dans lequel nous retrouvons la plus grande part des arguments de Manesse & Siouffi, Monneret, Robiche, Surleau et Viennot. Décortiquons maintenant ce que cela nous dit de chaque auteur.

Au sujet de Manesse & Siouffi, il nous paraît étonnant de constater la forte mention de point de vue, puisque l'ouvrage se veut objectif. En effet, les deux linguistes écrivent, dans la conclusion qu'ils signent de leur ouvrage : « Avant d'exprimer une position, le propos de ce livre était de clarifier les enjeux et de distinguer les questions posées » (Manesse & Siouffi, 2019 : 204). Pourtant, tout au long du livre, nous pouvons y lire des passages, dont certains en faveur de l'écriture inclusive, tels que : « Les règles d'accord en faveur du masculin sont-elles pour autant un reflet de l'oppression masculine incontestable dans l'histoire des sociétés ? Certainement... mais à l'origine, il y a plusieurs milliers d'années » (Manesse, dans Manesse & Siouffi, 2019 : 40) ainsi que : « [les partisans de l'écriture inclusive affirment qu'] il est normal qu'on les [langues] fassent évoluer. (...) » (Manesse & Siouffi, 2019 : 203). Un marqueur de relation comme « Certainement », ainsi que le terme « normal » sont des indices desquels il faut tenir compte.

Monneret, pour sa part, en tant que signataire de la préface d'Alpheratz, ne fait qu'adhérer sans ambages à la position de cette dernière. Les marques de subjectivité ne manquent pas : « Qui aurait encore la naïveté de croire que la langue française est, comme la République, "une et indivisible" ? » (Monneret, dans Alpheratz, 2018 : 8) et « La "police" de la langue ou de la pensée n'est donc pas du côté que l'on croit » (*Ibid.* : 9). Que ce soit par un vocabulaire relevant de

l'insulte, comme « naïveté », ou l'utilisation de guillemets sans référence, les marques de subjectivité sont incontestablement présentes dans son discours.

Du côté de Robiche, un parti pris est évident d'entrée de jeu : en effet, l'étude de « [p]ratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement » (titre de son livre) suggère un intérêt et une ouverture envers un français non-traditionnel. De plus, puisque les personnes interviewées utilisent l'écriture inclusive, c'est sous-entendu qu'elles y adhèrent d'abord toutes, puis à un degré variable par la suite. Robiche écrit, par exemple :

Pour les partisan·e·s de l'abolition du système de genre tel qu'il est socialement conçu à l'heure actuelle en Europe, le dégenrement permet d'aller au-delà d'une féminisation qui a le mérite de visibiliser la place des femmes, mais le fait au détriment de l'existence de vécus identitaires non-conventionnels qui se trouvent entre ou au-delà de ces deux genres (Robiche, 2018 : 56).

Au sujet des participants de son étude, le point de vue se manifeste dans leurs propos et dans l'interprétation a posteriori que Robiche en fait, comme dans la citation suivante : « Pour la plupart [des personnes interviewées], pas de doute : dans un premier temps, féminiser/dégenrer, c'est visibiliser une oppression systémique qui passe par l'invisibilisation des femmes dans le langage » (*Ibid.* : 186).

Quant à l'ouvrage sous la direction de Surleau, nous pouvons facilement déduire la position qu'il annonce, grâce à un titre appliquant la règle de proximité – pour rappel : *Écriture inclusive* – « *Hommes-femmes : toutes égales* » – ainsi qu'à la quatrième de couverture qui annonce ses couleurs : « Féminiser la langue, ce n'est pas écrire un "mauvais" français, mais chercher à redéfinir ce que doit être le français correct » (Surleau, 2018, 4<sup>e</sup> de couverture). C'est sans surprise que nous

pouvons donc retrouver en ses pages, par tous les auteurs sans exception, de nombreuses marques de subjectivité telles que « Si l'opportunité de la désobéissance peut dépendre du contexte, la remise en question comme méthode féministe est essentielle à la survie de notre projet d'inclusion » (Zaccour & Lessard, dans Surleau, 2018 : 36) et « L'écriture égalitaire est un outil non négligeable pour déconstruire les stéréotypes sexués et pour permettre aux filles et aux garçons, aux hommes et aux femmes, de se projeter, de se construire ou de se renfoncer... en dehors de toute assignation de genre » (CEMEA, dans Surleau, 2018 : 62). Ici, les termes « essentielle » et « non négligeable » nous permettent d'émettre un constat de point de vue par la subjectivité.

Pour Viennot, le point de vue est incontournable. En effet, comme pour l'ouvrage de Surleau, nous sommes rapidement pistés grâce au titre (*Le langage inclusif : pourquoi, comment*), par la maison d'édition qui annonce avant même l'introduction son désir de promouvoir la règle de proximité (Viennot, 2018 : 6), ainsi que par la quatrième de couverture qui exprime participer à la « démasculinisation du français » (*Ibid.* : 4<sup>e</sup> de couverture) :

Le travail se poursuit désormais plus largement avec le langage inclusif, qui intègre des exigences propres au temps présent, visant à réaliser l'égalité entre tous les êtres humains. Ce livre donne à la fois les bonnes raisons d'approfondir cet effort, et les moyens simples qui sont à notre portée pour le soutenir (*Idem.*).

C'est pourquoi la présence de passages comme celui-ci, comportant un vocabulaire et un ton connotés, ne déroutent en rien le lectorat :

Cette réforme-là, elle, ne coûte rien, et elle rapporte gros : c'est notre vision du monde qui en est modifiée. Notre manière d'envisager les relations entre les sexes, bien sûr, mais aussi entre dominé·es et dominants, et aussi l'histoire des relations humaines,

et le langage comme outil de domination... Pour le plus grand bénéfice de tout le monde (*Ibid.* : 108).

Considérant que ni Salvador, ni Szlamowicz ne fournissent d'éléments en faveur de l'écriture inclusive, il nous reste à voir les cinq auteurs suivants ayant une majorité d'arguments dans l'approche qualitative : Abbou & collab., Alpheratz, Haddad & Sebah, Lessard & Zaccour, Rabatel & Rosier. Nous considérons l'approche qualitative comme relevant de constats émis à la suite d'observations posées a posteriori sur un concept ou un enjeu. Dans ce critère, nous retrouvons notamment tous les arguments de nature historique ou touchant des espaces extérieurs au terrain d'action des auteurs.

L'approche qualitative est visible comme critère principal d'abord chez Abbou & collab. Dans des passages comme

[...] nous avons assisté depuis une dizaine d'années à l'émergence de formes linguistiques non binaires, visant à neutraliser l'obligation de choix entre le féminin et le masculin, soit pour désigner des groupes mixtes de personnes, soit pour désigner tout particulièrement des personnes trans, agenres, des personnes de genre non binaire ou fluide, etc. (Candea, dans Abbou & collab., 2018 : 4),

nous pouvons remarquer que les auteurs émettent un constat sur une situation observable et qui les précède, sans la commenter par des marques de subjectivité. Cela se veut cohérent avec l'objectif de l'article qui est de décrire le phénomène de l'écriture inclusive dans son ensemble et sans poser de jugement de valeur.

Chez Alpheratz, l'approche qualitative se manifeste généralement en co-présence avec le point de vue ou près de celui-ci, comme ici : « nous voyons donc que le genre grammatical masculin a disposé dès le début de l'histoire de la langue des privilèges : existence d'une catégorie et de mots, primauté dans l'émergence, ambiguïté des mots collectifs ou hyperonymes de genre » (Alpheratz, 2018 : 262-3). Dans cette citation, il y a recours à l'histoire pour expliquer objectivement un phénomène, mais aussi la présence de termes tels que « privilèges » et « primauté » qui viennent biaiser cette objectivité.

Au sujet de Haddad & Sebah, leur position sur la question est évidente, puisque leur texte constitue la postface du livre de Viennot, tel que mentionné antérieurement. Pour cette raison, la logique veut que leur pensée emprunte la même tangente que l'auteure principale. Quant à l'utilisation majoritaire de l'approche qualitative, elle provient du fait que l'objectif principal de Haddad & Sebah est de déconstruire à leur avantage des idées préconçues sur le sujet : « Fortes de notre expérience et d'une active participation à ces débats, nous proposons ci-après un florilège de motifs argumentatifs fréquemment opposés à l'écriture inclusive [...] et suivis des contre-arguments qu'il est possible de leur opposer » (Haddad & Sebah, dans Viennot, 2018 : 114). Cela fait en sorte que, pour bien évaluer une situation et répondre à un argument quel qu'il soit, une position de recul est nécessaire.

Lessard & Zaccour, quant à eux, nous apparaissent a priori biaisés par leur formation juridique avec laquelle ils travaillent à défendre des personnes appartenant à des groupes minoritaires ou victimes. Pourtant, ce n'est pas le point de vue qui prime, mais l'approche qualitative, basée notamment sur des constats. C'est ainsi que la plupart des arguments dans cette catégorie sont formulés, par exemple : « Contrôler la langue permet ainsi de contrôler les

représentations du rôle des femmes dans la société » (Lessard & Zaccour, 2017 : 11) et « ce qui donne aujourd'hui l'impression qu'une langue masculine, vieille d'à peine quelques siècles, a toujours été ainsi » (*Ibid.* : 14). Nous pouvons, dans ces exemples, remarquer la présence de termes affirmatifs, tels que « permet » et « toujours » qui ne laissent aucun autre choix au lectorat que d'adhérer à la vision des auteurs.

L'ouvrage de Rabatel & Rosier est un numéro d'une « [r]evue de linguistique française et d'analyse du discours ». Puisqu'il s'agit d'une revue scientifique, nous pouvons donc déduire que l'objectif principal du numéro est de décrire un phénomène et non de faire la promotion d'une idéologie précise et hermétique. Le fait de retrouver une majorité d'arguments appartenant au critère de l'approche qualitative ne constitue donc en rien une surprise pour nous. En guise d'exemples d'arguments, nous pouvons présenter ceux-ci : « les pratiques [de rédactions inclusives] ont spectaculairement évolué au cours des quarante dernières années » (Klinkenberg, dans Rabatel & Rosier, 2019 : 20), ainsi que

En France, la question de l'égalité des sexes ou des identités de genre a connu un nouveau regain en automne 2017, sous la désignation d'écriture inclusive. [...] Ailleurs dans le monde francophone, ce débat a été mené depuis bien longtemps (depuis au moins les années 1980) et il est dès lors possible de considérer l'impact qu'il a eu sur les pratiques langagières et les représentations des sujets parlants, notamment ceux qui sont responsables de la langue administrative (Elmiger, Schaeffer-Lacroix et Tunger, dans Rabatel & Rosier, 2019 : 126-127).

Bien que des points de vue soient malgré tout explicites à certains moments, nous remarquons une forte tendance alliant l'approche qualitative et l'objectivation, pour Rabatel & Rosier, dans le recensement que nous avons effectué.

En effet, l'objectivation, qui se veut l'établissement d'une distance entre le sujet et l'objet d'étude, ne signifie pas pour autant un recul de la part du sujet. Nous traiterons moins, ici, de ce critère, tout comme celui des processus, en raison de son plus faible nombre et donc, de l'intérêt moindre qu'il présente dans le cadre de cette recherche. Toutefois, au sujet du critère « des processus », qui se veut l'énonciation d'étapes menant à l'atteinte potentielle d'un objectif, il nous apparaît important, bien qu'évident, de relever le fait qu'il soit davantage utilisé en faveur de l'écriture inclusive qu'en opposition à cette dernière. La raison est simple : il est plus facile d'énumérer des étapes de comment et pourquoi appliquer l'écriture inclusive que des étapes de comment et pourquoi ne pas l'appliquer.

À la lumière de ce recensement, nous constatons que, contrairement aux données de l'affirmation de départ présentant les taux d'auteurs « scientifiques », « militants » et des deux approches simultanément, les auteurs ont utilisé à proportion équivalente une approche plus subjective (« le point de vue ») et une approche plus objective (« une approche qualitative »). C'est, du moins, ce que la position en faveur de l'écriture inclusive nous permet de constater. Voyons maintenant ce que nous pouvons soutirer comme informations de l'autre position.

#### 4. Les arguments en opposition à l'écriture inclusive

Pour commencer cette section, nous désirons faire comme la précédente et présenter le classement que nous avons effectué à partir du système de Plantin.

Approches Types	Approche « fondée sur le réel »						Argu- ment d'autorité	Argu- ment tiré des motifs, désirs d'une personne
	Par la cause	Par le signe	Fondée sur une généra- lisation	Fondée sur le paral- lélisme des situations	Fondée sur une analogie	Fondée sur une classi- fication		
<b>Auteurs</b>								
<b>Abbou &amp; collab.</b>	3x	1x	4x	2x	4x	1x	7x	7x
<b>Alpheratz</b>	0x	0x	2x	0x	0x	0x	0x	0x
<b>Haddad &amp; Sebah</b>	0x	0x	2x	0x	3x	3x	2x	5x
<b>Lessard &amp; Zaccour</b>	1x	0x	3x	0x	2x	1x	2x	5x
<b>Manesse &amp; Siouffi</b>	4x	1x	5x	3x	7x	3x	9x	4x
<b>Monneret</b>	0x	0x	0x	0x	0x	0x	0x	0x
<b>Rabatel &amp; Rosier</b>	7x	4x	12x	2x	10x	13x	18x	23x
<b>Robiche</b>	0x	0x	3x	2x	0x	1x	5x	9x
<b>Salvador</b>	1x	1x	2x	0x	4x	0x	1x	3x
<b>Surleau</b>	2x	3x	4x	4x	6x	4x	15x	15x
<b>Szlamowicz</b>	4x	1x	4x	1x	22x	5x	10x	10x
<b>Viennot</b>	4x	2x	1x	0x	2x	0x	4x	6x
<b>Total (345)</b>	26x	12x	42x	14x	60x	31x	73x	87x

Tableau 6 – Arguments en opposition à l'écriture inclusive

De ce classement, nous pouvons remarquer un nombre légèrement plus haut d'arguments que pour le camp adverse. Quant aux catégories, ce qui ressort davantage est une baisse significative des arguments « fondés sur le parallélisme des situations » et « par le signe », alors que le contraire se produit pour les « arguments d'autorité » et les « arguments tirés des motifs, désirs d'une personne ». Une première hypothèse qui nous apparaît est celle que, en fonction du deuxième classement que nous nous apprêtons à faire, nous constaterons un plus grand nombre d'arguments inclus dans le critère « le point de vue » et moins d'arguments pour le critère « une approche qualitative ». Voyons ce qu'il en est :

Critère (IN, 2014)	Le point de vue	L'objectivation	Des processus	Une approche qualitative	Total
<b>Auteurs</b>					
<b>Abbou &amp; collab.</b>	<b>14</b>	5	0	11	<b>30</b>
<b>Alpheratz</b>	0	<b>2</b>	0	1	<b>3</b>
<b>Haddad &amp; Sebagh</b>	<b>8</b>	0	0	5	<b>13</b>
<b>Lessard &amp; Zaccour</b>	<b>8</b>	1	0	5	<b>14</b>
<b>Manesse &amp; Siouffi</b>	<b>16</b>	8	0	14	<b>38</b>
<b>Monneret</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Rabatel &amp; Rosier</b>	34	28	2	<b>38</b>	<b>102</b>
<b>Robiche</b>	7	7	0	<b>8</b>	<b>22</b>
<b>Salvador</b>	<b>6</b>	3	0	4	<b>13</b>
<b>Surleau</b>	19	19	2	<b>24</b>	<b>64</b>
<b>Szlamowicz</b>	<b>33</b>	10	1	19	<b>63</b>
<b>Viennot</b>	<b>7</b>	4	0	6	<b>17</b>
<b>Total</b>	152	87	5	135	<b>379</b>

Tableau 7 – Classement des arguments en opposition à l'écriture inclusive en fonction des critères de l'Institut Numérique (IN) (2014)

Effectivement, tel que nous l'avions supposé, nous remarquons qu'il y a une hausse des arguments comprenant un « point de vue » et une baisse des arguments incluant « une approche qualitative ». Alors que les premiers sont le fait d'Abbou & collab., Haddad & Sebagh, Lessard & Zaccour, Manesse & Siouffi, Salvador, Szlamowicz et Viennot, les seconds s'appliquent à Rabatel & Rosier, Robiche et Surleau. Il est intéressant de relever que les arguments d'Alpheratz, bien que peu nombreux, sont en majorité dans l'objectivation. Nous y reviendrons brièvement, après avoir traité respectivement des arguments ayant le critère « point de vue » et des arguments associés au critère « une approche qualitative ».

Si Abbou & collab. utilisent en majorité le critère « point de vue », c'est parce que plusieurs procédés argumentaires en font partie. D'abord, il y a les arguments du camp adverse qui sont présentés : « Ensuite, on entend l'argument que l'écriture inclusive est inesthétique » (Arnold, dans Abbou & collab., 2018 : 14). Puis, il y a les marques de subjectivité exprimant le doute, telle que : « Je crois qu'il faut donc aussi voir dans la polémique actuelle une sorte de rencontre entre des mondes qui s'ignorent, mais qui, par perméabilité, en viennent à se rencontrer » (Abbou, dans Abbou & collab., 2018 : 7). Finalement, nous retrouvons le vocabulaire connoté comme « soi-disant » dans l'exemple suivant : « l'écriture inclusive appauvrit la langue (parce que soi-disant elle supprimerait les formes genrées) et conséquemment entrainerait un appauvrissement de la pensée » (Arnold, dans Abbou & collab., 2018 : 10).

Pour Haddad & Sebah, la forte part d'arguments de type « point de vue » s'explique simplement par le fait que, comme mentionné dans la section précédente, le but des auteurs est de répondre à des arguments de la pensée opposée. Non seulement les arguments avancés présentent des marques de subjectivité, comme dans : « L'écriture inclusive a ceci de particulier qu'elle est illisible à l'écrit et imprononçable à l'oral, ce qui relève de la double peine » (Haddad & Sebah, dans Viennot, 2018 : 115), mais de plus, le choix de ces arguments à déconstruire, plutôt que d'autres, relève également de la subjectivité, tout comme la plateforme de laquelle proviennent ces arguments. En effet, le réseau social Twitter n'a objectivement aucune visée scientifique dans son application.

Lessard & Zaccour, nous le rappelons, sont en faveur de l'écriture inclusive. C'est pourquoi les arguments qu'ils présentent en opposition à ce concept sont teintés de leur point de vue. Dans leur ouvrage, nous pouvons particulièrement le remarquer par la présence d'un vocabulaire

connoté : « On prétend que le masculin est simplement plus court, plus clair, plus naturel; par opposition, la féminisation "sonne mal", "alourdit le texte" et "exclut les hommes" » (Lessard & Zaccour, 2017 : 14). Ainsi, non seulement les arguments contre l'écriture inclusive sont subjectifs, mais la présence d'un terme comme « prétend » et l'usage des guillemets ne référant à aucune source nous montrent l'aspect militant de leur démarche.

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, Manesse & Siouffi s'opposent à l'écriture inclusive, mais prétendent à l'objectivité scientifique jusqu'aux dernières pages. Toutefois, une lecture attentive de l'ouvrage trahit cette position. Nous pouvons lire, de leur part, un vocabulaire connoté :

Généralement, devant des propositions qu'elle n'a envie de considérer qu'avec réticence, l'Académie française répond de façon assez hypocrite<sup>47</sup>: "l'usage n'a pas suivi". (...) Mais elle prend aussi habilement appui sur un fait typique de notre époque : en réalité, il est aujourd'hui très difficile de parler de l'usage. Sans doute y a-t-il des usagers de la langue. Mais y a-t-il un usage ? Des usages, plutôt. (Siouffi, dans Manesse & Siouffi, 2019 : 33).

Tout au long de notre lecture, avec des phrases de ce type, nous savions indubitablement où se situaient les auteurs, alors la mention suivante en fin d'ouvrage ne fut pas étonnante :

Mais ce travail n'a fait qu'amplifier les réserves que nous avons quant au bien-fondé de l'écriture inclusive. Rendre les langues coupables de solidarités avec des volontés idéologiques est un raccourci trop facile. Surtout, la question de la langue ne nous

---

<sup>47</sup> Les soulignements dans cette citation sont les nôtres et servent à mettre en évidence les termes et expressions que nous considérons les plus explicites quant à la subjectivité.

paraît pas une cause assimilable à celles, bien réelles et de première importance, qui font, pour les femmes, l'objet de luttes dont tous les auteurs de ce livre sont aussi des acteurs convaincus (Manesse & Siouffi, 2019 : 204).

De plus, nous remarquons la constance entre les arguments en faveur de l'écriture inclusive et ceux en opposition à cette dernière ; dans les deux cas, le critère dans lequel se classe la majorité de leurs arguments est le même (le « point de vue »).

Le texte de Salvador suit celui de Szlamowicz dans leur ouvrage. En ce sens, nous en comprenons à prime abord une certaine continuité entre les deux textes. Après la lecture de son *Archéologie et étymologie du genre*, nous constatons l'absence de rupture, autant dans le fond et dans la forme, par rapport à son prédécesseur. Comme nous le verrons dans la section suivante, la position de Szlamowicz et donc de Salvador n'est pas ambiguë. Pour cette raison, nous retrouvons chez Salvador une majorité d'arguments correspondant au critère du « point de vue », comme ici : « Ce faisant, la pratique inclusive est invasive, destructrice et prescriptive » (Salvador, dans Szlamowicz, 2018 : 184). Dans cet argument, nous pouvons constater la présence d'adjectifs négativement connotés et facilement contestables, puisque les concepts d'invasion, de destruction et de prescriptivisme comprennent un certain degré de relativisme.

Pour Szlamowicz, la position qu'il adopte face à l'écriture inclusive est on ne peut plus claire et ce, dès la lecture du titre de l'ouvrage, qui est *Le sexe et la langue. Petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance* (2018). Nous pouvons en déduire l'utilisation d'une approche militante et, par le fait même, l'absence d'objectivité scientifique. C'est ce que le contenu du livre nous confirme, par l'écrasante majorité d'arguments inclus a minima dans le critère « point de vue ». Des arguments

comme « Il ne faut pas confondre la langue et le sexe » (Szlamowicz, 2018 : 11) au début du livre, ou encore cette phrase, comportant les guillemets sans référence, procédé abondamment utilisé dans cet ouvrage : « La thèse d'une "influence" de la langue sur la pensée est, en général, beaucoup trop vaguement formulée » (*Ibid.* : 25) nous présentent un vocabulaire et un ton subjectifs. Il est d'ailleurs intéressant de relever que la première citation, avec « Il ne faut pas [...] » (*Idem.*) s'apparente à une approche prescriptiviste pourtant dénoncée par le texte de Salvador qui se trouve à la fin du même livre et qu'il attribue aux partisans de l'écriture inclusive.

Chez Viennot, nous remarquons que ses arguments, bien qu'ils soient à dominance « point de vue », sont presque tous combinés à un autre critère, particulièrement l'approche qualitative. Cela nous donne des arguments tels que :

Pour *écrivaine*, que tout le monde connaît, les misogynes qui refusent son usage ont mis au point un autre argument : ils répètent depuis trente ans une blague dont la paternité semble revenir à Bernard Poirot-Delpech, un journaliste qui finit académicien. Selon ces gens, "dans le mot *écrivaine*, on entend *vaine*". Mais à ce compte-là, dans *écrivain* on entend non seulement *vain*, mais *écrit vain* – ce qui est bien pire. On savait que la misogynie rend bête, on sait maintenant qu'elle rend également sourd ! (Viennot, 2018 : 75).

Dans cette citation, nous remarquons le point de vue par les marques de subjectivité et par la présence de vocabulaire connoté négativement, tels que « misogynes », « bête », « sourd » (dans ce contexte spécifiquement) ainsi que le point d'exclamation, pour ne donner que ces exemples. L'approche qualitative se perçoit par la mention d'un fait historique observé avec recul, soit la blague qui est répétée « depuis trente ans » (*Idem.*).

Quant au critère d'une approche qualitative, il est utilisé, dans les arguments contre l'écriture inclusive, en majorité par trois auteurs. Le premier d'entre eux est le duo Rabatel & Rosier qui, élément que nous tenons à relever, sont constants par rapport aux arguments en faveur de l'écriture inclusive. En effet, de tous les auteurs, ils sont les seuls à avoir, dans les deux camps, une prédominance d'arguments appartenant à l'approche qualitative, considérée comme plus objective que militante. Parmi les exemples, nous pouvons noter, de deux auteurs du recueil : « La langue n'est pas sexiste. Ce sont les discours que l'on a tenus et que l'on tient encore sur elle qui l'ont été (et le sont) » (van Raemdonck, dans Rabatel & Rosier, 2019 : 82), ainsi que :

En son origine, que l'on trouve dans des écrits grecs et latins, il [le point bas] a une fonction de séparation des mots, il marque un espace, raison pour laquelle il a finalement été détrôné par l'espace lui-même. [...] Son emploi dans l'écriture inclusive est donc contradictoire. Il voudrait jouer un rôle de parenthèses ou d'ajout, alors que ce point dans tous les cas de figure *sépare* (Charaudeau, dans Rabatel & Rosier, 2019 : 119).

Robiche, comme nous l'avons mentionné, semble être en faveur de l'écriture inclusive, ou du moins est ouverte à l'idée d'une transformation de la langue dans un but d'inclusivité. C'est pourquoi, malgré une primauté du critère de l'approche qualitative, la majorité de ses arguments constituent en une combinaison entre l'approche qualitative et un autre critère, notamment le point de vue, que nous avons indiqué être son critère le plus utilisé dans l'autre camp. Cela nous donne des arguments tels que celui-ci : « Comme nous avons pu le remarquer, donner une place au féminin dans un texte n'est pas sans conséquences sur la graphie, l'esthétique de la langue et il faut souvent désobéir aux nombreuses règles de linguistique formelle qui nous ont été enseignées et qui

correspondent dans nos représentations à la façon de "bien écrire" » (Robiche, 2018 : 45). Dans cet exemple, nous remarquons l'approche qualitative en ce que l'argument se veut un constat d'observations préalablement posées, ainsi que le point de vue, puisque les notions d'« esthétique » et de « bien écrire » sont subjectives.

L'ouvrage collectif sous la direction de Surleau présente aussi une majorité d'arguments comprenant partiellement ou totalement le critère de l'approche qualitative, bien que le point de vue et l'objectivation ne sont pas loin derrière. Comme pour bien des auteurs, ce type d'argument est combiné à un autre critère. Avec le point de vue, un argument qualitatif peut ressembler à « Mais la langue française a ensuite connu plusieurs siècles de manipulations visant à la codifier, à la normaliser, à la figer, en quelque sorte, au service d'une vision politique patriarcale qui a fait, en parallèle, disparaître les femmes de la vie publique » (Panet, dans Surleau, 2018 : 77). Lorsque combiné avec l'objectivation, l'approche qualitative se voit par exemple comme ceci : « La dévalorisation par l'atteinte au signifiant est aussi classique : [...] On a retrouvé le même type d'emploi pour dévaloriser l'écriture inclusive, en outrant l'emploi du point médian entre chaque lettre de mots » (Rosier, dans Surleau, 2018 : 72).

Enfin, bien qu'Alpheratz écrive peu d'arguments qui s'opposent à l'écriture inclusive<sup>48</sup>, deux des trois que nous avons recensés correspondent au critère de l'objectivation. En guise d'exemple, il y a : « Enfin, les supports d'écriture actuels (claviers d'ordinateurs et de téléphone portable) permettent de transcrire beaucoup de signes, mais pas tous. Parfois le manque d'un seul signe empêche une régularité » (Alpheratz, 2018 : 315).

---

<sup>48</sup> Cela est compréhensible. En effet, puisque son ouvrage se veut la théorisation d'un français parallèle, le « français inclusif », que nous avons associé à l'écriture inclusive (voir chapitre 2), il serait contre-productif que l'auteure argumente contre elle-même...

La faible dominance de ce type d'argument fait que nous ne nous y attarderons pas davantage. Cela vaut aussi pour le critère « des processus plutôt qu'une méthode », comme nous l'avons expliqué antérieurement.

### 5. Analyse du classement

Dans les deux sections précédentes, nous avons effectué un classement de 679 arguments que nous avons répertoriés lors de la lecture de tous les ouvrages composant notre corpus principal. Nous les avons repérés grâce au système de Plantin (1990), ce qui a mené à un deuxième classement en fonction des critères de l'Institut Numérique (2014). Nous observerons donc ce que nous pouvons tirer comme information sur chaque auteur en fonction de leurs types d'arguments. Ce que nous cherchons à savoir est, nous le rappelons, où se situent les auteurs et ce que nous en disent les arguments.

D'abord, nous constatons qu'Abbou & collab. ont ex æquo 14 arguments dans l'approche qualitative et dans le point de vue, respectivement en faveur de l'écriture inclusive et en opposition à cette dernière. Cela semble donc signifier une certaine prudence, en ce que les auteurs adoptent une position plus passive. En effet, les arguments promouvant la problématique sont majoritairement basés sur des constats établis à partir d'observations effectuées avec un certain recul. A contrario, les arguments qui s'opposent à l'écriture inclusive sont surtout marqués par la subjectivité, donc le militantisme. Il semble ainsi plus évident de promouvoir le concept de l'écriture inclusive que de s'y opposer, du moins d'un point de vue scientifique. La quantité d'arguments est similaire dans les deux camps, avec un léger avantage numérique pour l'écriture inclusive. Compte tenu du lieu de publication de cet article – une revue scientifique (*Semen – Revue*

*de sémio-linguistique des textes et discours*) des Presses Universitaires de l'Université de Franche Comté – il nous apparaît bénéfique qu'il y ait présence d'une quasi-égalité d'arguments dans l'article « Qui a peur de l'écriture inclusive? Entre délire eschatologique et peur d'émasculation. Entretien ».

Chez Alpheratz, nous remarquons également que les aspects positifs relèvent de l'approche qualitative, alors que ceux négatifs appartiennent à l'objectivation. Toutefois, ce qui est parlant pour nous est le nombre total d'arguments. En effet, Alpheratz nous présente presque sept fois plus d'arguments pour l'écriture inclusive que d'arguments qui s'y opposent. Cela n'est pas étonnant, en fonction notamment de ce que nous avons précédemment mentionné, mais cette donnée est à tenir en compte dans l'étude scientifique d'un concept. De plus, son ouvrage *Grammaire du français inclusif* semble destiné à un public restreint. Il est indiqué que « [c]e livre [...] tiré à 300 exemplaires » est publié chez les Éditions Vent solars, entreprise créée en 2015 dont la mission est « de publier librement des textes d'artistes, d'auteurs sensibles » (Facebook<sup>49</sup>, 2021) et prévoit « [aller] au gré de ses appétences éditoriales » (Catalogue Vent solars, 2019 ; voir le lien dans la note en bas de page).

Au sujet d'Haddad & Sebah, nous remarquons une situation similaire à celle d'Abbou & collab. Pour parler en bien de l'écriture inclusive, on privilégie l'approche qualitative, alors que l'opposition transparait par le point de vue. Toutefois, nous pouvons voir qu'il y a presque deux fois plus d'arguments pour l'écriture inclusive que contre elle. Cela était à n'en point douter, considérant qu'Haddad a rédigé le *Manuel d'écriture inclusive* (2016) qu'il a fait paraître avec

---

<sup>49</sup> Nous sommes conscients de la non-scientificité de cette source. Toutefois, nous n'avons réussi à trouver de l'information sur cette maison d'édition qu'à deux endroits : sur leur page officielle Facebook et dans leur catalogue, qu'il est possible de consulter au lien suivant : <https://fr.calameo.com/books/0058747279dc04be2219a> (en date du 9 janvier 2021).

l'agence de communication Mots-clés, promue sur la 4<sup>e</sup> de couverture, à laquelle travaillait aussi Sebah, au moment de la publication. Le parti pris n'est en rien une preuve de non-scientificité, mais le lectorat doit rester conscient de l'aspect militant qui dicte les propos de ses auteurs.

Chez Lessard & Zaccour, nous notons la proximité en nombre des arguments présents dans leur ouvrage. Toutefois, comme pour Haddad & Sebah, les arguments privilégiant l'écriture inclusive sont classés surtout dans l'« approche qualitative », alors que ceux qui vont à son encontre sont classés en majorité comme « point de vue ». Cette subjectivité est accrue lorsque nous regardons la description que se donne la maison d'édition Syllepse : « SYLLEPSE, ALTER-ÉDITEUR, ENGAGÉ ET NON PARTISAN ! [...] Chacun de ses membres est un coopérateur qui a fait le choix de se "faire éditeur" pour faire vivre une maison d'édition engagée afin de créer un espace autonome, coopératif et autogéré d'édition » (Éditions Syllepse, site Internet officiel). Le paragraphe qui suit cet extrait explique que Syllepse entend dépasser les barrières traditionnelles de la littérature par « l'idée de la transformation sociale avec cette terrible arme de la nuit qu'est le livre » (*Idem.*) et qu'elle est un « outil pluraliste et coopératif » (*Idem.*).

Le cas de Manesse & Siouffi est particulier. Comme nous l'avons signalé, l'ouvrage à visée scientifique est empli de subjectivité. Notre comptabilisation du nombre d'arguments fait ressortir également cette idée : en effet, alors qu'il n'y a que six arguments pour l'écriture inclusive, il y en a 38 contre elle. Un autre fait intéressant est que, peu importe le camp, le critère le plus largement employé est le « point de vue », ce qui ne fait qu'accentuer la subjectivité et donc le caractère militant de cet ouvrage. Nous trouvons cela contradictoire avec la mission de la maison d'édition ESF Sciences Humaines qui se décrit comme suit sur son site Internet officiel :

Les ouvrages ESF Sciences Humaines prennent en compte les dernières recherches et expérimentations en cours. Notre maison d'édition contribue ainsi au développement de la pensée critique et à enrichir les compétences des professionnels dans les domaines de la pédagogie, de la psychothérapie, de la psychologie du travail, de la formation, du management et du développement personnel (Voir le site dans la bibliographie).

Quant à Monneret, qui signe la préface de l'ouvrage d'Alpheratz (2018), nous comprenons que le nombre d'arguments en faveur de l'écriture inclusive soit plus élevé, comme cela a été présenté dans ce travail. Toutefois, ce qui présente un intérêt est la constatation de l'absence d'arguments qui s'opposent à ce concept. Pour nous, cela traduit un manque d'objectivité et se rapproche donc du militantisme, plutôt que de l'approche scientifique. De plus, puisque la majorité des arguments de Monneret sont identifiés au moins en partie au critère « point de vue », cela vient confirmer nos impressions.

L'ouvrage de Rabatel & Rosier présente une valeur d'étude intéressante. En effet, nous remarquons que, de tous les ouvrages de notre corpus, il est le seul dont les arguments dans les deux camps sont à dominance de l'« approche qualitative » qui, nous l'avons mentionné, se situe davantage vers la scientificité que le militantisme. De surcroît, nous constatons un nombre identique d'arguments comprenant ce critère, en plus d'un nombre similaire d'arguments dans leur ensemble. Cette égalité numérique des arguments cadre ainsi bien avec les objectifs de cette revue, publiée par la maison d'édition EME éditions, qui

[...] se propose de diffuser les travaux menés en français et sur le français dans le cadre de l'analyse linguistique des discours. Elle entend privilégier les contributions

qui s'inscrivent dans le cadre des théories de l'énonciation et/ou articulent analyse des marques formelles et contexte socio-discursif et/ou appréhendent des corpus inédits (notamment électroniques) (Rabatel & Rosier, 2019 : 2).

En ce qui concerne le livre de Robiche, nous remarquons que les critères des arguments de l'auteure varient en fonction de la position adoptée. En effet, les arguments en faveur de l'écriture inclusive sont classés surtout dans le critère « point de vue », alors que les arguments qui s'y opposent sont davantage à teneur de l'« approche qualitative ». Nous tenons aussi à souligner la quasi-égalité du nombre d'arguments dans les deux camps. Ces résultats ne sont guère surprenants, en ce que l'ouvrage se veut une recherche de terrain avec des gens pratiquant une forme d'écriture inclusive. Cela explique pourquoi ses défenseurs, des personnes pas nécessairement spécialistes, utilisent le point de vue, puisque leur action est militante. À l'inverse, Robiche, dans le cadre de son mémoire universitaire, se doit d'adopter une position scientifique, ce qui expliquerait pourquoi les arguments contre l'écriture inclusive sont à teneur qualitative. Cette donnée reste à prendre un peu plus légèrement, compte tenu de la proximité des nombres d'arguments dans les critères (sept « point de vue », sept « objectivation », huit « approche qualitative »). Nous mentionnons également que ce livre a été publié dans la collection « Espaces Discursifs » de la maison d'édition L'Harmattan. Cette collection, dirigée par Gudrun Ledegen, veut « rend[re] compte de la participation des discours [...] où les pratiques langagières peuvent être révélatrices de modifications sociales » (Robiche, 2018 : 2) et précise aussi qu'« elle vaut également pour les diverses variétés d'une même langue quand chacune d'elles donne lieu à un discours identitaire ; elle s'intéresse plus largement encore aux faits relevant de l'évaluation sociale de la diversité linguistique » (*Idem.*).

Les données que nous avons recueillies sur Salvador nous montrent une absence d'argument en faveur de l'écriture inclusive. Comme nous l'avons vu – bien que de manière inversée – avec Monneret, la présence d'arguments dans un seul camp n'est pas ce qui est préférable dans l'optique du respect de la scientificité. De plus, le critère « point de vue » est celui qui est le plus employé pour Salvador, ce qui confirme le militantisme et l'absence de scientificité de ses propos. Contrairement à plusieurs des ouvrages traités précédemment, nous n'avons trouvé aucune information sur la maison d'édition – Éditions Intervalles – à l'intérieur du livre. Nous avons dû aller sur le site Internet officiel et c'est là que nous avons repéré, à défaut d'une description de la maison d'édition, une description de la collection dans laquelle appartient l'ouvrage de Salvador. Il est classé dans le catalogue « Littérature », défini comme suit : « Cette collection se joue des frontières génériques et des frontières en général par des récits, des romans ou des documents qui font la part belle au voyage sous toutes ses formes : on y trouve des "parcours", dans tous les sens du mot, du périple géographique au cheminement intérieur » (Éditions Intervalles, 2021). Pour cette raison, devons-nous comprendre que l'ouvrage se veut davantage basé sur la fiction que sur la science ?

Au sujet de l'ouvrage de Surleau, nous remarquons que la plupart des arguments prônant les bienfaits de l'écriture inclusive sont surtout classés comme « point de vue », alors que les arguments qui s'y opposent sont principalement dans l'« approche qualitative ». Il importe cependant de mentionner la différence notable du nombre d'arguments entre les deux camps. En effet, les arguments en faveur du concept sont plus que deux fois plus nombreux (133 « pour » vs 64 « contre »). Cette subjectivité est accrue et se confirme lorsque nous regardons comment se définit la maison d'édition du livre « Présence et Action Culturelles », qui se nomme comme « un mouvement ecosocialiste [sic] d'Éducation permanente et populaire, [...] [qui est] [h]istoriquement

lié au Parti Socialiste et proche idéologiquement [...] » (PAC « Qui sommes-nous », site Internet officiel). Concernant ses valeurs, nous pouvons lire ceci : « Socialiste et laïque, Présence et Action Culturelles promeut et défend la justice sociale, l'égalité, la solidarité et la fraternité » et se veut un « [e]space d'expression, de création et de diffusion » (*Idem.*). À propos de la revue spécifiquement – Les cahiers de l'éducation permanente – le site officiel indique que « [l]es articles qui composent chaque numéro proposent des analyses et des points de vue<sup>50</sup> sociaux, politiques, économiques, culturels ou scientifiques. [Les Cahiers sont] [c]onçus comme un outil de réflexion destiné à nourrir l'action des acteurs des mondes culturels, politiques ou de l'enseignement [...] » (Les cahiers de l'éducation permanente, site Internet officiel).

L'ouvrage de Szlamowicz peut être décrit par les mêmes commentaires que nous avons faits pour Salvador, puisque les deux textes sont présents dans le même ouvrage et donc la même maison d'édition. De plus, le classement des arguments nous mène à des données semblables, soit l'absence d'arguments favorables à l'écriture inclusive et des arguments de type « point de vue » pour s'y opposer. La différence la plus notable est sans aucun doute la plus grande présence d'arguments (63 arguments chez Szlamowicz et 13 arguments chez Salvador). Cela demeure cohérent à l'idée que le texte de Salvador suit celui de Szlamowicz et, pour cette raison, contient moins d'arguments afin possiblement d'éviter des répétitions.

En ce qui a trait à l'ouvrage de Viennot, nous constatons que les arguments des deux camps sont à dominance « point de vue ». Comme nous l'avons vu avec Haddad & Sebah, un caractère militant ressort de cette lecture, notamment lorsque nous nous renseignons sur la maison d'édition. En effet, « [l]es Éditions iXe invitent leurs autrices et leurs auteurs à appliquer la règle dite de

---

<sup>50</sup> Notre soulignement.

proximité, de voisinage ou de contiguïté [afin de contrer] la domination dans la langue » (Viennot, 2018 : 6). Par rapport à Viennot spécifiquement, nous pouvons aisément en déduire que l'ouvrage relève davantage du militantisme que de l'exposition de faits scientifiques.

En conclusion, nous pouvons observer que malgré les approches (militante et/ou scientifique) auxquelles s'identifient les auteurs eux-mêmes, le contenu de leur livre et des éléments comme la maison d'édition permettent de confirmer ou de contredire ces données. Ainsi, en fonction des classements que nous avons effectués, nous pouvons affirmer que l'ouvrage de notre corpus le plus objectif (scientifique) est celui de Rabatel & Rosier (2019) grâce à la cohérence et à l'égalité de son argumentaire et le livre le plus subjectif (militant) est celui de Szlamowicz (2018), puisqu'il se situe sur la frontière des genres littéraires fiction/réalité.

Nous allons donc conclure ce chapitre en présentant un sommaire du travail que nous avons fait au sujet des arguments entourant la question de l'écriture inclusive.

## 6. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons cherché à savoir où se situent les auteurs de notre corpus. Pour ce faire, nous avons procédé à la recension de traits de nature personnelle (l'appartenance ou non à un ou des groupes « minorisés » considérés en lien avec l'écriture inclusive). Nous avons ensuite repéré à quelle approche (scientifique et/ou militante) s'auto-identifient les auteurs. Par la suite, nous avons extrait de la manière la plus exhaustive possible les arguments présents dans les ouvrages de notre corpus à partir du système de Plantin (1990), ce qui nous a permis de constater qu'une grande part des arguments appartient à une approche plus subjective.

Nous avons subséquentement classé tous les arguments en fonction des critères énumérés par l'Institut Numérique (2014). Ce classement nous a permis de tirer diverses conclusions. D'abord, nous avons vu que la majorité des arguments en faveur de l'écriture inclusive sont ex æquo dans le critère « point de vue » et le critère « une approche qualitative », alors que les arguments contre l'écriture inclusive sont à majorité liés au « point de vue ». De plus, en analysant chacun des ouvrages en fonction de leurs auteurs, du contenu et de la collection / maison d'édition, nous avons déduit que l'ouvrage le plus objectif, donc à plus grande visée scientifique est celui de Rabatel & Rosier (2019), alors qu'à l'inverse, l'ouvrage le plus subjectif et ainsi le plus près du militantisme pur est celui de Szlamowicz (2018).

Tâchons maintenant de répondre aux questions posées en introduction de ce chapitre. Premièrement, nous constatons que des spécialistes de divers horizons se prononcent sur la question de l'écriture inclusive. Deuxièmement, nous remarquons que la plupart des auteurs écrivent sur le sujet dans une certaine abnégation, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas directement concernés par l'écriture inclusive, s'identifiant presque unanimement comme homme ou comme ou comme faisant partie de la binarité traditionnelle, ce qui se rapporte au français conventionnel. Enfin, la moyenne d'âge nous permet de constater une certaine dichotomie entre l'âge des auteurs ayant analysé le phénomène et ses plus fréquents usagers<sup>51</sup>.

Nous avons aussi étudié la question de l'approche utilisée par les auteurs de notre corpus. Cela nous a permis de constater que les spécialistes n'adoptent pas tous la même approche, qu'elle est parfois scientifique, parfois militante, parfois un mélange des deux. Cela a été possible à

---

<sup>51</sup> Cette déduction est le fruit d'une réflexion effectuée à partir de diverses lectures, dont la thèse de Julie Abbou intitulée *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours* (2011) et l'ouvrage de Lou Robiche (2018) présent dans notre corpus. En effet, un constat est posé que l'écriture inclusive est récente en termes d'années et utilisée en majorité par une plus jeune génération.

déterminer grâce à la connaissance implicite ou explicite du point de vue duquel écrivent les auteurs.

Maintenant que nous savons que l'ouvrage de Rabatel & Rosier est le plus objectif, nous pouvons comparer ses définitions à celle à laquelle nous sommes arrivé au deuxième chapitre (pour rappel : ensemble de procédés linguistiques servant à contrer la règle grammaticale traditionnelle du « masculin qui l'emporte » sur le féminin, par l'inscription de tous les genres sociaux existants). Parmi les quatre définitions fournies dans cet ouvrage, nous remarquons que deux d'entre elles parlent d'un « ensemble des » (Rabatel & Rosier : 71 ; 153) et que trois définitions traitent d'une volonté de ne pas nommer que le genre grammatical masculin (*Ibid.* : 54 ; 55 ; 71-72). Nous notons toutefois un désaccord quant aux genres à représenter, parfois uniquement binaires (*Ibid.* : 153) ou implicites, non définis (*Ibid.* : 54 ; 55 ; 71-72). Donc, si nous reprenons notre définition temporaire antérieure, nous remarquons qu'elle est toujours adéquate, puisque « tous les genres sociaux existants » ne révèle rien de compromettant quant au nombre, fonctionnant ainsi à la fois pour une vision binaire et une vision non-binaire. Cette double possibilité de définitions est selon nous une lacune sur laquelle il faudrait s'attarder si nous désirons préciser davantage le concept. Nous croyons que le temps sera bénéfique à ce propos, la non-binarité étant encore un concept relativement récent.

Maintenant que nous avons analysé les définitions et arguments provenant des auteurs de notre corpus, il nous faut articuler nos découvertes, ce que nous ferons dans la conclusion générale de ce travail.

## Conclusion

### 1. Récapitulatif de notre démarche

Dans cette thèse, nous avons étudié le phénomène de l'écriture inclusive et l'avons défini dans notre deuxième chapitre comme : ensemble de procédés linguistiques servant à contrer la règle grammaticale traditionnelle du « masculin qui l'emporte » sur le féminin, par l'inscription de tous les genres sociaux existants. Si nous devions le décrire, nous dirions qu'il s'agit d'une actualisation des questions entourant la féminisation linguistique et la rédaction épiciène, nées des mouvements féministes associés aux années 1970-1980. Ce phénomène linguistique a su attirer l'attention de spécialistes de diverses disciplines (linguistes, sociolinguistes, historiens de la langue, avocats, etc.) et susciter des débats sur la scène publique. À peu près personne n'est indifférent au sujet et peu semblent en mesure de garder une approche distanciée, même au sein des analystes de la langue. Parmi les auteurs de notre corpus, nous remarquons une grande part de subjectivité régnant dans la plupart des textes. Divers champs disciplinaires, dont la linguistique, le féminisme, l'éducation et la sociologie se sont emparés de la problématique afin de proposer leur vision de cet enjeu.

En fonction d'un corpus d'écrits traitant de la question entre 2017 et 2019 inclusivement, nous avons voulu examiner comment ce phénomène était compris et discuté. Pour ce faire, nous avons posé nos assises théoriques et méthodologiques, puis effectué une analyse des définitions et des arguments qui le concernait.

## 2. La définition comme point de vue sur le monde

Le fait de tenir compte à la fois des définitions et des arguments dans l'analyse du phénomène en cours permet de situer le point de vue de chaque spécialiste. Ainsi, nous avons pu remarquer qu'aucun des spécialistes féministes de notre corpus n'adopte l'approche matérialiste, basée sur la lutte des sexes, qui propose l'abolition des catégories que la langue réserve aux femmes et aux hommes, comme les marxistes prônent l'abolition des classes sociales. Michard & Viollet nous informent que « [l]es linguistes eux-mêmes sont responsables du fait que le sexisme traverse la recherche dans leur domaine, tant dans la description des langues que dans l'argumentation utilisée » (Michard & Viollet, 1991 : 115-116). Or, la question qui se pose est comment le sexisme se manifeste-il concrètement dans la langue ? La marque du genre est-elle une avancée comme le suggèrent les tenants de la visibilisation du sexe dans la langue ou un marquage qui enferme les femmes dans une essence comme a pu l'être l'étoile de David pour les juifs lors de la deuxième guerre mondiale ?

Nous l'avons vu, la notion de « genre » est polysémique. Pour les féministes matérialistes, elle est un outil d'oppression, car c'est par le genre que la société sépare les humains des deux sexes binaires dans la vie et dans la langue pour mieux dé-subjectiver les humains femelles, en faire des êtres par rapport aux humains mâles, des êtres secondaires. Comme le rappellent notamment Céline Labrosse (1996) et Éliane Viennot (2014), les femmes ont été visibles dans la langue au Moyen Âge. Elles l'étaient en tant que « femmes » (au sens d'êtres secondaires, de « non-hommes », d'une certaine façon). Est-ce que la clé de l'émancipation est la visibilité, soit l'affichage d'une différence anatomique signifiante qu'en tant que la reproduction est concernée, ou le changement de statut ? Si c'est le marquage, est-ce que l'écriture inclusive (la féminisation linguistique renommée « démasculinisation » et illustrée entre autres par des graphies tronquées),

dont nous avons cerné les contours, peut y contribuer et si oui, pourquoi ? À l’opposé, passe-t-elle par le changement de statut, donc par un « français dégenré » ou un « français inclusif » tels que prônés par Labrosse (1996) et Alpheratz (2018) ?

Autrement dit, suffit-il d’avoir des bonnes intentions pour y voir clair et faire des propositions efficaces ? Ou ne faut-il pas surtout mener une analyse rigoureuse qui permette de mettre en lumière la réalité non telle qu’elle nous est présentée par la société actuelle, mais telle qu’elle est réellement ? Cette analyse a-t-elle été menée ou reste-t-elle à faire ? Considérant que la science peut s’avérer contre-intuitive, est-ce que l’écriture inclusive reconduit la ségrégation des groupes sociaux minorisés ? Est-ce qu’elle fait la promotion de ces groupes pour les maintenir suivant le statu quo ? Est-ce qu’elle les émancipe ?

### 3. Les constats et découvertes

En guise de synthèse, résumons ici les résultats auxquels nous ont mené nos analyses. Dans notre deuxième chapitre, nous avons fait ressortir que parmi tous les vocables existants, désignant le phénomène, « écriture inclusive » est celui qui est le plus utilisé. C’est le cas notamment puisqu’il contient le terme « inclusive », dont ce mot ou un dérivé lexical se retrouve dans plus de la moitié des expressions utilisées par les auteurs que nous avons retenus.

Nous avons vu que les spécialistes de la question ne font pas front commun sur un vocable, car différentes réalités sont représentées par les divergences de termes que sont « langage inclusif », « féminisation », « dégenrement » et « français inclusif ». Malgré la discordance entre les divers concepts liés au genre et au langage, ainsi que la discordance occasionnelle à l’intérieur d’un même concept, il y a un certain consensus sur trois idées que nous avons incluses dans notre propre

définition d'« écriture inclusive » susmentionnée : cette expression constitue un ensemble de pratiques de rédaction, elle se veut une alternative à la règle grammaticale traditionnelle du « masculin qui l'emporte » sur le féminin et elle permet d'inscrire linguistiquement plus de genres que le masculin seul pour désigner l'ensemble des êtres humains. Tout cela nous a permis de proposer une définition générale sommaire de l'écriture inclusive.

Par la suite, il fut démontré que les scientifiques, qui se situent dans divers corps de métier appartenant à des disciplines scientifiques variées, s'expriment à partir d'un point de vue sur le monde qui diverge en fonction de leurs propres expériences. Ainsi, les auteurs d'âges variés écrivent en leur nom ou au nom d'autrui, en fonction d'appartenance ou non à un ou des groupes « minorisés ». Ils utilisent pour ce faire parfois l'approche scientifique, l'approche militante, ou un alliage des deux. Cela nous a permis de faire ressortir que l'ouvrage « Les défis de l'écriture inclusive » (Alain Rabatel & Laurence Rosier, 2019) est le plus objectif (scientifique) de notre corpus, alors que *Le sexe et la langue : petite grammaire du genre en français, où l'on étudie l'écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance* (Jean Szlamowicz, 2018) suivi de *Archéologie et étymologie du genre* (Xavier-Laurent Salvador, 2018) est le plus militant, puisque subjectif, parmi les ouvrages que nous avons retenus.

Cela semble confirmer que l'écriture inclusive se transpose sur un axe politique gauche-droite, entre « progressistes » et « conservateurs ». Il serait pertinent, dans une étude ultérieure, de travailler sur cet aspect en particulier pour lequel nous n'irons pas plus loin ici que de poser la question suivante : dans le contexte de l'écriture inclusive, est-il possible d'assimiler la gauche à une sensibilité prônant un changement linguistique en lien avec les changements sociaux, et la

droite à une méthode d'application immuable, un statu quo sur la langue, ou du moins une division plus affirmée entre langue et société ?

#### 4. Et maintenant ?

Avec ce travail, nous avons pu jeter un nouvel éclairage sur un sujet qui enflamme les passions autant des spécialistes que des usagers de la langue française. Nous avons ainsi pu articuler des concepts liés au féminisme et à la linguistique. Nous avons maintenant les outils nous permettant de comprendre comment et pourquoi nous en sommes arrivé à ce que l'écriture inclusive soit un sujet à ce point discuté collectivement. Nous croyons également que cette recherche pourrait faciliter l'utilisation de ce concept, grâce à la vue d'ensemble des termes et à leurs composantes respectives. Ainsi, à partir du moment où un concept est énoncé clairement, il est plus aisé de l'appliquer de manière uniforme.

Nous avons pu remarquer, au fil de nos recherches<sup>52</sup>, une tendance voulant qu'une jeune génération (~ 20-50 ans) semble plus ouverte à pratiquer une forme ou une autre d'écriture alternative qu'une génération plus âgée (~ 50 ans ou plus). Évidemment, cela ne signifie pas qu'il y ait consensus sur les pratiques d'écriture et sur leur dénomination, ni que celles-ci soient restreintes à un seul groupe d'âge. Cela reste à démontrer dans des travaux ultérieurs, mais il est intéressant de constater que ces âges concordent avec l'arrivée des pratiques de rédaction non

---

<sup>52</sup> Par « nos recherches », nous entendons bien sûr les ouvrages de notre corpus (dont l'étude de terrain de Robiche), mais aussi des données et des impressions provenant d'autres lectures d'études scientifiques (notamment Abbou, 2011) et d'observations personnelles.

sexiste en langue française. En d'autres termes, les années 1970 seraient porteuses d'un point tournant qui auraient créé une scission entre deux façons distinctes d'utiliser la langue française.

Dans la veine de ces transformations et de l'axe politique mentionné précédemment, nous pourrions nous demander « Qui décide ce qui est "inclusif" ? ». En effet, pourquoi, parmi tous les critères de « minorisation », la langue devrait-elle uniquement marquer le sexe biologique d'une personne ? Faudrait-elle, pour être vraiment inclusive, qu'elle marque aussi le genre social, la couleur de la peau, la religion, l'ethnicité, l'âge, le niveau d'études, la profession, etc. ? Nous sommes conscient que cette énumération constitue un sophisme de la pente glissante, mais nous considérons toutefois qu'elle n'est pas dénuée d'intérêt pour autant. En cette ère d'algorithmes, de *nudges* et d'autres outils visant à infléchir nos choix, cette piste pourrait s'avérer éclairante pour les sociolinguistes intéressés par les technologies actuelles de l'information.

Cette thèse, qui peut servir d'appui dans des disciplines variées, telles que la linguistique, le féminisme et la philosophie, se veut le point de départ de travaux ultérieurs que nous comptons mener. Deux grands projets retiennent notre attention pour l'instant. Dans un premier temps, nous désirons effectuer une analyse comparative sur le marquage en linguistique entre le français et la langue des signes québécoise. Nous souhaitons étudier le fonctionnement du marquage du sexe dans la langue des signes québécoises. Nous croyons pertinent de chercher à savoir, à partir du fonctionnement du marquage du sexe dans la langue des signes québécoise. Cette dernière est-elle sexiste et de quelle(s) façon(s) cette langue trop peu connue (il y aurait environ 10 000 locuteurs de la LSQ au Canada, ce qui représente 0,03 % de la population) (Actualités UQÀM, 2018) pourrait potentiellement influencer à bien la langue française. Dans un deuxième temps, nous voulons étudier la question de l'écriture inclusive sous un angle philosophique, car nous croyons riche en

la matière l'analyse des différents arguments proposés par les auteurs dont nous venons d'étudier. Le point commun de ces deux projets est d'étudier la possibilité d'une langue utopique qui, parlée par une société également utopique, ne serait pas basée sur des stéréotypes<sup>53</sup>, des discriminations, et qui serait traitée de manière apolitique, pour le bien collectif et pour faciliter l'accessibilité à la langue française pour des non-francophones.

---

<sup>53</sup> Au sujet des stéréotypes dans la langue, nous recommandons la thèse « La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française. Approches sémantiques » de Lucy Michel (2016).

## Glossaire

**Gender :** L'auteure et traductrice Suzanne de Lotbinière-Harwood (1991) et la linguiste-chercheuse Rachele Raus (2011) se rejoignent sur le fait que ce terme se traduit par différents vocables en français, en fonction de son contexte d'utilisation.

Dans son article sur les traductions de « gender » (2011), Raus s'appuie sur la définition fournie par Ileana Herrel du *Bureau International du Travail* :

(1) Le genre a trait aux différentes façons dont les hommes et les femmes ressentent, pensent et se comportent. Cela diffère selon les cultures. (2) Le genre ne se réfère pas seulement aux hommes et aux femmes, mais aussi au type de relations qu'ils entretiennent les uns vis-à-vis des autres dans la société. (3) Le genre est aussi un moyen de comprendre comment fonctionnent les sociétés comme par exemple les concepts de classe, de race et d'ethnicité. (2003 : 7, dans Raus, 2011 : 495)

**Genre :** Selon la sociologue Nicole-Claude Mathieu, le genre est « la définition idéologique et les attributs symboliques qui sont donnés au sexe » (2014 : 300). « [Il] s'exerce matériellement dans deux champs fondamentaux : 1) la division sociosexuée du travail et des moyens de production ; 2) l'organisation sociale du travail de procréation ». Mathieu évoque la « différenciation du vêtement, des comportements et attitudes physiques et psychologiques, [ainsi que l'] inégalité d'accès aux ressources matérielles (Tabet, 1979/1998) et mentales (Mathieu, 1985b/1991a) » (Mathieu, 2004 : 205-6).

**Genre grammatical :** Le linguiste Franck Neveu, dans son *Dictionnaire des sciences du langage* (2004) donne la définition suivante de « genre [morphologie] » :

Catégorie grammaticale, définie par des propriétés formelles, procédant par répartition des nominaux dans des classes morphologiques (masculin, féminin, neutre, pour les langues indo-européennes), qui se manifeste dans la détermination nominale, dans la morphologie pronominale, dans l'accord de l'adjectif et du participe, ainsi que dans les affixes dérivationnels (Neveu, 2004 : s. p.)

Neveu se situe dans la suite de la linguiste Céline Labrosse qui a indiqué ceci : « [L]e genre grammatical, ou genre formel relève non pas de la catégorisation "naturelle" des sexes, mais de critères relatifs à la forme, à l'accord, etc. » (Labrosse, 1996 : 29). Celui-ci se manifeste donc par des indicateurs que l'on appelle « marques de genre ».

**Genre sémantique :** Toujours selon Labrosse, « le genre sémantique, qui a aussi été dénommé, selon les écoles de pensée, *genre notionnel*, *genre référentiel* ou *genre naturel*, est [...] un genre qui a tout à voir avec la "nature", avec la distinction des sexes » (Labrosse, 1996 : 28). Le genre grammatical et le genre sémantique sont donc deux types de « genre » en opposition.

**Sexe :** Pour la sociologue Nicole-Claude Mathieu, « [l]'humanité fait partie des espèces à reproduction sexuée, elle a donc deux "sexes" anatomo-physiologiques qui ont pour seule fonction sa perpétuation physique : la production de nouveaux individus » (Mathieu, 2004 : 205).

Le psychiatre et sexologue Philippe Brenot convient que le terme est difficile à définir, mais propose tout de même ceci : « Le sexe est à la fois désir, mais il est également biopsychologie, sociologie, historicité... » (Brenot, 2004 : 133), ce qui confirme qu'à lui seul, ce terme touche divers champs disciplinaires.

**Sexe biologique :** Nicole-Claude Mathieu définit le sexe comme « rel[evant du biologique] [...] »

En biologie, la différenciation est l'acquisition de propriétés *fonctionnelles* différentes par des cellules semblables. La différence est le résultat d'une différenciation » (Mathieu, 2004 : 205).

La philosophe Juliette Grange complète : « La différence biologique (anatomique et génétique) des sexes est généralement considérée comme universelle, chaque société travaillant spécifiquement à définir, à partir de la différenciation biologique, sa mise en œuvre dans la différence sociale (le genre) » (Grange, 2010 : 108).

**Sexe social :** Ce concept a été proposé par Nicole-Claude Mathieu :

J'appelle sexe social l'ensemble formé par la définition idéologique et les attributs symboliques qui sont donnés au sexe (ce que peut recouvrir le terme de genre) d'une part, et par les aspects matériels de l'organisation sociale qui utilisent (et aussi transforment) la bipartition anatomique et physiologique, d'autre part (2014 : 300).

## Bibliographie

### Corpus primaire de ma thèse (ouvrages traitant de l'écriture inclusive)

ABBOU, Julie et collab. (2018). « Qui a peur de l'écriture inclusive? Entre délire eschatologique et peur d'émascation. Entretien », *Semen - Revue de sémio-linguistique des textes et discours*, n° 44, p. 133-151.

ALPHERATZ (2018). *Grammaire du français inclusif*. France : Éditions Vent Solars, 433 p.

HADDAD, Raphaël & Chloé SEBAGH (2018). Voir « VIENNOT, Éliane (2018). [...] ».

LESSARD, Michaël & Suzanne ZACCOUR (2017). *Grammaire non sexiste de la langue française – Le masculin ne l'emporte plus!*, Paris, France : Éditions Syllepse, 189 p.

MANESSE, Danièle & Gilles SIOUFFI (2019). *Le féminin & le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, Paris, France : ESF Sciences humaines, 207 p.

MONNERET, Philippe (2018). Voir « ALPHERATZ (2018). [...] ».

RABATEL, Alain & Laurence ROSIER (dir.) (2019). « Les défis de l'écriture inclusive », *Le discours et la langue – Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, vol. 11, n° 1, 187 p.

ROBICHE, Lou (2018). *Pratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement*. Paris : Éditions L'Harmattan, 241 p.

SALVADOR, Xavier-Laurent (2018). *Archéologie et étymologie du genre*. Voir « Szlamowicz (2018) [...] ».

SURLEAU, Dominique (dir.) (2018). « Écriture inclusive. "Hommes-femmes : toutes égales", *Les Cahiers de l'éducation populaire*, vol. 53, 138 p.

SZLAMOWICZ, Jean (2018). *Le sexe et la langue : petite grammaire du genre en français, où l'on étudie l'écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*. Paris, France : Éditions Intervalles, 184 p.

VIENNOT, Éliane (2018). *Le langage inclusif : pourquoi, comment*. France : Éditions iXe, 142 p.

### **Corpus secondaire**

(s. a.) (s. d.). « Recommandations pour une rédaction inclusive », *Gouvernement de l'Ontario*, [En ligne]. [<https://www.sdc.gov.on.ca/sites/mgcs-onterm/Documents/GenderIdentity/Recommandations.pdf>] (Consulté le 7 juillet 2021).

(s. a.) (le 17 juin 2008). « Guide relatif à la rédaction épiciène : respect des genres masculin et féminin », *Université de Sherbrooke*, [En ligne]. [<https://www.usherbrooke.ca/accueil/fileadmin/sites/a-propos/documents/direction/directives/2600-410.pdf>] (Consulté le 7 juillet 2021).

ABBOU, Julie (le 3 juin 2021). « État des lieux des enjeux et usages de l'écriture inclusive en sciences sociales », *Journée d'étude L'écriture inclusive. Usages, débats et mobilisations*, Laboratoire Printemps, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. [Texte non publié].

\_\_\_\_\_(2011). *L'antisexisme linguistique dans les brochures libertaires : pratiques d'écriture et métadiscours*, Thèse de doctorat, Université de Provence, 345 p.

ACADÉMIE FRANÇAISE (28 février 2019). « La féminisation des noms de métiers et de fonctions », *Académie française*, [En ligne]. [[https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport\\_feminisation\\_noms\\_de\\_metier\\_et\\_de\\_fonction.pdf](https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf)] (Consulté le 10 juin 2021).

ANGENOT, Marc (1979). *Glossaire pratique de la communication contemporaine*. Québec : Hurtubise HMH, 223 p.

ANGST, Sarah Dominique (2019). *Les chirurgiens sont rarement des femmes. Et les spécialistes en chirurgie ? Le langage épïcène : une étude comparant le Québec à la Suisse romande*, Mémoire de maîtrise, Université de Berne, 87 p.

ASHLEY, Florence (2019). « Les personnes non-binaires : une perspective concernée et militante », *H-France Salon*, Vol. 11, Issue 14, n° 5, p. 1-15.

AUROUX, Sylvain (2013). « Le mode d'existence de la "langue" », *La linguistique*, vol. 49, n° 1, p. 11-33.

BARASC, Katy & Michèle CAUSSE (2014). *Requiem pour il ou elle*. France : Éditions iXe, 192 p.

BARIL, Audrey (2007). « De la construction du genre à la construction du "sexe" : les thèses féministes postmodernes dans l'œuvre de Judith Butler », *Recherches féministes*, vol. 20, n° 2, p. 61-90.

BENZITOUN, Christophe, Anne Catherine SIMON & Pascal GYGAX (le 11 octobre 2020). « Écriture inclusive : un premier bilan de la controverse », *The Conversation*, [En ligne]. [<https://theconversation.com/ecriture-inclusive-un-premier-bilan-de-la-controverse-147630>] (Consulté le 24 mars 2021).

BENVENISTE, Émile (1980 [1974]). *Problèmes de linguistique générale*, t. 2, Paris : Gallimard, 294 p.

\_\_\_\_\_ (1966). *Problèmes de linguistique générale*, t. 1, Paris : Gallimard, 368 p.

BERSIANIK, Louky (1976). *L'Euguélienne : roman triptyque*. Montréal : La Presse, 399 p.

BIDET-MORDREL, Annie, Elsa GALERAND & Danièle KERGOAT (2016). « Analyse critique et féminismes matérialistes. Travail, sexualité(s), culture », *Cahiers du genre*, vol. 3, HS n° 4, p. 5-27.

BRENOT, Philippe (2004). « Qu'est-ce que le sexe ? Qu'est-ce que l'amour ? », *Résonances. Entre corps et psyché*, Hors collection, p. 131-140.

BOURQUE, Dominique & Nellie HOGIKYAN (2011). *Femmes et exils*. Québec : PUL Diffusion, 314 p.

BOURQUE, Dominique (2012). « Un cheval de Troie nommé dé-marquage : la neutralisation des catégories de sexe dans l'œuvre de Monique Wittig ». Dans AUCLERC, Benoît et Yannick CHEVALIER, *Lire Monique Wittig aujourd'hui*, Québec : PUL, 314 p.

\_\_\_\_\_ (2006). *Écrire l'inter-dit : la subversion formelle dans l'œuvre de Monique Wittig*, Paris : L'Harmattan, 167 p.

BROSSARD, Nicole. Voir notamment : (2009 [1985]). *La lettre aérienne*, Québec : Les éditions du remue-ménage, 160 p.

BUREAU DE VALORISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE (novembre 2019). « Inclusivement – Guide d'écriture pour toutes et tous », Université de Montréal,

[En ligne]. [[https://francais.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Guide\\_de\\_redaction\\_inclusive/UdeM\\_Guide-ecriture-inclusive.pdf](https://francais.umontreal.ca/fileadmin/francophonie/documents/Guide_de_redaction_inclusive/UdeM_Guide-ecriture-inclusive.pdf)] (Consulté le 7 juillet 2021).

BUTLER, Judith (2005 [1990]). *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*. Paris : Éditions La Découverte, 283 p.

CALAMEO (2019). « Catalogue Vent Solars 2019 », *Calameo*, [En ligne]. [<https://fr.calameo.com/books/0058747279dc04be2219a>] (Consulté le 17 mars 2021).

CAZA, Pierre-Étienne (le 12 novembre 2018). « La LSQ, langue officielle? », *Actualités UQÀM*, [En ligne]. [<https://www.actualites.uqam.ca/2018/la-lsq-langue-officielle>] (Consulté le 6 juillet 2021).

CHENU et al. (le 28 juillet 2020). « Proposition de loi visant à interdire l’usage de l’écriture inclusive par toute personne morale publique ou privée bénéficiant d’une subvention publique », *Assemblée Nationale*, [En ligne]. [[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3273\\_proposition-loi#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b3273_proposition-loi#)] (Consulté le 7 juillet 2021).

CIXOUS, Hélène (2010 [1975]). *Le Rire de la Méduse et autres ironies*, France : Galilée, 196 p.

CIXOUS, Hélène et Catherine CLÉMENT (1975). *La jeune née*, France : Union générale d’éditions, 296 p.

DAVID, Jacques & Harmony GONCALVES (2007). « L’écriture électronique, une menace pour la maîtrise de la langue ? », *Le français aujourd’hui*, n° 156, p. 39-47.

DELPHY, Christine (2001). *L’ennemi principal, tome 2 : « Penser le genre »*, France : Éditions Syllepse, 392 p.

DUMAIS, Hélène (2008). « De la féminisation des titres à la rédaction épiciène : regards croisés sur la parité linguistique », *Recherches féministes*, vol. 21, n° 1, p. 171-182.

DUNÅS, Rolf (le 30 novembre 1966). (sans titre)<sup>54</sup>, *Uppsala Nya Tidning*, [En ligne]. [En ligne] [<https://unt.se/nyheter/uppsala/hyllat-och-hatat-hen-fyller-50-ar-4457215.aspx>] (Consulté le 24 mars 2021).

ÉDITIONS INTERVALLES (2021). « Littérature », *Éditions Intervalles*, [En ligne]. [<https://www.editionsintervalles.com/genre/litterature-2/>] (Consulté le 17 mars 2021).

ÉDITIONS SYLLEPSE (s.d.). « Qui sommes-nous ? », *Éditions Syllepse*, [En ligne]. [[https://www.syllepse.net/qui-sommes-nous--\\_r\\_8.html](https://www.syllepse.net/qui-sommes-nous--_r_8.html)] (Consulté le 17 mars 2021).

ELLEAU, Valentine (2016). *La parité linguistique dans la francophonie*, Thèse de maîtrise, Université de Vienne, 109 p.

ESF SCIENCES HUMAINES (2019). « Tous les livres », *ESF Sciences humaines*, [En ligne]. [<https://www.esf-scienceshumaines.fr/17-tous-les-livres>] (Consulté le 17 mars 2021).

ESPINOLA, Artemisa Flores (2012). « Subjectivité et connaissance : réflexions sur les épistémologies du 'point de vue' », *Cahiers du Genre*, n°53, p. 99-120.

FACEBOOK (2021). « Vent Solars Editions », *Facebook*, [En ligne]. [<https://www.facebook.com/ventsolars>] (Consulté le 17 mars 2021).

FÉMINÉTUDES (septembre 2020). « Guide d'écriture inclusive », *FéminÉtudes*, [En ligne]. [[https://drive.google.com/file/d/1YZ1C3PuhmLq-CWnvhl\\_Rg0SY1tr-29xU/view?fbclid=IwAR3](https://drive.google.com/file/d/1YZ1C3PuhmLq-CWnvhl_Rg0SY1tr-29xU/view?fbclid=IwAR3)

---

<sup>54</sup> Il nous a malheureusement été impossible de trouver le nom de l'article en question. Toute information éclairante sur le sujet est la bienvenue.

92SssSsQj\_65F2xcRcXvDj2o\_KQM7RrjqtCf6U0LXrqceMrzbHwZQgFo] (Consulté le 7 juillet 2021).

FRANÇOIS, Jacques (2015). « Pourquoi les langues évoluent-elles ? ». Dans DORTIER et al., Jean-François, *Les clés du langage*, France : Éditions Sciences Humaines, p. 75-78.

GARRÉTA, Anne F. (1997 [1985]). *Sphinx*. France : Grasset, 229 p.

GAULLE, Charles de (1958). « Discours sur la politique de rigueur, 28 décembre 1958 », *Fondation Charles de Gaulle*, [En ligne]. [<http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/03/Discours-sur-la-politique-de-rigueur.pdf>] (Consulté le 24 mars 2021).

GRANGE, Juliette (2010). « Genre et sexe : nouvelles catégories épistémologiques des sciences humaines », *Cités*, vol. 4, n° 44, p. 107-121.

GUILLAUMIN, Colette (1992). *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*, Paris : Côté-femmes, 239 p.

\_\_\_\_\_(1978). « Pratique du pouvoir et idée de Nature (2) Le discours de la Nature », *Questions féministes*, n° 3, p. 5-28.

\_\_\_\_\_(1972). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, 247 p. [Disponible en ligne : [https://www.persee.fr/docAsPDF/ierii\\_1764-8319\\_1972\\_mon\\_2\\_1\\_848.pdf](https://www.persee.fr/docAsPDF/ierii_1764-8319_1972_mon_2_1_848.pdf)] (Consulté le 24 mars 2021).

HADDAD, Raphaël (2016). *Manuel d'écriture inclusive*, [Livre numérique], France : Mots-Clés, fichier PDF.

HARAWAY, Donna. (2009). « Chapitre 9. Savoirs situés : la question de la science dans le féminisme et le privilège de la perspective partielle ». Dans HARAWAY, Donna, *Des singes, des cyborgs et des femmes*, Paris : Éditions Jacqueline Chambon, 496 p.

HARDING, Sandra (1986). *The Science Question in Feminism*, États-Unis : Cornell University Press, 296 p.

HARTSOCK, Nancy (1983). « The Feminist Standpoint: Developing the Ground for a Specifically Feminist Historical Materialism », *Discovering Reality*, vol. 161, p. 283-310.

HEKMAN, Susan (1997). « Truth and method: feminist standpoint theory revisited », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 22, n° 2, p. 341-365.

HERREL, Ileana (2003). *Guide pour l'intégration des questions d'égalité de genre dans les projets de coopération technique sur le dialogue social*, Bureau International du Travail.

INSTITUT NUMÉRIQUE (2014). « 3.1.1. Une approche scientifique », *Institut Numérique*, [En ligne]. [<https://www.institut-numerique.org/311-une-approche-scientifique-52d825a60e52e>] (Consulté le 17 mars 2021).

IRIGARAY, Luce. Voir notamment (1985). *Parler n'est jamais neutre*, France : Les éditions de minuit, 328 p.

JANSEN, Bénédicte (2017). « Écriture inclusive : Pour ou contre ? », *CÉPAG*, [En ligne]. [[https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse\\_cepag\\_-\\_dec.\\_2017ecriture\\_inclusive.pdf](https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_dec._2017ecriture_inclusive.pdf)] (Consulté le 12 août 2019).

KARLGREN, Hans (le 28 août 1994). « Politiska ord: Han, hon, hen och he », *Svenska Dagbladet*, [Épuisé].

KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (2004). Communication à la journée d'étude *Pour l'usage d'une langue non sexiste dans la communication administrative à l'université*, Université de Lyon 2, le 28 avril 2004.

KHAZNADAR, Edwige (2002). « Le masculin dit générique : mythe et langue », *Désexisation et parité linguistique : le cas de la langue française, Ateliers 3 et 30* dans le cadre du 3<sup>ième</sup> Colloque international des recherches féministes francophones, Université Toulouse II – Le Mirail, p. 66-82.

KRISTEVA, Julia (1969). *Séméiotikè. Recherches pour une sémanalyse*, France : Éditions du Seuil, 384 p.

LABELLE, Mélanie (le 17 novembre 2020). « Question terminologique », *Communication personnelle*. [non publié].

LABELLE, Sophie (2014). *Assigned Male*, [En ligne]. [[assignedmale.tumblr.com](http://assignedmale.tumblr.com)] (Consulté le 14 mars 2021).

\_\_\_\_\_(2014). *Assignée garçon*, [En ligne]. [[www.assigneeegarcon.com](http://www.assigneeegarcon.com)] (Consulté le 14 mars 2021).

LABROSSE, Céline (1996a). *Pour une grammaire non sexiste*, Montréal : Les éditions du remue-ménage, 106 p.

LAMY, Suzanne. Voir notamment LAMY & Irène PAGÈS (1983). *Féminité, subversion, écriture*, Québec : Les éditions du remue-ménage, 286 p.

LAROUSSE (2021). Entrée « genre », *Larousse*, [En ligne]. [<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/genre/36604>] (Consulté le 26 septembre 2021).

LE CALLENNEC, Sophie et Émilie FRANÇOIS (2017). *Magellan et Galilée - Questionner le monde CE2 ÉD. 2017 - Livre élève*, France : Éditions Hatier, 160 p.

LE DEVOIR (s. d.). « 129 résultats pour l'expression "écriture inclusive" », *Le Devoir*, [En ligne].  
[[https://www.ledevoir.com/recherche?tri=date\\_desc&section\\_id=&expression=écriture+inclusive&tri\\_widget=date\\_desc&tri\\_widget=date\\_desc&date=depuis\\_1998&format=tous&section=&date\\_debut=&date\\_fin=&section=&collaborateur\\_nom=](https://www.ledevoir.com/recherche?tri=date_desc&section_id=&expression=écriture+inclusive&tri_widget=date_desc&tri_widget=date_desc&date=depuis_1998&format=tous&section=&date_debut=&date_fin=&section=&collaborateur_nom=)] (Consulté le 13 mai 2021).

LE FIGARO (s. d.). « Résultats de la recherche : écriture inclusive », *Le Figaro*, [En ligne],  
[<https://recherche.lefigaro.fr/recherche/écriture%20inclusive/>] (Consulté le 13 mai 2021).

LECLERC, Jean-Sébastien (le 13 septembre 2020). « Rencontre virtuelle », *Communication personnelle*. [non publié].

LOTBINIÈRE-HARWOOD, Suzanne de (1991). *Re-Belle et Infidèle. The Body Bilingual*, Montréal : Les éditions du Remue-ménage, 174 p.

LUNDQVIST, Jesper & Bettina JOHANSSON (2012). *Kivi & Monsterhund*, Lettonie : FSC, Svanen : Olikā, 34 p.

MACARY-GARIPUY, Pascale (2006). « Le mouvement "queer" : des sexualités mutantes ? », *Psychanalyse*, n° 7, p. 43-52.

MAINGUENEAU, Dominique (2012). « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation & Analyse du discours*, n° 9, s. p.

\_\_\_\_\_ (1979). « L'analyse du discours », *Repères. Recherches en didactique du français langue maternelle*, n° 51, p. 3-27.

MARCHELLO-NIZIA, Christine (2015). « L'évolution de la langue française ». Dans DORTIER et al., Jean-François, *Les clés du langage*, France : Éditions Sciences Humaines, p. 79-82.

MATHIEU, Nicole-Claude (2017 [2004]). « Sexe et genre », dans *Dictionnaire critique du féminisme*, 2<sup>e</sup> édition augmentée, France : PUF, p. 205-213.

\_\_\_\_\_(2014). *L'anatomie politique. II, Usage, dérégulation et résilience des femmes*, Paris : La Dispute, 385 p.

\_\_\_\_\_(1991a [1985b] [textes de 1971 à 1989]). *L'anatomie politique. Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Paris : Côté-femmes, 293 p.

MICHARD, Claire & Claudine RIBERY (2008 [1982]). *Sexisme et sciences humaines. Pratique linguistique du rapport de sexage*, Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 204 p.

MICHARD, Claire & Catherine VIOLLET (1991). « Sexe et genre en linguistique – Quinze ans de recherches féministes aux États-Unis et en R.F.A. », *Recherches féministes*, Vol. 4, n° 2, p. 97-128.

MICHARD, Claire (2019). *Humain / Femelle de l'humain. Effet idéologique du rapport de sexage et notion de sexe en français*, Canada : Les éditions sans fin, 289 p.

\_\_\_\_\_(2002). « La notion de sexe dans le langage: attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? L'exemple du genre en linguistique », dans *Déséxisation et parité linguistique : le cas de la langue française* (dir. Véronique PERRY), [En ligne]. [<http://www.anef.org/wp-content/uploads/2015/01/Déséxisation.pdf>] (Consulté le 24 mars 2021), p. 128-140.

MICHEL, Lucy (2016). *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française. Approches sémantiques*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 348 p.

MORVAN, Malo (s. d.). « Qu'est-ce qu'une langue ? », Coursus Université Rennes-II, [En ligne]. [https://cursus.univ-rennes2.fr/pluginfile.php/619295/mod\_resource/content/0/cours-langue.pdf] (Consulté le 14 mars 2021).

NEVEU, Franck (2004). *Dictionnaire des sciences du langage*, [Livre numérique], France : Armand Colin, fichier ePub.

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (2009). *La rédaction de définitions terminologiques*, Québec, 42 p.

\_\_\_\_\_ (le 28 juillet 1979). « Avis de recommandation », *Gazette officielle du Québec*, 111<sup>e</sup> année, n° 30, p. 7394-7395. [En ligne]. [https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2360633] (Consulté le 12 avril 2021).

OLLIVIER, Michèle et Manon TREMBLAY (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*, France : L'Harmattan, 256 p.

PAC (s.d.). « Les cahiers de l'éducation permanente », *PAC*, [En ligne]. [https://www.pac-g.be/les-cahiers-de-leducation-permanente/] (Consulté le 17 mars 2021).

\_\_\_\_\_ (s.d.). « Qui sommes-nous ? », *PAC*, [En ligne]. [https://www.pac-g.be/qui-sommes-nous/] (Consulté le 17 mars 2021).

PÉREZ, Manuel, Katy BARASC & Hélène GIRAUDO (2019). « Des (dés)accords grammaticaux dans la dénomination écrite de la personne en France : un tumulte graphique entre passions tristes et passions joyeuses », *Glad!*, vol. 7, s. p.

PETIT ROBERT DE LA LANGUE FRANÇAISE, LE (2020). (2020). Entrée « argument », Paris : Dictionnaires Le Robert, 2836 p.

\_\_\_\_\_ (2020). Entrée « évolution », Paris : Dictionnaires Le Robert, 2836 p.

\_\_\_\_\_ (2020). Entrée « féminiser », Paris : Dictionnaires Le Robert, 2836 p.

\_\_\_\_\_ (2020). Entrée « inclusif, ive », Paris : Dictionnaires Le Robert, 2836 p.

\_\_\_\_\_ (2020). Entrée « théorie », Paris : Dictionnaires Le Robert, 2836 p.

PIETRANTONIO, Linda (2005). « Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social », *Mots. Les langages du politique*, n° 78, p. 117-127.

PLANTIN, Christian (1990). *Essais sur l'argumentation. Introduction à l'étude linguistique de la parole argumentative*, Paris : Éditions Kimé, 351 p.

RAUS, Rachele (2011). « Idiomes français à l'international : la traduction du terme *gender* et des syntagmes dérivés au parlement européen (2004-2009) », *Éla. Études de linguistique appliquée*, vol. 4, n° 164, p. 491-501.

ROBIN, Kate (2011). « Au-delà du sexe : le projet utopique de Monique Wittig », *Journal des anthropologues*, n° 124-125, p. 71-91.

ROSE, Hilary (1983). « Hand, Brain, and Heart: A Feminist Epistemology for the Natural Sciences », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 9, n° 1, p. 73-90.

ROUCH, Marine (le 6 avril 2018). « La langue française a-t-elle besoin d'être féminisée ? », *Chère Simone de Beauvoir*, [En ligne] [<https://lirecrire.hypotheses.org/571>] (Consulté le 14 mars 2021).

ROUYER, Véronique, Yoan MIEYAA & Alexis LE BLANC (2014). « Socialisation de genre et construction des identités sexuées. Contextes sociétal et scientifique, acquis de la recherche et implications pratiques », *Revue française de pédagogie*, vol. 187 (avril-mai-juin), p. 97-137.

SABLAYROLLES, Jean-François (2015). « Pourquoi et comment naissent les mots nouveaux ? ». Dans DORTIER et al., Jean-François, *Les clés du langage*, France : Éditions Sciences Humaines, p. 109-113.

SAUSSURE, Ferdinand de (2015 [1916]). *Cours de linguistique générale*, [Livre numérique], Genève : Arbre d'Or, fichier PDF.

SIMON, Sherry (1987). « Suzanne Lamy : le féminin au risque de la critique », *Voix et images*, vol. 13, n° 1, p. 52-64.

SLAMA, Béatrice (1981). « De la "littérature féminine" à "l'écrire-femme" : différence et institution », *Littérature*, n° 44, p. 51-71.

SLATE (s. d.). « Rechercher sur le site "écriture inclusive" », *SLATE.FR*, [En ligne]. [<http://www.slate.fr/search?mot-cle=écriture+inclusive>] (Consulté le 13 mai 2021).

SMITH, Dorothy (1994 [1974]). « Women's Perspective as a Radical Critique of Sociology ». Dans EVELYN FOX, Keller et Longino HELEN E., *Feminism and Science*, 298 p.

STISTRUP JENSEN, Merete (2000). « La notion de nature dans les théories de l'"écriture féminine" », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 11, p. 1-10.

SVENSKA AKADEMIENS, (2014). *Svenska Akademiens ordlista*, Stockholm : Svenska Akademien, s. p.

SWAMY, Vinay (2019). « *Assignée garçon* or Grappling with the Trans Question in the French Language », *H-France Salon*, vol. 11, n° 14, s. p.

TABET, Paola (1998 [textes de 1979 et 1985]). *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*, Paris : L'Harmattan, 206 p.

TERMIUM (2015). « écriture inclusive : correspondance (Recommandation linguistique du Bureau de la traduction) », *Bureau de la traduction*, [En ligne]. [https://www.btb.termiumpplus.gc.ca/tpv2guides/guides/clefsfp/index-fra.html?lang=fra&lettr=indx\_catlog\_e&page=9CljS-UkLxu8.html] (Consulté le 10 juin 2021).

VACHON-L'HEUREUX, Pierrette (2007). « Au Québec, la rédaction épïcène devient une proposition officielle », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 26, n° 3, p. 70-80.

\_\_\_\_\_ (1992). « Quinze ans de féminisation au Québec : de 1976 à 1991 », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 1, p. 139-142.

VIENNOT, Éliane (2017 [2014]). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe, 118 p.

\_\_\_\_\_ (le 15 octobre 2018). « Françaises, Français : le langage inclusif n'est pas une nouveauté ! », *The Conversation*, [En ligne] [https://theconversation.com/francaises-francais-le-langage-inclusif-nest-pas-une-nouveaute-104622] (Consulté le 11 mai 2021).

WAHL, Julia (le 6 mai 2021). « Blanquer et l'écriture inclusive : une position idéologique », *Toute La Culture*, [En ligne]. [https://toutelaculture.com/actu/blanquer-et-l-ecriture-inclusive-une-position-ideologique/] (Consulté le 7 juillet 2021).

WIKIPÉDIA (s. d.). « Linguiste français », *Wikipédia*, [En ligne]. [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Linguiste\\_fran%C3%A7ais](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Linguiste_fran%C3%A7ais)] (Consulté le 10 juin 2021).

WIKIPÉDIA (s. d.) « Linguiste française », *Wikipédia*, [En ligne]. [[https://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Linguiste\\_fran%C3%A7aise](https://fr.wikipedia.org/wiki/Cat%C3%A9gorie:Linguiste_fran%C3%A7aise)] (Consulté le 10 juin 2021).

WITTIG, Monique (2018 [1964]). *L'Opoponax*. France : Éditions de Minuit, 272 p.

\_\_\_\_\_(2018 [2007]). *La pensée straight*, Paris : Éditions Amsterdam, 153 p.

\_\_\_\_\_(1979 [1969]). *Les Guérillères*. France : Éditions de Minuit, 208 p.

YAGUELLO, Marina (2018 [1978]). *Les mots et les femmes. Essai d'approche sociolinguistique de la condition féminine*, Paris : Éditions Payot, 257 p.

ZOTERO (s. d.). « Écriture inclusive », *Zotero*, [En ligne]. [[https://www.zotero.org/groups/2264900/criture\\_inclusive/library](https://www.zotero.org/groups/2264900/criture_inclusive/library)] (Consulté le 11 mai 2021).